

UN PIONNIER CANADIEN

---

PIERRE BOUCHER

PAR

SÉRAPHIN MARION

MAÎTRE ÈS ARTS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
DOCTEUR ÈS LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS  
PRIX DU CONCOURS D'HISTOIRE DU CANADA, 1926  
ARCHIVES DE QUÉBEC



QUÉBEC  
IMPRIMÉ PAR LS.A. PROULX  
IMPRIMEUR DU ROI

---

1927





## *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2009.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



**UN PIONNIER CANADIEN**



**PIERRE BOUCHER**



**DU MÊME AUTEUR :**

**Relation des voyageurs français en Nouvelle-France  
au XVIIe siècle..... Un vol.**

**POUR PARAITRE :**

**L'abbé Henri-Raymond Casgrain ..... Un vol.**





A LA MÉMOIRE  
DE  
MON GRAND - PÈRE  
**M. le notaire JOSEPH MARION**  
ANCIEN DÉPUTÉ  
DU  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION



## INTRODUCTION

---

*Le traditionnel attachement des Canadiens français à la mémoire des ancêtres est un fait indiscutable. Séparés de force du tronc primitif, ils ont formé une greffe dont la croissance a constitué comme une souche nouvelle, débordante de sève et luxuriante de fleurs et de fruits.*

*La vigoureuse poussée de l'esprit public inaugure aujourd'hui un renouveau printanier de réaction, à l'inverse de l'apathie documentaire des précédentes générations. Et il n'est que juste et opportun de rendre un explicite hommage au mouvement dont la province de Québec, par ses gouvernants, vient de prendre l'initiative.*

*Toutefois, il importe de reconnaître que l'impulsion historique nationale, imprimée par le zèle de M. l'abbé Casgrain et son école a donné l'essor aux aperçus et aux investigations. Le malheur était — et il a duré de longues années — que les sources se trouvaient desséchées. De documentation, presque point à la portée des chercheurs. Les traits d'union entre la France et le Canada ne se sont dessinés qu'en 1854,*

époque de l'alliance franco-anglaise de Crimée. Aussitôt apparut en rade de Québec, après avoir remonté le cours du St-Laurent, la frégate française, la Capricieuse, svelte et fière, commandée par M. de Belvèze. C'était le vendredi, 13 juillet, 1855. En gentilhomme de naissance, le commandant ne manqua pas de rendre visite à une vénérable ancienne âgée de quatre-vingts ans, mademoiselle Marguerite de Lanaudière, qui salua le marin français de cette apostrophe : " Monsieur le Commandant, nos cœurs sont à la France, mais nos bras à l'Angleterre ! "

Il y avait juste dix ans que M. François-Xavier Garneau publiait, en 1845, le premier volume de l'Histoire du Canada. Cet événement arrachait au charmant conteur, M. de Gaspé, dans ses Anciens Canadiens, cette exclamation : " Honte à nous qui, au lieu de fouiller les anciennes chroniques si glorieuses pour notre race, nous contentions de baisser la tête sous le reproche humiliant de peuple conquis, qu'on nous jetait à la face à tout propos. "

Et c'est ainsi que quelques années plus tard, Louis Fréchette soulignait, en deux vers célèbres, l'indifférence de la nation à l'égard de ses précurseurs :

O notre histoire — écrin de perles ignorées —  
Je baise avec amour tes pages vénérées . . .

*Depuis, une remarquable évolution s'est opérée. Grâce à de nombreuses initiatives privées et officielles, les arcanes de l'histoire ont livré leurs secrets, et des recherches continuelles ont soustrait aux ombres de l'ignorance et de l'oubli la physionomie des héros du Canada. Aujourd'hui l'enfant de l'école élémentaire connaît les phases essentielles de l'épopée canadienne et les principaux faits d'armes de nos grands hommes.*

*Toutefois l'ère des enquêtes historiques n'est pas close. Outre les personnages qui occupent le premier plan du drame canadien, il nous reste à connaître une myriade d'acteurs secondaires éminemment sympathiques sur lesquels pesa trop longtemps le silence : missionnaires et administrateurs, coureurs de bois et religieuses sédentaires, colons intrépides qui, à la fois poètes, historiens et conquérants, au dire d'un académicien de renom, " traçaient en lignes infinies sur notre sol, avec le fer des charrues, l'épopée du travail, composaient chaque jour, par leurs actes, l'authentique récit de notre croissance et nous préparaient un avenir égal au plus ambitieux des rêves" (1).*

*C'est sans doute pour combler cette lacune que le gouvernement de la province de Québec, soucieux de conserver et d'accroître le patri-*

---

(1) Congrès du parler français de Québec ; discours d'Étienne Lamy, p. 239.

*moine ancestral, a invité les écrivains contemporains du Canada à fixer les données des problèmes de notre histoire, et à compléter des notions trop élémentaires sur certains hommes marquants qui, aux heures graves de la colonie, surent énergiquement seconder l'action des chefs.*

*Parmi ces obscurs héros, une grande figure s'impose à l'attention de ceux qui lisent attentivement le récit de notre survivance. C'est celle d'un modeste serviteur de Dieu et du roi, à la fois coureur de bois, soldat, gouverneur, propagandiste, écrivain et pionnier, qui soutint pendant trois-quarts de siècle un rôle important au pays. Cet apôtre laïc, c'est Pierre Boucher.*

*Il nous a semblé que nous ne pouvions nous dérober à la bienveillante et patriotique invitation du gouvernement de Québec. Il nous a paru opportun, en vertu même des intentions et des encouragements de M. le Secrétaire provincial, qu'il importait de présenter au concours une monographie, aussi complète que possible, sorte de synthèse des faits et gestes d'un éminent pionnier de la Nouvelle-France à son berceau.*

*Il n'est pas hors de propos de faire réflexion sur la difficulté de la tâche entreprise. L'époque transitoire est dépourvue de documents, en raison même de la disparition des relations concernant les successeurs immédiats de Champlain. L'incendie du palais législatif de Québec, en 1852, nous a privés de la correspondance officielle des gouverneurs de Montmagny, d'Aille-*

*boust, de Lauzon, d'Argenson, d'Avaugour, de Mézy.*

*Mais il reste, aussi bien, la nécessité de dessiner le profil d'un homme de la valeur de M. Pierre Boucher. S'il n'attire pas les regards dans la galerie des portraits de premier plan où paraissent les figures de Cartier, de Champlain et de Dollard, il mérite toutefois d'être placé immédiatement auprès d'eux.*





# CHAPITRE PREMIER

## L'ÉPOQUE

---

**Tentatives de colonisation antérieures à l'arrivée de la famille Boucher. — Premiers établissements. — Situation critique. — Le XVIIe siècle, âge d'or de la France, époque d'héroïsme en Nouvelle-France. — Rigueurs du climat, disette, antagonisme entre les marchands et les colons, isolation géographique, la menace iroquoise. — Époque de foi. — Zèle apostolique des pionniers. — Gouvernement religieux de la colonie. — Réponse à une objection. — Les premiers habitants de la Nouvelle-France et leur foi en l'idéal.**

---

De la fondation de Québec à la disparition de Samuel de Champlain, le Canada a végété, sans nul développement. Les huguenots l'ont eu entre les mains, et ils n'en ont rien fait. Leurs coreligionnaires anglais, les Kirke, l'ont possédé durant quatre ans, et ils n'ont su exploiter que le commerce des fourrures.

Le cardinal de Richelieu ressaisit sa proie à l'Anglais. Il institua la Compagnie des Cent Associés, en 1627. Mais il est préoccupé des phases de la guerre de Trente

ans, et il oublie d'envoyer à Champlain les "six-vingt hommes d'armes" qu'il réclame contre le péril iroquois.

Les colons abordent bientôt à Québec. La famille Boucher est du nombre. Mais à partir de 1641 jusqu'au débarquement des troupes de M. de Tracy, il se passe un douloureux phénomène : la première guerre iroquoise qui va durer 25 ans.

La même année s'élève le fort de Ville-Marie, le poste d'avant-garde. Sans ce rempart, les guerriers des Cinq-Cantons eussent eu facilement raison de la bicoque des Trois-Rivières et de l'habitation de Québec.

C'est dans ce cadre fort restreint que paraît la mâle figure d'un jeune homme dont le caractère et le tempérament ressemblent à un calque de la physionomie morale de Cartier, de Champlain, de Maisonneuve.

Il importe de mettre en relief la situation critique où se sont épanouies ses facultés, l'espace de 25 ans, aux Trois-Rivières et sur les rives méridionales du Saint-Laurent.

Sa biographie se confond, pour ainsi dire, avec l'histoire des origines de la Nouvelle-France.

\* \* \*

Le XVIIe siècle est l'âge d'or de l'histoire de la France : le grand Roi préside aux desti-

nées de sa nation ; il reçoit les hommages de l'Europe éblouie par la puissance de ses armées et par la magnificence de son château de Versailles, le temple de la majesté royale.

Au Canada, ce même siècle, qui assiste d'abord à la naissance d'une colonie française, voit éclore également des obstacles de tous les moments qui, à mille reprises, menacent de réduire à néant les œuvres des défricheurs et des colonisateurs. Aussi bien peut-on caractériser cette période initiale de notre histoire en l'appelant une époque d'héroïsme.

Quel héroïsme ininterrompu, en effet, de la part de ces hommes de courage, de ces femmes de cœur, perdus sur ces territoires, privés pendant de longs mois de toutes communications avec le monde civilisé et sans cesse terrifiés par les incursions des Iroquois ! Alors chaque village devient un champ de bataille et chaque enfant est soldat. Les couvents de Québec, percés de meurtrières, prennent des allures de citadelles, tandis que les femmes, destinées par leur nature à des œuvres pacifiques, s'arment du mousquet, à l'occasion, et protègent le foyer.

Ces obstacles de toutes espèces qui nuisent aux pionniers semblent surgir incessamment du sol comme sous l'effet d'une baguette magique.

\* \* \*

Ce sont d'abord les rigueurs d'un climat qui contraste étrangement avec la température de la "douce France". Là-bas, des étés modérés et des hivers cléments ; ici, des chaleurs torrides pendant l'époque des moissons, suivies de froids rigoureux condamnant la population à l'inaction. Là-bas, des provisions assez abondantes, malgré les affirmations, désormais reconnues comme fausses, de La Bruyère, auteur d'un célèbre portrait du paysan sous Louis XIV ; ici, de maigres récoltes, des privations, quelquefois même la famine : pendant l'hiver de 1628-29, un peu de farine distribuée quotidiennement doit déjouer la faim des défenseurs de Québec, tandis que Louis Kirke, toujours aux aguets, attend un moment de légitime défaillance de la part de ses ennemis pour prendre possession du territoire qu'il convoite. Aussi la maladie et la débilité générale déciment souvent les rangs de ces infortunés.

A ces maux s'ajoute l'antagonisme fatal qui existera longtemps — sinon toujours — entre l'exploitation des marchands et la colonisation. Mûs par des intérêts commerciaux, ceux-ci cherchent à obtenir de leur traite de fourrures le meilleur rendement possible. Sans doute ils sont munis de privilèges, mais aussi astreints à de lourds engagements. Sauf sous Richelieu, ils peuvent toujours compter sur l'influence de quelque grand personnage en France et sur l'extrême

mansuétude de la Cour, et ainsi ils violent impunément leurs obligations pour se livrer au commerce des pelleteries. Que deviennent alors les colons ? Les documents de l'époque divulguent la réponse à cette question.

En 1628, six familles françaises sont péniblement installées dans la future ville de Québec (1). Point de trace de labour à la charrue avant le 27 avril de la même année. Pour vivre, il faut attendre les cargaisons d'Europe, avoir recours à la chasse ou à la pêche, gueuser des provisions auprès des Sauvages ou se nourrir de racines comme les peuplades les plus arriérées (2). Pendant tout le régime français, les colons souffriront de cette sourde persécution des marchands ; de guerre lasse, bon nombre de défricheurs, renonçant à une existence misérable, demanderont à la forêt vierge de leur révéler ses mystères et ses joies : ils deviendront coureurs de bois. D'autres chercheront des aventures dans la carrière militaire, mais, dans les deux cas, on délaissera la terre. Et c'est ainsi qu'en 1635, le Canada, selon la description de Charlevoix, consistait dans le fort de Québec, environné de méchantes maisons et de quelques baraques, deux ou trois cabanes en d'autres endroits sur le Saint-Laurent pour le commerce des pelleteries et de la

---

(1) Sulte, *Mélanges historiques*, t. 1, pp. 28-29.

(2) L'abbé Groulx, *La naissance d'une race*, p. 143.

pêche ; enfin un commencement d'habitation aux Trois-Rivières (1).

Cet état de misère subsistera longtemps encore. Pendant que la hache du défricheur s'attaquera à la forêt, celui-ci devra payer au marchand " le double qu'en France " pour des vêtements, affirme Pierre Boucher, en 1663 (2). Et Garneau déclare qu'en cette même année, c'est-à-dire cinquante-cinq ans après la fondation de Québec, les cures sont encore trop pauvres pour suffire seules à toutes leurs dépenses (3).

L'isolation géographique et la concurrence des marchands : voilà deux obstacles qui suffiraient déjà à compromettre l'avenir de la colonie. Mais une troisième menace, la plus terrible assurément, transforma la vie de nos pères en une sinistre veillée des armes ; pendant la majeure partie du XVII<sup>e</sup> siècle, l'Iroquois, ennemi des Hurons et des Français, multipliera ses attaques et ses escarmouches contre la patrie encore au berceau.

Les Hurons furent d'abord les victimes de cet ennemi sans pitié. Après une série d'engagements plus ou moins importants, qui n'abattaient ni le courage ni l'esprit de ven-

---

(1) Cité par Rameau : *La France aux Colonies*, 2<sup>e</sup> partie p. 13.

(2) *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*, par Pierre Boucher, rééditée par G. Coffin, Montréal, 1882, p. 158.

(3) *Histoire du Canada*, par Garneau, t. 1, p. 226.

geance de ces deux tribus, les Iroquois décidèrent d'exterminer leurs frères de la forêt afin de pouvoir concentrer ensuite leurs efforts sur les établissements des Français. En 1648, ils ravagent la bourgade de Saint-Joseph. Le 16 mars, 1649, ils saccagent la bourgade de Saint-Ignace pour attaquer aussitôt le village de Saint-Louis qui tomba malgré la résistance de ses quatre-vingts défenseurs. C'est en cette circonstance que moururent, en confessant leur foi, les PP. de Brébeuf et Gabriel Lallemand. Tel fut le prélude de la dispersion des Hurons et des mille et un drames de ces exilés dont furent seuls témoins la profondeur des forêts et le zèle des missionnaires accompagnant ces nouveaux chrétiens jusqu'au terme de leurs pérégrinations. En moins de quatorze ans de guerre, la dispersion totale des Hurons fut consommée. Ainsi le Canada français ne devait plus compter sur cet allié jadis puissant ; devant l'envahisseur, nos pères n'eurent plus qu'à opposer la puissance de leurs armes et la générosité de leur dévouement.

Mais à quel prix s'exerçait cette vigilance de tous les instants ? Dans quelles transes continuelles vécurent les gens de cette époque ! Nos annales ont conservé le récit des attaques iroquoises déclenchées à l'improviste et des horreurs qu'elles occasionnaient.

“ Les Iroquois, ” déclare Pierre Boucher, “ nous tiennent resserrés de si près, qu'ils

nous empêchent de jouir des commodités du pays : on ne peut aller à la chasse ni à la pêche, qu'en crainte d'être tué ou pris par ces coquins-là : et même on ne peut labourer les champs, et encore bien moins faire les foins, qu'en continuel risque : car ils dressent des embuscades de tous côtés, et il ne faut qu'un petit buisson pour mettre six ou sept de ces barbares à l'abri, ou pour mieux dire, à l'affût, qui se jettent sur vous à l'improviste, soit que vous soyiez à votre travail, soit que vous y alliez . . . Une femme est toujours dans l'inquiétude que son mari, qui est parti le matin pour son travail, ne soit tué ou pris, et que jamais elle ne le revoie" (1).

Voilà l'exposé de la situation rédigé par un homme habitué au maniement des armes et que n'intimidaient pas les manœuvres de l'ennemi. Ecoutez maintenant les accents de détresse d'une femme qu'on ne saurait taxer ni de pessimisme ni d'exagération, car elle joint, de l'avis de tous les historiens avertis, à une confiance entière dans la Providence, un don d'observation de la réalité. En quelques traits, elle dépeint la terreur qui s'emparait des habitants à l'approche de l'ennemi.

“ La frayeur de ces barbares, nul ne le sait que ceux qui y ont passé ! Pour moi, je crois que la mort aurait été plus douce de beau-

---

(1) P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 148.



coup qu'une vie mélangée et traversée de tant d'alarmes et de compassion de nos pauvres frères qui étaient si mal traités. Toutes les fois que le tocsin sonnait pour avertir les habitants de secourir ceux que les ennemis avaient attaqués, et ceux qui étaient en des lieux dangereux à travailler, à s'en retirer, ma sœur Maillet tombait en faiblesse par l'excès de la peur... Après de telles occurrences, ma sœur de Brésoles (supérieure) montait même au clocher avec moi pour y sonner le tocsin afin de ne pas occuper un homme qui allait courir sus à l'ennemi. En ce cas, de ce lieu élevé, nous voyions quelquefois le combat qui était fort proche : ce qui nous faisait redescendre au plus tôt en tremblant, chacun craignant d'être à son dernier jour. D'autres fois, quand les ennemis étaient plus éloignés et nos gens les plus forts, c'était un plaisir d'être là, monter voir tout le monde courir au secours de leurs frères et exposer leur vie pour conserver la leur. Les femmes même, comme des amazones, y couraient armées comme des hommes. Je l'ai vu plusieurs fois. Messieurs les prêtres ne manquaient pas d'y courir aussi, un ou deux, pour confesser les moribonds, exposant leur vie sans prendre aucune arme pour se défendre" (1).

---

(1) *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, par la sœur Morin, Montréal, 1921, grand in-8°.

Une autre femme, une héroïne mieux connue, la mère Marie de l'Incarnation, a synthétisé les angoisses de l'époque en un tableau d'un poignant réalisme qui rappelle à la fois les danses macabres du moyen âge et la " Ballade des pendus " de Villon. L'année 1660 fut témoin du soulèvement général des Cinq-Cantons, et Montréal devint le principal théâtre du carnage des Iroquois. Ils infestaient les abords des habitations et dissimulaient leurs bandes dans la forêt. Plusieurs habitants périrent, mais on n'osait battre les bois de peur de tomber entre les mains des ennemis . . .

" Enfin ", écrit la fondatrice des Ursulines de Québec, " on découvrit le lieu par le moyen des chiens que l'on voyait revenir tous les jours saouls et pleins de sang. Cela fit croire qu'ils faisaient curée des corps morts ; ce qui affligea sensiblement tout le monde. Chacun se mit en armes pour aller reconnaître la vérité. Quand on fut arrivé au lieu, l'on trouva ça et là des corps coupés par la moitié ; d'autres tout charcutés et décharnés, avec des têtes, des jambes, des mains éparses de tous côtés. Chacun prit sa charge afin de rendre aux défunts les devoirs de la sépulture chrétienne . . . Mme d'Ailleboust, qui m'a raconté cette histoire, rencontra inopinément un homme qui avait attaché devant son estomac la carcasse d'un corps humain, et les mains pleines de jambes

et de bras. Ce spectacle la surprit de telle sorte qu'elle pensa mourir de frayeur" (1).

Ce charnier, à quelques pas de Ville-Marie, la proie des chiens et des corbeaux, donne une juste idée de l'insécurité des Canadiens au XVIIe siècle. Et la postérité doit reconnaître en ces preux qui vécurent ces heures et ces années d'effroi, des héros qui ne le cèdent en rien à ceux de l'antiquité ; car l'héroïsme n'est pas le silence dans la douleur ou l'indifférence au milieu des afflictions, mais une volonté qui persévère malgré l'affolement des sens et les protestations de la chair.

\* \* \*

Cette constance et cet optimisme de nos pères se seraient bientôt évanouis, s'ils ne s'étaient rangés ouvertement sous la bannière du Dieu des combats et de la Mère des affligés : cette époque d'héroïsme sera donc également une époque de foi.

Et quelle époque de foi ! . . . La fondation d'institutions catholiques soulève l'enthousiasme des colons ; à l'instar des Français du moyen âge, bâtisseurs de cathédrales, ils prêtent leur concours aux religieux et aux

---

(1) Voir *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 1900 p. 143 et ss.

religieuses pour que, dans les forêts du nouveau monde, s'élève, au-dessus du chêne altier, la croix du Christ. Des âmes saintes et téméraires aux yeux du monde fondent Ville-Marie et l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1642 ; trois ans auparavant, l'Hôtel-Dieu de Québec venait de naître. Le Collège des Jésuites de Québec, le premier collège d'Amérique, date de 1635, et quatre ans plus tard le couvent des Ursulines de Québec commençait son existence éprouvée.

Pendant que ces personnes d'élite prêchent par l'exemple, découvreurs et explorateurs, renouvelant sur un plan surnaturel la course au flambeau de l'antiquité, promènent à travers les solitudes d'Amérique le drapeau français et la croix rédemptrice. Ils la plantent dans le sol nouvellement découvert : Champlain, à l'île des Allumettes ; M. de Biencourt, à l'île Sainte-Croix ; M. l'abbé de Galinée sur les bords du lac Erié ; le Père Marquette, dans la bourgade des Mascoutins ; M. de La Salle, sur les bords et à l'embouchure du fleuve Colbert ; un missionnaire inconnu, dans le village des Pachougas ; M. d'Iberville, sur le cours du Mississipi et le chevalier Pierre de Troyes, à Carillon, en mémoire de Dollard et de ses compagnons.

La clergé de l'époque veille sur ses ouailles avec un soin jaloux et maintient sur les hauteurs l'étendard de l'idéal. D'abord il

prêche par l'exemple. " Pour le spirituel," écrit Pierre Boucher, " l'on ne peut rien désirer de plus. Nous avons un évêque dont le zèle et la vertu sont au-delà de ce que j'en puis dire : il est tout à tous, il se fait pauvre pour enrichir les pauvres et ressemble aux évêques de la primitive Église. Il est assisté de plusieurs prêtres séculiers, gens de grande vertu ; car il n'en peut souffrir d'autres. Les Pères Jésuites secondent ses desseins, travaillant dans leur zèle infatigablement pour le salut des Français et des Sauvages" (1).

Quelques écrivains n'ont pas craint de caractériser d'un mot le gouvernement du Canada français pendant cette période et d'écrire force commentaires sur la *théocratie* de la colonie naissante. Cette expression ne correspond pas à la stricte réalité : les succès et les revers alternatifs des administrateurs et des intendants au Canada en font foi. Cependant, il ne faut pas conclure que la liberté entière — ou pour mieux dire, la licence qui est le triste apanage de notre XXe siècle — ait été érigée à l'état de culte en Nouvelle-France par les autorités du XVIIe siècle. Les idées de l'époque n'étaient pas les nôtres et certaines théories philosophiques et religieuses qui ont cours aujourd'hui auraient alors causé des scandales. De plus, il s'agissait de réaliser un grand

---

(1) Pierre Boucher, *Histoire naturelle et véritable*, p. 9.

idéal et de mettre à exécution — depuis l'insuccès des tentatives de colonisation des huguenots, notamment, — les projets des pères de la patrie : la conversion des païens et l'établissement d'un nouveau royaume pour la plus grande gloire de Dieu et du roi de France. Telle est bien la déclaration officielle du fondateur de Québec : “ Quant à moi, y ai fait élection des plus fâcheux et pénibles chemins, qui est la périlleuse navigation des mers, à dessein non d'y acquérir tant de biens que d'honneur et gloire de Dieu pour le service de mon roi et de ma patrie”.

Voilà l'objectif délimité ; il implique une forte autorité, une discipline sévère et une soumission pleine et entière des citoyens aux chefs religieux et militaires. Sur de si vastes territoires et en présence d'ennemis ayant déjà fait leurs preuves, il était nécessaire d'utiliser toutes les forces vives de la race et de rompre en visière avec les lâches et les timorés. La lucide intelligence de Pierre Boucher comprit bien vite ces vérités, car après avoir décerné des éloges au clergé de l'époque, il fait écho aux paroles de Champlain ; il préconise l'union de la force et du droit : “ En un mot les gens de bien peuvent vivre ici bien contents, mais non pas les méchants, vu qu'ils y sont éclairés de trop près ; c'est pourquoi, je ne leur conseille pas d'y venir ; car ils pourraient bien en

être chassés, et du moins être obligés de s'en retirer comme plusieurs ont déjà fait " (1).

\* \* \*

Ce rapide coup d'œil sur la période la plus romanesque de notre histoire permet toutefois de ressusciter la véritable physionomie de nos pères ainsi que le cadre dans lequel ils ont vécu.

Et, s'il était loisible de réduire en une formule leur état d'âme, l'on pourrait volontiers mettre en fait que tous avaient foi en l'idéal. Idéal lointain sans doute, relégué entre les mains de la Providence, assurément inaccessible encore, du point de vue purement humain. En effet, que d'obstacles à surmonter simultanément ! Et par quelles ressources, aussi bien !

Mais ces caractères résolus, ces hommes " bâtis à pierre et à chaux ", selon l'expressive métaphore dont se servaient nos pères, sauront raviver et retremper leur énergie et leur endurance aux sources même du catholicisme.

Car, au point de vue religieux, ils n'ont rien à envier aux non-conformistes réfugiés en Nouvelle-Angleterre.

---

(1) P. Boucher, *Histoire naturelle et véritable*, p. 10.

Vivre leur foi : tel sera leur idéal, tel sera leur mot d'ordre au foyer et dans la vie civile. Munis de ce flambeau, ils oseront parcourir l'immense étendue d'un pays qui joint l'Atlantique au golfe du Mexique, sans jamais défaillir, tels les anciens navigateurs franchissant les mers qui baignent les plus lointains rivages du globe terrestre, l'œil toujours fixé sur la boussole et sur l'étoile polaire.





## CHAPITRE II

### L'HOMME

---

Sa vie inséparable de son œuvre. — Sa famille. — Son père. — Premier contact avec les missionnaires. — Premiers faits d'armes. — Lettres de noblesse. — L'ambassadeur. — Le gouverneur des Trois-Rivières. — La seigneurie de Boucherville. — Les derniers moments. — Portrait de Pierre Boucher. — Qualités d'esprit et de cœur. — Son optimisme. — Son bon sens.

---

Pierre Boucher n'est pas un homme hors cadre ; enfant de la grande nature canadienne, il l'aime sincèrement car elle a égayé ses heures d'adolescence et elle enchantera les derniers instants de sa vie. Pendant quelques années, il mène une existence active parce que son esprit patriotique toujours en éveil lui commande de défendre la colonie. Comme ses compatriotes d'alors, il lui faut parer aux éventualités. Les circonstances lui dictent son programme d'action ou suscitent en lui de salutaires réactions. Sa vie est donc inséparable de son œuvre.

Sans vouloir attacher une importance exagérée aux théories de Taine sur l'influence du milieu, il faut tenir compte de ce facteur dans la formation du caractère des nations comme des individus. Essayons donc d'expliquer l'œuvre par l'homme, et l'homme par les qualités maîtresses dont nous nous efforcerons de découvrir les germes, dès l'aube de l'enfance de Pierre Boucher.

---

### SA VIE

En 1634, la famille Boucher qui comptait sept personnes, — le père, la mère et cinq enfants, — émigra au Canada. Elle venait du Haut-Perche.

L'aîné des enfants, *Pierre*, n'avait alors que douze ans. Son père, *Gaspard*, était un cultivateur : voilà déjà un premier point à retenir pour qui veut comprendre à fond le caractère de Pierre Boucher. L'enfant héritera de cet homme des champs, un esprit pratique, une claire vision de la réalité et la faculté de vaincre les obstacles au jour le jour, dans l'ordre voulu de Dieu. Il aimera toujours la terre maternelle et, après avoir bien servi Dieu et son pays, lorsque le Roi daignera récompenser par des lettres de noblesse une vie de dévouement et d'efforts, le nouveau seigneur, le premier Canadien

anobli, n'en continuera pas moins à vivre sur sa concession et à collaborer aux travaux de ses serviteurs comme le plus humble des hommes. Pendant toute sa vie, Pierre Boucher, fils de paysan, sera le type accompli de l'homme du peuple, synthèse heureuse de l'honnête homme du XVIIe siècle et du démocrate du XXe.

Il serait superflu d'ajouter que l'éducation de Pierre Boucher fut élémentaire. S'il ne put recevoir, comme plusieurs de ses condisciples de France, la formation intellectuelle et morale des cultures grecque et latine, il put lire à loisir dans le livre encore inconnu de la grande nature canadienne. Voilà bien un autre facteur qui affinera son esprit pratique et développera en lui l'initiative personnelle, puisque dans cet enseignement silencieux, il sera à lui-même son propre guide et son unique précepteur. Il complétera cette instruction par son contact avec les missionnaires.

Ceux-ci, sans nul doute, se firent un devoir et un plaisir d'accroître ses connaissances durant les longues soirées d'hiver. Il importe de se rappeler que tous les Jésuites, au sortir des deux ans du noviciat devaient se faire "régents" dans leurs collèges, c'est à dire professeurs de grammaire et de belles-lettres. A la même époque (1641-45) furent instruits par les missionnaires en Huronnie les jeunes Charles Le Moyne et Nicolas Giffard.

Lorsque Gaspard, le père de Pierre, vint au Canada, le vaisseau sur lequel il s'était embarqué faisait partie d'une flotte qui transportait également en Nouvelle-France deux pères Jésuites : les RR. PP. Lalemant et Buteux. Gaspard dut lier connaissance avec ces pères et leur inspirer confiance, car ceux-ci qui possédaient des terres dans les environs de la seigneurie de Beauport, engagèrent bientôt Gaspard Boucher comme métayer. Il fut donc facile pour l'enfant de suivre ces missionnaires, en 1639, et de s'initier dans son adolescence à la vie périlleuse des enfants des bois. Il suivit les Jésuites en Huronnie où il apprit les idiomes indiens, grâce au concours de ses protecteurs très instruits. Le contrat de service des jeunes gens ne se prolongeait guère au-delà de quatre ans. Il revint donc à Québec en 1643, apportant avec lui une riche moisson d'expériences personnelles et une connaissance du caractère des Sauvages qui lui seront d'une grande utilité lorsque des heures graves sonneront pour la patrie.

Cette même année, il s' enrôle dans la garnison de Québec et mettant immédiatement à profit les connaissances qu'il vient d'acquérir, il sert d'interprète au gouverneur, M. de Montmagny. Les Iroquois ne ménageaient alors aucun repos à la colonie ; aussi décida-t-on de prendre l'offensive et de semer la terreur au sein de leurs bourgades.

Pierre Boucher voulut bien payer de sa personne et faire partie des différentes expéditions dirigées contre eux. Ce fut pour lui l'occasion de déployer sa bravoure et de manifester son instinct de la tactique militaire propre à ces lieux. Au retour de l'une de ces expéditions, en 1645, on le nomma capitaine aux Trois-Rivières, où il devait séjourner vingt ans et illustrer son nom par de beaux faits d'armes, dont nous parlerons bientôt. Il devint tour à tour commis des magasins du roi, capitaine de la milice du district, lieutenant civil et criminel et enfin gouverneur de la place en récompense de ses services (1653-1658).

En 1659, Pierre Boucher songeait déjà "à se retirer sur son bien" : il demanda à M. d'Avaugour de lui accorder cette faveur. Celui-ci y consentit, mais avec peine. En 1661, M. de Lauzon, ancien gouverneur de la colonie, par l'intermédiaire du marquis Isaac de Pas de Feuquières, vice-roi de l'Amérique, obtint pour Pierre Boucher des lettres de noblesse.

Le gouverneur général, M. d'Avaugour, lui confie un mandat auprès de la cour de Fontainebleau : pour défendre les habitants des attaques des Iroquois, il s'agit de "supplier Sa Majesté de prendre sous sa protection une colonie qui se trouve absolument abandonnée et réduite aux abois".

Malgré les multiples distractions des fêtes de Versailles, le roi écouta le délégué canadien avec une sympathique attention et promit d'accéder à ses désirs. " Sa Majesté témoigna beaucoup de surprise en apprenant qu'un si bon pays eût été si fort négligé. Elle nomma ensuite M. de Monts commissaire, pour en faire la visite et y intimiser ses ordres, et commanda qu'on y envoyât incessamment quatre cents hommes de ses troupes pour y renforcer les garnisons des postes les plus exposés " (1). La mission de Pierre Boucher avait donc porté des fruits. Lui-même embaucha " cent hommes de travail ", mais la traversée et les suites d'un voyage de privations seront fatales à trente-trois d'entre eux. Munis de vivres pour deux mois, deux vaisseaux appareillèrent en juin ; ils n'arrivèrent à Québec que le 27 octobre. En cette circonstance, le Conseil Souverain, voulant indemniser Pierre Boucher des pertes considérables que lui avait occasionnées cette entreprise, déclara que si le roi ne voulait pas le rembourser de ses dépenses, la Compagnie le devrait faire (1663).

Dès son retour au Canada, Pierre Boucher fut nommé juge royal, et on lui confia une deuxième fois le gouvernement des Trois-Rivières. " Le Conseil ", est-il dit, dans sa commission, " en conséquence et au désir de

---

(1) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. 1, p. 360.

l'arrêt de son érection, voulant pourvoir de personnes capables pour exercer les états et offices de juge royal aux Trois-Rivières, de Procureur du Roy et d'un greffier et notaire au dit lieu, a fait choix du Sieur Boucher, gouverneur du dit lieu pour tenir et exercer la dite charge de juge royal . . . Et ordonné que les appellations des sentences du juge du dit lieu ressortiront en ce Conseil, et leur sera délivré des provisions des dites charges, et en attendant exerceront par provisions, et attendu la charge de gouverneur qu'a le dit Sieur Boucher au dit lieu, il est exempté de la prestation de serment en ce Conseil " (1). La famille de Pierre Boucher le suivit aux Trois-Rivières.

Le 29 octobre, 1664, il donne sa démission comme juge royal en raison de la dévolution de la colonie au domaine. Le gouverneur en conseil accepta cette démission, comme l'indique le document suivant : " Sur la requête présentée au Conseil par le sieur Boucher . . . tendante à ce qu'il fût déchargé de la charge de juge royal aux dites Trois-Rivières, ouy sur ce le procureur général du Roy, le Conseil a donné acte et accordé au dit sieur Boucher les fins de ses demandes " . . . (2).

---

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1, p. 58.

(2) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain* vol. 1, p. 288.

L'année suivante, il résigna ses fonctions de gouverneur et exposa les "Raisons qui l'engagent à établir sa seigneurie des *Iles-Percées* qu'il a nommée *Boucherville*". Enfin il allait voir se réaliser le vœu de sa jeunesse et de son âge mur ! Il pourrait se consacrer à la culture de la terre, vaquer aux occupations de son état et se préparer à la mort. Talon ne méconnut pas "les bons et utiles services" de Pierre Boucher, et lui concéda la seigneurie de Boucherville.

Dès ce moment, Pierre Boucher se retira de la vie publique. Sans doute continua-t-il à suivre avec intérêt les progrès de la colonie et à demeurer, parmi les Canadiens de Boucherville et des environs, un chef respecté et obéi ; à l'approche d'une catastrophe, les défricheurs se groupent instinctivement sous l'égide de leur seigneur, et c'est ainsi qu'au moment du massacre de Lachine, alors que les autorités du pays se laissaient aller à des sentiments de crainte et de défaitisme, Pierre Boucher rassembla ses gens et monta la garde autour de son village isolé. Mais ces crises n'étaient plus de longue durée. Bientôt la vie paisible reprenait son cours et permettait au fondateur de vivre des jours heureux, entouré de ses quinze enfants qu'il édifiait par ses vertus. En 1648, il s'était marié une première fois avec Marie-Madeleine Chrétienne, jeune indigène élevée par les Ursulines ; la naissance d'un premier enfant en-



traîna la mort de la mère et du fils, en 1649. Le 19 juillet, 1652, Pierre Boucher contracta une deuxième alliance avec Jeanne Crevier, fille de Christophe, sieur de La Meslay ; elle lui donna quinze enfants et mourut en 1727.

L'élève des missionnaires, le jeune coureur de bois de 1639, atteignait le soir de la vie, cette heure unique où les grandes âmes se détachent déjà des vanités de la terre pour jouir par anticipation des bonheurs de l'au-delà. Pierre Boucher devenait "le beau vieillard". Hélas ! Les documents nous manquent pour évoquer minutieusement la vie de la seigneurie de Boucherville au déclin de l'existence de son fondateur. Mais s'il est permis de combler cette lacune par l'analyse du testament de Pierre Boucher et par les propos respectueux et bienveillants que suscite encore, à l'esprit des Bouchervillois, le souvenir du disparu, il est possible de conclure que les derniers instants de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières furent semblables à la fin d'un beau jour. Il s'éteignit dans la paix du Seigneur, le 19 avril, 1717. Dans un chapitre subséquent, nous aurons l'occasion de commenter les dernières paroles de Pierre Boucher.

---

## SON CARACTÈRE

La physionomie morale de Pierre Boucher ne saurait être diversement interprétée, car elle n'est pas faite de contrastes qui échappent à une définition. Chez lui, tout se tient : sa vieillesse voit le parachèvement et le couronnement des rêves de son enfance, et pendant sa longue existence, sa foi s'éclaire, sa piété s'accroît et sa raison, de plus en plus maîtresse de l'imagination et de la sensibilité, imprime à la vie du pionnier un mouvement ascensionnel dont il est relativement facile de retracer la lumineuse courbe.

Nous avons un excellent portrait de Pierre Boucher que l'on dit authentique (1). Les historiens nous rapportent que Louis XIV conservait un air de majesté, même lorsqu'il jouait une partie de billard. On songe à ce mot historique lorsqu'on examine attentivement la physionomie de Pierre Boucher : d'apparence modeste et animé de sentiments plébéiens, il s'efforçait, mais en vain, de cacher au milieu de ses censitaires une âme d'élite dont l'enveloppe mortelle ne parvenait pas à dissimuler les beautés.

Il est d'un autre âge que le nôtre : à l'encontre de notre siècle démocratique, où la mécanique et l'uniformité triomphent aux

---

(1) Il se trouve au frontispice du livre du R. P. Louis Lalande : *Une vieille seigneurie — Boucherville.*

dépens du pittoresque et de l'art, et où les êtres comme les choses semblent perdre leurs traits essentiels, le XVIIe siècle autoritaire et discipliné favorisa, en France comme au Canada, la venue et le développement d'hommes de caractère et de distinction.

Ce sont bien en effet les deux caractéristiques qui se dégagent de l'analyse du portrait de Pierre Boucher. Son menton proéminent et régulier manifeste une volonté puissante. Ses lèvres fines sont la marque d'un esprit distingué et naturellement amoureux du beau, auquel il ne manquera que la formation classique et le commerce des arts pour s'élever spontanément dans les hautes régions de la pensée. Ses grands yeux que surmontent des sourcils très arqués semblent fixer des réalités et n'attacher de prix qu'à elles seules ; son regard émane de l'homme d'action, à qui la menace d'un danger soudain impose de promptes décisions. Mais ce qui frappe le plus dans ce portrait, c'est le front large, siège d'une pensée active et d'une volonté dominatrice et inébranlable, que découpent des volutes de cheveux épais retombant sur les épaules. Et pour éclairer cette mâle physionomie, quelque chose d'immatériel qui se dégage de cette figure harmonieuse et lui communique de la majesté et de la sérénité. Bref, c'est une figure que l'on n'oublie pas dès qu'on l'a vue une fois, car elle tranche sur la banalité des foules.

Ses qualités d'esprit et de cœur correspondent à l'extérieur remarquable que la nature lui avait octroyé. Il n'est pas féru de science, non qu'il n'ait été susceptible d'une culture scientifique, mais parce que l'occasion d'accroître son savoir sous la dictée d'un précepteur ne s'est jamais présentée. A un don d'observation des réalités, il joint un esprit méthodique qui se manifeste jusque dans ses écrits et dont nous reparlerons bientôt dans un chapitre subséquent.

Il n'est pas plus artiste que savant ; le côté pittoresque des choses semble lui échapper et s'éclipser devant les qualités utilitaires des objets qui sollicitent son attention, pendant ses courses dans les solitudes inexplorées de l'Amérique. Sans doute l'absence de formation est ici encore à l'origine de cette lacune, car dans son livre : " Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France ", il emploie à tout propos l'épithète *beau* : ... " tout le pays est parfaitement beau " ... (p. 32), " rien que beaux bois " ... (p. 33), " quantité d'autres très beaux arbres " ... (p. 34), " il y a plusieurs fontaines d'eau salée dont on fait de très beau sel " ... (p. 34), " le pays est très beau " ... (p. 34), " ce qui est encore beau à voir en ce pays-là, ce sont plusieurs petits lacs " ... (p. 35), " je ne puis faire la description de tous les beaux lieux de ce pays " (p. 36). Ces répétitions si

fréquentes accusent une indigence d'expressions picturales susceptibles de rendre les aspects changeants de la création ; elles dénotent également, chez l'auteur, un commencement d'émotion en présence des beautés de la nature canadienne. Il y avait donc en lui, sinon un talent, du moins des possibilités artistiques.

Son livre intitulé : *Histoire naturelle et véritable des mœurs et productions de la Nouvelle-France*, que nous analyserons bientôt, révèle les principaux aspects de son caractère (1).

Fils d'un paysan, il est essentiellement un homme pratique : un seul coup d'œil lui suffit pour juger la valeur d'un territoire et mesurer les forces de l'ennemi. Parlant de la contrée qui avoisine le Mont-Royal, il écrit : . . . " c'est un pays plat, une forêt où les arbres sont hauts et gros extraordinairement : ce qui montre la bonté de la terre. Ils y sont clairs et point embarrassés de petits bois : ce serait un pays tout propre à courir le cerf " (p. 32).

Cet observateur perspicace découvre non seulement les réalités du présent, mais aussi les certitudes que l'avenir réserve aux générations futures. Après avoir comparé les établissements des Français et des Anglais

---

(1) D'ici à la fin du chapitre, les citations sans renvoi explicite sont tirées du livre de Pierre Boucher.

en Amérique, il déclare avec assurance : " Les Anglais, nos voisins, ont fait d'abord de grandes dépenses pour les habitations là où ils se sont placés ; c'est merveille de voir leur pays à présent . . . ils ont de belles villes ; il y a messagerie et poste de l'une à l'autre ; ils ont des carosses comme en France . . . ce pays-là n'est pas autre que le nôtre : ce qui se fait là peut se faire ici " (p. 144).

Cette faculté de mettre une ligne de démarcation entre l'essentiel et l'accidentel, le nécessaire et le contingent, développera en lui un esprit de bravoure, non pas une témérité qui s'expose à d'inutiles dangers, pour le plaisir de les vaincre ou d'acquérir une renommée, mais une bravoure réfléchie, un héroïsme mesuré qui ne frappe jamais des coups d'épée sans résultats. La défense des Trois-Rivières lui fournira l'occasion de souligner par un glorieux fait d'armes ces qualités de tact et de discernement.

L'humilité est à la base des grandes âmes. Sans elle, l'humanité, naturellement portée à l'orgueil, agrandit, rétrécit ou défigure tout ce qu'elle perçoit ; se plaçant au-dessus de tout, elle perd le sens des réalités et se prépare des déceptions, source de récriminations pour les intelligences vulgaires. Or l'intelligence lucide et claire de Pierre Boucher ne lui permettait pas d'avoir pour ce défaut la moindre complaisance. Nous verrons bientôt le fondateur de Boucherville se mêler à

ses censitaires et s'intéresser à leurs travaux comme le feraient les paysans entre eux. Et lorsqu'il commence à rédiger sur les instances de son roi, son "*Histoire véritable et naturelle* . . . à deux reprises, il avertit le lecteur qu'il a composé un médiocre mémoire et que les nuances du style lui échappent : . . . " J'attendais toujours que quelqu'un mit la main à la plume à cet effet ; mais voyant que personne ne s'en est mis en devoir, je me suis résolu de faire la présente description en attendant que quelqu'un la fasse dans un style plus beau " (p. 6). Et quatre pages plus loin, il ajoute : . . . " Je sais bien que vous trouverez d'autres fautes, et quantité même contre l'ordre de la narration ; mais je crois que vous me les pardonnerez bien volontiers, quand vous considérerez que ce n'est pas mon métier de composer " (p. 11).

Animé de semblables sentiments, il vise naturellement à l'impartialité, qualité essentielle de l'historien ou de l'annaliste. Il est important de mettre ce trait en évidence, à une époque où la science objective avait à peine droit de cité dans l'histoire. Ce genre littéraire n'était alors qu'un motif aux dithyrambes et qu'un prétexte aux inexactitudes, — voire même aux falsifications, — commises pour la plus grande gloire d'un peuple ou d'une faction quelconque. C'est donc un mérite pour Pierre Boucher de parler sans ambages ; il ne cache pas la vérité,

estimant par ailleurs, et avec raison, qu'elle finit toujours par éclairer les intelligences même lorsque des bonnes gens timorées et opportunistes osent la mettre sous le boisseau. Au lecteur qui pourrait lui poser certaines questions, il dit : . . . " Je vous y répondrai, vous en faisant la description la plus naïve que je pourrai et avec toute la sincérité possible, tâchant de fuir toutes exagérations comme j'ai fait et comme j'espère de faire dans tout le reste de mon discours " (p. 48).

Sur cette question, les demi-mesures ne sauraient le satisfaire. Il aime la vérité sous toutes ses formes ; et si, au cours de ses observations et de ses recherches, il arrive à une conclusion défavorable à son pays d'origine, il l'énonce sans forfanterie et sans acrimonie. Lorsqu'il compare les Sauvages aux Français de la France du XVIIe siècle, il ne craint pas d'écrire en toute sincérité : " Ordinairement tous les Sauvages ont l'esprit bon, et il est bien rare de voir parmi eux de ces esprits buses et grossiers, comme nous en voyons en France parmi nos paysans " (p. 100). De pareils aveux méritent d'être enregistrés ; même au XXe siècle, ils honorerait leur auteur.

A de si belles qualités du cœur et de l'esprit, s'ajoute une autre heureuse disposition de Pierre Boucher ; elle rend le personnage éminemment sympathique et lui assure un souvenir dans le cœur de tous les véritables



**Canadiens.** Pierre Boucher eut foi dans les destinées de la colonie ; cette confiance souriante aux heures tragiques se manifestait par un optimisme qui résume la vie et l'œuvre d'un des plus grands pionniers de la Nouvelle-France.

Que de tristes réflexions les rigueurs de l'hiver canadien n'ont-elles pas suscitées en France et dans le reste de l'Europe ? Nous ne voulons pas faire ici allusion aux "arpents de neige" de Voltaire mais, plutôt, aux mille et une rumeurs, à ce sujet, venues de diverses sources, et qui gagnaient la créance des Français de l'époque. Ces faux renseignements n'ont pas encore tout à fait disparu de l'esprit des paysans français contemporains. Sans doute on peut alléguer la méconnaissance de la géographie si commune en France, de l'avis des Français eux-mêmes. Ce pays, qui séduit l'étranger, fascine l'imagination de ses propres enfants et finit par éclipser à leurs yeux le reste de l'univers. Sentiment très noble, du reste, puisque dans une certaine mesure, il résulte de l'amour d'un pays qui est l'un des plus beaux du monde et à la générosité duquel des représentants autorisés de toutes les races ont rendu, de tout temps, de justes hommages.

Une autre raison de ces erreurs, Benjamin Sulte prétend la trouver dans le monopole que les Jésuites exerçaient pratiquement sur la colonie au commencement du XVIIe siècle :

ils auraient eu intérêt à diffamer le Canada dans l'esprit des Français, afin de décourager d'avance la venue dans la colonie de toute société destinée à nuire à leur commerce des fourrures.

Une aussi grave affirmation doit être étayée de bons arguments. Or, ceux de Benjamin Sulte ne semblent pas péremptoires. Plusieurs historiens ont vidé la question que les cadres de cette étude ne nous permettent pas de traiter à fond. Qu'il suffise de dire, qu'au premier abord, il paraît invraisemblable que des hommes qui payèrent de leur personne, en maintes circonstances, et surent même mourir pour la défense d'une cause, se soient soudainement transformés en égoïstes accapareurs avides de pécule. La monnaie courante de l'époque n'était pas alors le numéraire métallique mais bien le troc des marchandises et des fourrures. Et Pierre Boucher nous semble plus près de la vérité lorsqu'il parle de méchants sujets, chassés du Canada, et qui, dès leur rentrée en France "décrient fort le pays, n'y ayant pas rencontré ce qu'ils pensaient" (p. 10).

A l'encontre de ces esprits corrosifs, Pierre Boucher dissipe les erreurs relatives aux conditions du Canada. Où les autres ne verraient que des ombres au tableau, l'optimisme de l'auteur de l'*Histoire naturelle* découvre des couleurs ; s'il lui faut expliquer les désavantages du pays, il voile la mauvaise impression

finale par des considérations d'un autre ordre. Et l'on poursuit la lecture du livre sans éprouver des sentiments désagréables. En voici quelques exemples : " Les climats y sont différents selon les lieux, mais je puis dire en gros, qu'aux lieux les plus froids, l'hiver est plus gai qu'en France " . . . (p. 14). " Il y a aussi abondance de vignes sauvages qui portent des raisins : le grain n'en est pas si gros que celui de nos vignes de France, ni les grappes si fournies, mais je crois que si elles étaient cultivées, elles ne différeraient en rien " . . . (p. 59). " La terre est couverte de neige pendant plus de quatre mois ; si la neige nous cause cette incommodité, elle nous rend d'un autre côté un grand service, qui est qu'elle nous donne une facilité de tirer les bois des forêts dont nous avons besoin pour les bâtiments, tant de terre que d'eau, et pour autres choses " (p. 141).

Ainsi Pierre Boucher prépare et annonce la lignée de ces Canadiens français à l'optimisme conquérant, qui chantent au milieu des difficultés de l'existence comme les marins au sein des tempêtes ; de nos jours encore, nos compatriotes s'établissent dans le Nouveau-Québec et le Nouvel-Ontario, en ces endroits mêmes où d'autres n'osent s'aventurer, et la hache à la main, la foi dans le cœur et, sur les lèvres, un sourire d'espérance, ils s'apprêtent à léguer à leurs descendants un superbe héritage.

L'optimisme de Pierre Boucher se traduit par des actes ; il recrute des colons à ses frais. Pour les induire à passer au Canada, il affirme que " tous les pauvres gens seraient bien mieux ici qu'en France pourvu qu'ils ne fussent pas paresseux ; ils ne manqueraient pas ici d'emploi et ne pourraient pas dire ce qu'ils disent en France, qu'ils sont obligés de chercher leur vie parce qu'ils ne trouvent personne qui leur veuille donner de la besogne " (p. 159). Cette constatation est juste et s'appliquait encore au Canada et aux États-Unis jusqu'à ces derniers temps. Aussi des milliers d'émigrants depuis bientôt trois siècles, quittent les rivages de l'Europe, asile d'une vieille civilisation, pour traverser l'Atlantique et se fixer dans le nouveau monde, terre de l'avenir.

\*  
\* \* \*

Tels sont donc les principaux aspects du caractère de cet homme remarquable dont la vie fut à la fois une leçon de probité, un cantique d'amour et un motif d'espérance. Pas une tache sur cette existence qui s'écoule dans l'exercice de fonctions pacifiques et guerrières au sein d'un monde inexploré. Pas la moindre défaillance qu'il soit possible de relever chez cet homme sans recherche dans son humilité, sans dissipation dans

son optimisme, sans présomption dans sa foi, sans rudesse dans sa piété. C'est donc dire que le trait dominant de son esprit, c'est le bon sens. Sous le contrôle et dans les limites tracées par la foi, cette qualité bien française, sollicitée vers les hauteurs par un idéal chrétien, métamorphosera l'obscur coureur de bois de 1639 en l'un des pères de la patrie canadienne.





## CHAPITRE III

### LE GOUVERNEUR

---

Postes importants de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. — Les premières habitations. — Les Trois-Rivières. — Pierre Boucher aux Trois-Rivières. — Préparatifs des Iroquois pour capturer les Trois-Rivières. — Défense du fort. — Conditions de paix. — Pierre Boucher nommé gouverneur des Trois-Rivières. — Point en litige : lettres originales, ou copie ?

---

En 1661, le roi accorda des lettres de noblesse à Pierre Boucher pour le récompenser de ses bons services ; c'était le couronnement d'une carrière militaire illustrée par de nombreux faits d'armes et, notamment, par la défense des Trois-Rivières. Il convient maintenant de mettre en relief la bravoure et la présence d'esprit du vainqueur des Iroquois.

\* \* \*

Les Trois-Rivières ! Cette ville florissante d'aujourd'hui, située à mi-chemin entre

Montréal et Québec et arrosée d'un fleuve que sillonne, pendant sept mois par année, la proue des transatlantiques d'Europe, était le point de contact de la barbarie et de la civilisation, il y a trois siècles, et la cible d'une ennemi astucieux !

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, la Nouvelle-France ne comprend, en somme, que deux postes importants : Québec et Montréal. Sans doute, l'esprit d'évangélisation de nos missionnaires et la volonté de nos pères d'ajouter de nouveaux territoires à la juridiction de la couronne de France sont des sentiments dignes d'éloge : à l'immensité du pays correspondait l'immensité des désirs de nos ancêtres. Mais que de périls comportait l'adoption d'un si vaste programme d'action !

Notre beau pays, aujourd'hui une absurdité géographique, ne l'était pas moins au début de la colonie. Selon la juste remarque de l'abbé Groulx (1), "au petit nombre qu'étaient les premiers colons, il eût fallu, comme domaine d'exploitation, un bassin étroit, concentrique pour le loisir de se sentir les coudes, de se prêter assistance. La nature des lieux obligea, au contraire, de s'établir en longueur, le long du fleuve, l'unique route, hiver comme été. La conséquence, c'est que les défricheurs se jettent

---

(1) L'abbé Lionel Groulx, *La naissance d'une race*, p. 81.



sur les deux rives, très éloignés les uns des autres, dans un isolement trop complet". Si les premiers colons avaient borné leur désir à défricher les deux rives du St-Laurent, sans toujours reculer les confins de la civilisation en Amérique, leur tâche eût été diminuée de beaucoup au moment d'une invasion anglaise ou iroquoise. Mais l'esprit d'aventure aidant, nos pères ne rêvaient rien moins que de posséder les quatre coins de l'Amérique du Nord, malgré l'ordre formel du roi leur enjoignant de ne pas s'affaiblir par la dispersion. Hélas ! Le temps ne nous a pas rendus plus sages, car, depuis toujours, les fils de la province de Québec, pour d'autres motifs, il est vrai, ont quitté la terre natale pour voir trop souvent sombrer à l'étranger leur langue ou leur foi.

Vers le milieu du XVIIe siècle, ce mal n'avait pas atteint de telles proportions : les deux colonnes de l'arche canadienne s'élevaient à trois cents milles de distance l'une de l'autre. Et le poste des Trois-Rivières en était la clef de voûte ; si l'ennemi venait à s'emparer de cette humble station militaire, il coupait les communications entre Montréal et Québec : c'était la mort à brève échéance des défenseurs de la future métropole, prélude de la reddition de la cité de Champlain. Il fallait donc confier la haute administration et la défense d'un si important territoire à un homme de confiance.

Garneau déclare que, en 1634, il n'y avait que deux terres tenues en franc-alleu ; l'une d'elle, était les Trois-Rivières (1). Et le père Charlevoix nous apprend que, en 1635, se trouvait, un commencement d'habitation en cet endroit.

Cette *habitation* progresse plus lentement que Québec ou Montréal, si l'on en juge par la description de Pierre Boucher, esquissée en 1663 : “ Disons un mot de *l'habitation* des Trois-Rivières : c'est un fort beau pays à voir, un pays plat, point montagneux, qui a de forts beaux bois : plusieurs rivières et lacs entrecoupent ses terres qui sont toutes bordées de belles prairies, ce qui fait qu'il y a quantité d'animaux, et surtout des élans, caribous, et castors, et très grand nombre de gibier et de poisson. Il y a comme *deux habitations* séparées par une grosse rivière : on l'appelle les Trois-Rivières, à cause qu'étant entrecoupée par des îles, elle fait comme trois rivières en ce lieu là ” (2).

Au sentiment de Benjamin Sulte, ces deux habitations constituaient le fort du Platon (3).

C'est aux Trois-Rivières, dans ces lieux où, selon l'expression du père Vimont, “ logeait la crainte, ” que Pierre Boucher devait s'im-

(1) Garneau, *Histoire du Canada*, T. 1, p. 204.

(2) P. Boucher, *Histoire naturelle et véritable*, p. 30.

(3) *Mémoires de la Société Royale du Canada*, 1896, vol. 11, p. 127.

poser à l'attention de ses compatriotes ; il monta en dignité et devint, à deux reprises, gouverneur de la ville naissante pour recevoir, sur ces entrefaites, des lettres de noblesse.

A la suite d'une expédition contre les Iroquois, en 1645, il accepta les fonctions d'interprète officiel aux Trois-Rivières auprès des indigènes ; ceux-ci rencontraient les Français en cet endroit pour faire le trafic des fourrures. Quatre années plus tard, M. d'Ailleboust le nomma commis en chef de ce poste et lui conféra le grade de " capitaine de la milice des habitants des Trois-Rivières, avec ordre de les exercer au maniment des armes, de faire tenir leurs armes en état, de ne laisser sortir personne sans armes et de faire entourer de palissades le Bourg des Trois-Rivières" (1).

En 1652, il sut livrer un combat pour la défense du fort et déjouer les ruses des Iroquois. Les " Relations des Jésuites " ont légué à la postérité le récit de ce fait d'armes. On nous permettra de le citer en entier : non seulement il souligne la bravoure de Pierre Boucher, mais il décrit minutieusement le plan d'attaque des Sauvages ; il montre enfin le genre de combat auquel les anciens Canadiens durent s'adapter et explique déjà la mésentente qui, plus tard, aux jours sombres de 1760, régnera entre les officiers français,

---

(1) *Mémoires* de P. Boucher.

partisans de la guerre en rase campagne, et les officiers canadiens français initiés seulement aux secrets des guerres d'infiltrations et de coups de main.

Voici d'abord les préparatifs des Iroquois pour capturer le poste des Trois-Rivières : on verra que la ruse et la patience se sont donné la main pour avoir raison d'une poignée de défenseurs.

“ Quoique les Sauvages ne plantent pas de sièges à la façon des Européens, ils ne manquent pas néanmoins de conduite dedans leur guerre : en voici une preuve. Les Iroquois Anniehronnons ayant dessein d'enlever la bourgade des Trois-Rivières plutôt par surprise que par force, ils envoyèrent premièrement, autant que je peux conjecturer, quelques petites troupes détachées de leur gros à Montréal et vers Québec, afin d'occuper nos Français et leur ôter l'envie, aux uns de descendre aux Trois-Rivières, et aux autres d'y monter, et par ce moyen, empêcher le secours qu'on aurait pu donner à la place qu'ils voulaient prendre.

“ Cela fait, il se vinrent cacher jusqu'au nombre de cinq cents, dans une anse fort voisine du Bourg des Trois-Rivières ; la pointe qui forme cette anse les couvrait en sorte qu'on ne les pouvait apercevoir. La nuit venue, ils se divisèrent en trois bandes ; ils envoyèrent un canot de dix hommes dans

de petites îles qui sont toutes voisines du fort et du bourg des Trois-Rivières, et ils firent passer onze canots au-delà du grand fleuve vis-à-vis de ce fort. Le reste se cacha dans les bois derrière notre bourgade. Voici leur pensée dans cette conduite.

“ Comme ils voyaient des blés d’inde plantés dans ces petites îles, ils crurent que ceux à qui ces blés appartenaient viendraient du matin travailler à leurs champs, comme c’est la coutume, et que ces dix hommes, qui étaient en embuscade, prendraient quelqu’un qu’ils emmeneraient dans leur petit bateau, passant devant le fort, afin d’amener les Français à les poursuivre. Et alors les onze canots, qui étaient cachés à l’autre rive du fleuve, viendraient au secours, et ensuite, ils s’imaginaient que les Français s’échauffant sortiraient de leur bourg et se viendraient jeter à la foule sur les bords de ce grand fleuve, partie pour s’embarquer et défaire ces douze canots, partie pour voir ce combat ; et pendant que les uns et les autres seraient occupés à les voir et à combattre, le gros, qui était caché derrière la bourgade, la devait facilement surprendre, étant dépourvue de la plupart de ses habitants. Mais la chose ne réussit pas comme ils prétendaient, car nos Sauvages à qui ces blés appartenaient, ne s’éloignèrent point de leurs cabanes, ce jour-là, qui était le vingtième d’août, et ainsi personne ne branla ; eux demeurèrent ca-

chés et nous dans l'ignorance que nous eussions de si mauvais voisins " (1).

Cette tactique, véritable modèle du genre, donne une juste idée de l'instinct militaire des enfants des bois. Et l'on frémit à la pensée de ce qui serait advenu des habitants des Trois-Rivières si une circonstance toute fortuite ne les eût avertis de l'imminence du péril. Le lendemain, en effet, les Français demandèrent à quelques Sauvages amis d'aller chercher les bestiaux dans les bois. Ceux qui sortirent du fort remarquèrent bientôt des pistes nombreuses autour du bourg : ils revinrent en toute hâte donner l'alarme. Des moissonneurs déclarèrent également avoir vu " de nouveaux visages " à l'orée de la forêt. Toutefois ces rumeurs ne purent convaincre les défenseurs des Trois-Rivières toujours optimistes même à l'approche du danger.

Le 22 du même mois, les appréhensions de certaines gens devinrent des réalités auxquelles nul ne voulut se soustraire. Afin de rassurer les moissonneurs, on avait préposé des sentinelles aux champs. L'une d'entre elles fut poursuivie par un Iroquois qui lui donna " deux ou trois coups de masse sur la tête ". La blessure était grave mais non mortelle. Dès lors, la population des Trois-Rivières monta la garde. Le lendemain,

---

(1) *Relations des Jésuites*, par Thwaites, vol. XL, p. 102.

elle vit les Iroquois qui sortaient de leurs retraites et se préparaient à prendre le bourg d'assaut. Heure solennelle entre toutes : plusieurs jours d'inaction avaient avivé la haine et la cupidité des ennemis bien supérieurs en nombre aux Français.

C'est alors qu'entre en scène le capitaine du fort, Pierre Boucher. C'est lui-même qui rédigea les lignes que l'on va lire. Ce serait manquer de respect à la mémoire de ce grand homme que de ne pas citer textuellement et dans toute son étendue le récit de cette bataille, l'une des plus belles pages de notre épopée nationale. Ici, Pierre Boucher manifeste des dons remarquables de narrateur : il rapporte tous les incidents du combat dans l'ordre chronologique et jusqu'à l'annonce de la victoire, il pique et aiguise la curiosité des lecteurs.

“ A peine nos gens étaient-ils éloignés d'un quart de lieue du fort, qu'ils aperçurent un grand nombre de canots échoués dans une anse : ils déchargent dessus leurs armes à feu, et aussitôt reprennent leur route vers le fort. Le tambour à qui j'avais commandé de donner quelques coups de baguettes sur sa caisse en cas que la chaloupe eût découvert l'ennemi, me rappela dans le fort ; comme je m'en approchais, je vis un grand nombre d'Iroquois courant à bride abattue, comme on dit, à travers les champs, faisant mine de venir attaquer la bourgade. Je crie :

aux armes ; je fais fermer les portes et rouler deux pièces de canon que j'avais disposées pour ce sujet. Ces barbares, au bruit de ce tonnerre, se jettent sur des bestiaux qui passaient proches du bourg, ils les poussent dans les bois, et les ayant massacrés, ils courent sur les rives du grand fleuve, déchargeant leurs fusils sur notre chaloupe qui se vit assaillie de tous côtés ; car les onze ou douze canots dont nous avons parlé vinrent fondre sur elle, la voulant contraindre de s'approcher de la terre pour être battue et par eau et par terre. On fit feu de tous côtés : l'air fut bientôt rempli de flammes et de fumée. Je fis tirer plus de vingt coups de canon en un quart d'heure, qui n'eurent autre effet, pour ce que nos boulets n'étaient pas de calibre, que de faire retirer l'ennemi et donner passage à notre chaloupe qui se défendit vaillamment et avec bonheur : car nos gens tirèrent et blessèrent quelques Iroquois, et pas un d'eux ne reçut aucun dommage.

“ Ces demi-démons voyant qu'ils auraient été maltraités allèrent décharger leur colère sur nos blés d'inde et sur nos blés français. Ils coupaient tout ce qu'ils pouvaient rencontrer, brûlant les charrettes et les charrues laissées en la campagne, pour mettre le feu dans les tas de pois et de blés qu'ils ramassaient : ils mirent le feu en quelques maisons écartées, tuèrent les bestiaux des Pères qu'on n'avait pu retirer assez tôt : en un mot, on



eût dit qu'ils étaient enragés, tant ils faisaient paraître de fureur.

“ Je fis rouler un canon sur un platon, et je le fis tirer dessus eux ; les Sauvages s'avancèrent, faisant quelques escarmouches, et dans un de ces petits combats, un de nos Algonquins reçut un coup de fusil au genou, et nous blessâmes et tuâmes quelques Iroquois.

“ Enfin ces barbares se retirèrent, faisant mine d'avoir assoupi leur rage et leur vengeance, mais à dessein de s'approcher la nuit de la bourgade pour y mettre le feu, n'étant environnée en plusieurs endroits que de gros arbres. Nous fûmes sous les armes tant que la nuit dura ; je redoublai les sentinelles ; la Trompette et le Tambour jouèrent quasi toujours au fort. On n'entendait partout que ces paroles : “ Qui va là ” ? La Redoute tira plusieurs coups d'arquebuse si bien que l'ennemi qui faisait ses approches, épouvanté par ces bruits, désespéra de nous pouvoir ni prendre ni surprendre ” (1).

La ville des Trois-Rivières était sauvée grâce au dévouement de Pierre Boucher et de ses compagnons. Pour vaincre l'obstination des Sauvages, l'on jugea nécessaire de monter la garde pendant plusieurs jours et de faire feu, à l'occasion. Aux artifices des Iroquois, Pierre Boucher sut opposer des ruses de guerre dont Champlain s'était servi autre-

---

(1) Thwaites, *Les Relations des Jésuites*. Vol. XL, p 108.

fois et avec grand succès : il épouvanta l'ennemi par des bruits continuels et lui donna l'impression qu'une multitude de guerriers défendaient le bourg des Trois-Rivières.

Il importe d'observer que, rarement, les Iroquois formaient le dessein de pénétrer au-delà des palissades d'un fort français. Ils avaient pour tactique habituelle de surprendre la garnison et les défenseurs en dehors des murs.

A la vérité le combat dura encore quelques jours ; toutefois les Iroquois ne manifestaient plus le même mordant à l'attaque. Bientôt arriva du renfort : quelques Algonquins et un parti de Français lancés à la poursuite d'Iroquois qui avaient capturé et enlevé le Père Poncet et Maturin Franchetot. Ces recrues découragèrent l'ennemi qui ne demanda plus que de parlementer avec les Français.

En cette circonstance, Pierre Boucher révéla, une fois de plus, son esprit pratique et sa connaissance du tempérament des Sauvages. Le moment était venu de composer avec l'adversaire : il fallait traiter, non pas d'égal à égal, mais de supérieur à inférieur et poser des rigoureuses conditions.

Quelques jours auparavant, des Hurons avaient capturé des Iroquois aux environs de Montréal. Une jeune Huronne tombée aux mains des envahisseurs leur communi-

qua cette nouvelle. Ils proposèrent donc d'échanger les prisonniers. Mais Pierre Boucher leur ordonna de libérer le Père Poncet et Mathurin Franchetot et de les ramener au milieu des Français. Aussitôt les Iroquois " envoyèrent deux canots en leur pays pour empêcher qu'on ne fit aucun mal au père et à son compagnon, si on les trouvait encore en vie ". Pierre Boucher stipula également que les plus notables des nations iroquoises viendraient à Québec, avec des présents, demander la paix au gouverneur, M. de Lauzon, et la conclure. L'ennemi se conforma à ces conditions et laissa, en partant, six de ses enfants en otage.

Quelque temps après, Pierre Boucher et ses Sauvages se rendirent à Québec. Le gouverneur leur ménagea le plus chaleureux accueil et au défenseur des Trois-Rivières : " Ah ! Que vous avez eu de bonheur, dit-il, en l'embrassant, d'avoir si bien conservé votre poste, car si les ennemis eussent pris les Trois-Rivières, tout le pays était perdu " (1).

Conservé le pays à la France, tel avait été l'enjeu lors du combat des Trois-Rivières. Pierre Boucher a donc bien mérité de son pays ; s'il n'a pas versé son sang comme Dollard à la bataille du Long Sault, il s'est exposé aux mêmes dangers pour défendre la

---

(1) R. P. Louis Lalande, *Une vieille Seigneurie, Boucherville*, p. 21.

même cause. Aussi le roi de France reconnaissant l'excellence d'un pareil dévouement ne devait pas tarder à récompenser dignement ce fidèle et vaillant serviteur.

\* \* \*

En 1653, Pierre Boucher reçut les provisions de lieutenant civil et criminel pour la juridiction des Trois-Rivières. En cette même année, il fut promu gouverneur de la place (1653-1658).

Sur ce sujet, certains historiens ne sont pas d'accord. M. P.-G. Roy dit bien que " M. Boucher *semble* avoir également exercé la charge de gouverneur des Trois-Rivières, de 1653 à 1658. Mais on ne trouve aucune trace de la commission qu'il dut recevoir à cet effet " (1). C'est la stricte vérité. De plus, Pierre Boucher reçut une commission de M. de Mézy, en 1663 ; celle-ci fut transmise à la postérité.

Mais à défaut de textes péremptoires, il est loisible à l'historien de chercher la solution de ce problème par l'analyse des documents qui se rapportent à cette question. Le Père Lalande fournit, à ce sujet, d'intéressants renseignements (2) qui nous autorisent à

---

(1) P.-G. Roy, *Les officiers d'état-major sous le régime français — Revue Canadienne* 1918, t. 1, p. 373.

(2) R. P. Louis Lalande, *Une vieille seigneurie — Boucherville*, p. 22.

**affirmer que Pierre Boucher fut vraiment gouverneur des Trois-Rivières de 1653 à 1658.**

L'auteur écrit à la page 22 de son livre l'assertion suivante : après avoir commandé aux Trois-Rivières " en qualité de gouverneur pendant quatre ans " (de 1653 à 1657), M. Boucher demanda à M. d'Argenson à se retirer sur son bien. Malheureusement, le P. Lalande n'indique pas la source d'une aussi importante citation. La seule conclusion que nous puissions tirer de ce texte, c'est que le savant Jésuite a dû mettre la main sur un document dont les autres historiens n'ont pas eu connaissance. Mais voici une preuve plus convaincante que le Père Lalande propose à l'attention des chercheurs.

En 1663, après son voyage en France, Pierre Boucher est de nouveau investi du gouvernement des Trois-Rivières. L'abbé Faillon, commentant cette nomination, écrit : " Il résidait dans le pays depuis trente ans *et avait même été gouverneur des Trois-Rivières* ". On trouve un peu plus loin cette nouvelle affirmation : " M. de Mons étant monté de Québec aux Trois-Rivières en un jour, il établit *de nouveau* gouverneur de ce dernier poste, M. P. Boucher qu'il avait ramené de France avec lui " (1). En présence d'asser-

---

(1) L'abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, t. II, p. 499.

tions aussi catégoriques, il est permis d'opter en faveur de la seconde hypothèse, surtout lorsque les faits de l'époque n'opposent pas à cette assertion un démenti formel.

Si la minute de la commission de 1653 continue à susciter les recherches des historiens, celle de 1663 résista heureusement aux vicissitudes du temps. C'est un document d'une haute importance qui atteste la valeur civique et militaire de Pierre Boucher. Il porte le titre suivant :

COMMISSION DE GOUVERNEUR AUX  
TROIS-RIVIÈRES POUR LE SIEUR  
BOUCHER, DU VINGT-HUITIÈME  
OCTOBRE, 1663.

“ Nous, sieur de Mézy, lieutenant-général et gouverneur pour Sa Majesté en la Nouvelle-France, étendue du fleuve St-Laurent, au sieur Pierre Boucher, salut.

“ Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant en la main et sous la protection du roi, par la démission des sieurs de la compagnie qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi gouverneur et son lieutenant-général dans toute l'étendue dudit pays, nous avons cru qu'il était du

bien de son service de pourvoir de personnes capables pour commander sous son autorité dans ces lieux éloignés, et notamment aux Trois-Rivières, et que pour cette effet, nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne ; et étant bien informé des services que vous avez rendus au dit lieu :

“ Pour ces causes, à plein confiant en votre fidélité au service du roi, valeur expérience et sage conduite au fait des armes, nous vous avons commis et député, commettons et députons pour exercer la charge de gouverneur et commander sous l'autorité du roi en tout le pays des Trois-Rivières ; pour jouir de ladite charge aux gages, droits et honneurs y appartenant, tant et si longuement que nous le jugerons utile pour le service du roi.

“ Mandons à tous sujets de Sa Majesté de vous obéir, entendre et reconnaître au fait de votre charge, à peine de désobéissance. En témoin de quoi nous avons signé les présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par notre secrétaire.

“ Donné au château St. Louis de Québec, ce vingt-huitième octobre, mil six cent soixante-trois.

(Signé) : MÉZY

“ Et plus bas par Monseigneur,

(Signé) : ANGOVILLE

“ Et à côté, scellé en cire rouge d’Espagne, du sceau de ses armes (1).

(Signé) : AUGUSTIN DE SAFFRAY MÉZY

(Signé) : PEUVRET, greffier.

Voilà donc la magnifique récompense que Sa Majesté accordait à Pierre Boucher, le sauveur de la colonie. C’est lui qui n’avait pas craint de prendre la direction du poste des Trois-Rivières, en 1653, alors que, juste un an auparavant, Du Plessis-Kerbodot, prédécesseur de Pierre Boucher et ex-gouverneur du même établissement, trouvait la mort avec quinze autres Français en voulant faire une sortie contre les Iroquois.

Mais la suprême récompense, celle qui, aux yeux de la population, rendait à jamais célèbre le nom de Pierre Boucher, l’auteur de l’*Histoire véritable et naturelle* l’avait déjà reçue deux ans auparavant, en 1661, par l’intermédiaire de son grand ami, M. de Lauzon. Le roi remit des lettres de noblesse au héros des Trois-Rivières, au patriote toujours sur la brèche pour conserver à la France sa colonie d’outre-mer. Pierre Boucher devenait ainsi le premier Canadien anobli.

---

(1) Le Père Louis Lalonde, *Une vieille seigneurie — Boucherville* — Notes et Documents, p. 381.



Ce document disparut dans l'incendie du séminaire de Québec, le 15 novembre, 1701. En 1707, désirant léguer à ses descendants un si remarquable témoignage de ses bons services, Pierre Boucher obtint une PRÉTENDUE COPIE de ces lettres de noblesse, légitime sujet d'orgueil de la nombreuse postérité du fondateur de Boucherville. Elles sont ainsi rédigées :

“ Les témoignages qui nous ont été rendus en l'année 1661, des services distingués que le sieur Pierre Boucher, alors Gouverneur des Trois-Rivières, nous avait rendus, dès l'année 1649, dans les emplois importants que nous lui avons confiés en la Nouvelle-France, et particulièrement dans celui de *Gouverneur des Trois-Rivières*, nous auraient engagés à lui donner des marques glorieuses de notre estime en lui accordant des lettres d'anoblissement, pour lui et pour ses enfants, nés et à naître en mariage loyal ; mais ces lettres ayant été brûlées dans l'incendie arrivé au séminaire de Québec, nous avons eu égard aux remontrances qu'il nous a faites, pour nous supplier de lui en faire expédier de nouvelles, en vertu desquelles il put continuer de jouir, ainsi que sa postérité, des honneurs et des avantages qui sont réservés à la noblesse. A ces causes, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, le dit Sieur Boucher et ses

enfants nés et à naître en loyal mariage, anoblis et anoblissons et du titre de gentilshommes décorés et décorons, voulons et nous plaît qu'en tous lieux et endroits de notre royaume, et en tout pays soumis à notre domination, ils soient tenus et réputés nobles et gentilshommes, et comme tels qu'ils puissent prendre la qualité d'écuyer et parvenir à tous les degrés de chevalerie et autres dignités, titres et qualités réservés à la noblesse, jouir et user de tous les honneurs, prééminences, franchises et exemptions dont jouissent les anciens nobles de notre royaume, tant qu'ils vivront noblement, tenir et posséder fiefs et seigneuries qu'il a, ou qu'il pourra acquérir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre sceau.

Donné à Versailles, le 17 juin de l'an de grâce 1707, et de notre règne le 59e.

(Signé) : " LOUIS ".

\* \* \*

C'est à dessein que nous avons souligné, page 69, dans le paragraphe qui précède cette dernière citation, les mots "*prétendue copie*". Ils recèlent une erreur que tous les historiens,

sauf M. P. G. Roy (1), ont renouvelée jusqu'à ce jour.

Il suffit en effet de confronter les textes déjà cités avec des documents plus récents pour découvrir la vérité au sujet des lettres de noblesse de Pierre Boucher. Voici d'abord un intéressant document :

“ Le sieur Boucher, seigneur de la terre de Boucherville, une des plus considérables de la colonie, où il y a plus de 60 habitants renfermés à trois lieux au-dessous de Montréal, ayant une famille nombreuse et 6 de ses enfants actuellement au service qui se distinguent tous par leur bonne conduite, ayant d'ailleurs des biens assez raisonnables pour vivre avec honneur et distinction comme ils l'ont toujours fait,

“ Désirerait laisser à sa famille un titre de noblesse, si Sa Majesté l'avait pour agréable, et comme les services du père, qui vous seront justifiés par le paquet qu'il se donne l'honneur de vous envoyer et ceux de ses enfants, méritent cette grâce, autant qu'aucun de ceux à qui elle a été accordée depuis que je suis en ce pays.

“ Je vous prie, Monseigneur, de vouloir leur procurer auprès de Sa Majesté” (2).

---

(1) P. G. Roy, *Les officiers d'état-major sous le régime français* — *Revue Canadienne*, 1918, t. I, p. 376.

(2) Archives canadiennes, *Correspondance générale*, 1694-95, F. 13, p. 99.

C'est l'intendant, M. de Champigny, qui envoya cette lettre au ministre, le 24 octobre, 1694. N'ayant pas reçu de réponse du roi, M. de Champigny écrivit une seconde lettre datée du 6 novembre 1695, un an et quelques jours après la première. Elle est ainsi conçue :

“ Je me suis donné l'honneur de vous écrire l'année dernière au sujet du sieur Boucher pour supplier Sa Majesté de lui faire la même grâce qu'il mérite autant qu'aucune personne de ce pays, étant très honnête homme et tous ses enfants fort sages y en ayant plusieurs actuellement officiers dans les troupes. Il est seigneur d'une des plus belles terres et des plus riches de la colonie, où il y a un village clos de palissades et quantité d'habitants. Ainsi, Monseigneur, il semble qu'il ne manque que cette marque de distinction à toute cette famille qui vous en sera très obligée, si vous vouliez bien avoir cette bonté pour elle” (1).

Si l'on relit le texte des lettres de 1707, on y trouve les lignes suivantes (voir page 42) : . . . . “ mais ces lettres ayant été brûlées dans l'incendie arrivé au séminaire de Québec ” . . . .

Or, l'incendie du séminaire de Québec est postérieur à l'année 1661 : les lettres de noblesse de 1661 ne pouvaient donc faire men-

---

(1) Archives canadiennes, *Correspondance générale*, 1694-95, F. 13, p. 433.

tion de cet incendie et la *copie* de 1707 ne devrait pas y faire allusion. Cela suffit pour démontrer qu'il s'agit d'un original véritable confirmant les lettres de noblesse accordées en 1661.

La dernière lettre de M. de Champigny était datée du mois de novembre 1695. Or l'année suivante, le 26 mai, 1696, Monsieur le ministre adressa à M. de Champigny une lettre " en réponse à celles des mois d'août et de novembre ". On y peut lire le paragraphe suivant :

" Comme Sa Majesté a ordonné la création d'un nombre considérable de gentilshommes moyennant une médiocre finance, le sieur Hébert et les autres Canadiens qui seront en état pourront acheter des lettres de noblesse de cette création, pourvu qu'ils ne perdent pas de temps et ne les laissent pas toutes lever " (1).

Cette dépêche ne répondait pas au cas précis de Pierre Boucher. C'est pourquoi il n'en acheta pas et attendit la réponse du roi jusqu'en 1707.

\* \* \*

Homme d'action, patriote optimiste, gouverneur intègre, Pierre Boucher ne devait

---

(1) Archives du Canada, *Ordres du Roy, Série B, Colonies* Vol. 19, p. 208.

pas moins s'illustrer dans la vie privée que dans la vie publique. Arrivé presque au faite des honneurs dans la colonie, il aspira à descendre et à vivre sur "son bien", à l'ombre de la forêt canadienne dont il connaissait les mystères et l'irrésistible attrait. Le gouverneur deviendra défricheur : il passera de plain-pied d'une vie militaire à une félicité relativement tranquille que rythmeront le murmure du Saint-Laurent et la voix de la cloche paroissiale.



## CHAPITRE IV

### LE PIONNIER

---

Époque de durs commencements. — Rentrée de certains colons en France. — Confiance de Pierre Boucher. — Raisons d'établir sa seigneurie des îles Percées. — Pierre Boucher et les Canadiens français d'aujourd'hui. — Lettres patentes. — Stipulations spéciales. — Mémoire du roi. — La fondation d'une paroisse. — Son importance. — Importance du fort de Boucherville comme poste stratégique. — Les premiers desservants. — Le premier curé. — Construction de l'église. — Dévotion de Pierre Boucher. — Son attachement au culte de la Sainte-Vierge. — L'apôtre du véritable progrès.

---

Une première fois, en 1659, Pierre Boucher avait manifesté le désir de s'adonner au défrichement et à la culture de la terre ; il sollicite cette faveur de M. d'Avaugour qui la lui accorde "avec peine". Toutefois le défenseur des Trois-Rivières ne devait pas jouir longtemps de cette tranquillité, puisque, en 1661, on l'envoya en ambassade à la cour de France, et que, à son retour au Canada, il devenait pour la deuxième fois gouverneur

des Trois-Rivières. Ce n'est qu'en 1667 qu'il pourra se consacrer entièrement à son œuvre de pionnier ; le moment est venu d'indiquer nettement le caractère de cette entreprise, ses motifs et ses résultats.

\* \* \*

Pour oser s'attaquer à la forêt canadienne et transformer des solitudes sauvages en une nappe de froment, il fallait d'abord croire aux destinées du pays. Aujourd'hui notre nationalité a passé ce stage ; mais, à cette époque de durs commencements, les plus vaillants ne partageaient pas cette espérance et songeaient quelquefois au retour. Ce furent les préludes de la cruelle désespérance de 1760 où, selon les beaux vers de notre poète, la domination française cessa dans la colonie,

Et notre vieux drapeau, trempé de pleurs amers,  
Ferma son aile blanche et repassa les mers.

Ces défaillances motivées trouvent leur expression dans les documents du milieu du XVIIe siècle canadien. L'abbé Groulx va même jusqu'à affirmer que, à un certain moment, "la panique parut gagner toutes les têtes" (1). Et il cite à ce sujet deux textes significatifs qu'il importe de reproduire ici

---

(1) L'abbé Groulx, *La naissance d'une race*, p. 166.



même. “ Nous ne nous pressons pas pour achever le reste de nos bâtiments, écrit en 1651, la Mère de Saint-Augustin, à cause de l'incertitude où nous sommes si nous demeurerons longtemps ici ” . . . (1). Deux années plus tard, la Mère Marie de l'Incarnation, cette femme pourtant si courageuse et déjà illuminée des clartés qui lui viennent d'en haut, écrit ces mots tragiques : “ L'on projetait déjà de tout quitter et de faire venir des vaisseaux de France pour sauver ceux qui ne seraient pas tombés en la puissance de nos ennemis ” . . . (2). Nous savons par ailleurs que plusieurs colons retournaient alors en France, faute de pouvoir gagner leur vie au Canada.

Or c'est précisément à cette heure tourmentée de notre histoire, que Pierre Boucher renonce à la vie militaire et pose les fondements de la paroisse de Boucherville, aujourd'hui l'une des plus prospères de la province de Québec. Cet optimisme superbe, malgré la désolation générale, mérite encore plus d'éloges que la bravoure d'un instant en présence de l'ennemi.

Dès 1661, l'on a vu Pierre Boucher amener de France, et à ses propres frais, cent hommes

---

(1) Ragueneau, *La Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin*, p. 56.

(2) Richaudeau, *Lettres de la Mère de l'Incarnation*, t. II, p. 17.

de travail. Le succès n'ayant pas couronné cette première tentative, malgré des dépenses considérables, Pierre Boucher dut attendre jusqu'à l'année 1668, pour reprendre son projet. Il résigna alors ses fonctions de gouverneur pour développer sa future seigneurie avant même de recevoir ses lettres patentes. On ne saurait expliquer un semblable empressement s'il n'avait consigné les motifs de sa nouvelle mission ; ce document, heureusement conservé, constitue un des plus beaux témoignages de la foi de nos pères, de cette foi agissante qui ne transportait pas les montagnes mais opérait des prodiges de courage et de persévérance. Voici les " Raisons " qui engagèrent Pierre Boucher à établir sa seigneurie.

### RAISONS QUI M'ENGAGENT A ÉTABLIR MA SEIGNEURIE DES ILES PERCÉES QUE J'AI NOMMÉES BOUCHERVILLE.

*" 1ère raison. — C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos, et les habitants faire profession d'être à Dieu d'une façon toute particulière. Ainsi toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter, si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en être bientôt chassée.*

“ 2<sup>ème</sup> raison. — C’est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde qui ne sert qu’à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle, et aussi pour avoir plus de commodité de travailler à l’affaire de mon salut et de celui de ma famille.

“ 3<sup>ème</sup> raison. — C’est pour tâcher d’amasser quelque bien par les voies les plus légitimes qui se puissent trouver afin de faire subsister ma famille, pour instruire mes enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l’état où Dieu les appellera et ensuite les pourvoir chacun dans sa condition.

“ 4<sup>ème</sup> raison. — Comme c’est un lieu fort avantageux tant pour les grains que pour les nourritures, et que ce serait dommage qu’il demeurât inutile ou que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne peut se faire si quelqu’un ne commence. — Cette terre m’appartenant, je crois que Dieu demande de moi que j’aie au plus tôt l’établir. Ce qui me confirme dans cette pensée, c’est la connaissance que j’ai que cela sera utile au public et aux particuliers.

“ 5<sup>ème</sup> raison. — C’est qu’il me semble que j’aurai plus de moyen de faire du bien au prochain et d’assister les pauvres, que dans le poste où je suis, où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d’ailleurs une grande famille ; ce qui fait que je n’ai à présent presque que le désir et la bonne volonté. — Peut-être que dans

la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j'ai vu pratiquer à un grand homme de bien ; ce que je ne pourrais faire demeurant ici.

“ Pour y réussir, je prie notre bon Dieu par les mérites et l'intercession de son fidèle serviteur, le Père de Brébeuf, de m'en faciliter l'établissement, si c'est pour sa gloire et le salut de mon âme et celui de toute ma famille ; sinon, qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté.

“ Je mets ceci par écrit, afin que si Dieu permet que je réussisse, le relisant je me souvien de ce à quoi je me suis engagé ; afin aussi que mes successeurs sachent mes intentions. Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils voulussent enchérir par-dessus, en y faisant quelque chose de plus à la gloire de Dieu. C'est ce en quoi ils me peuvent le plus obliger, ne leur demandant pour toute reconnaissance que Dieu soit servi et glorifié d'une façon toute particulière dans cette seigneurie, comme en étant le maître. C'est mon intention ; je le prie de tout mon cœur qu'il veuille bien l'agréer, s'il lui plaît. Ainsi soit-il” (1).

(Signé) : BOUCHER.

---

(1) Le P. Louis Lalonde, *Une vieille seigneurie — Boucherville*, p. 33.

Heureuses les petites patries qui peuvent compter parmi leurs fondateurs des âmes si exceptionnelles ! — Heureuses les nations, comme les personnes, qui, dès leur origine, mettent à exécution le conseil d'Emerson et "accrochent leur char à une étoile" . . . . à l'étoile de la foi ! — Plus heureuses encore les races qui honorent la mémoire de tels ancêtres par des actes analogues et transforment en tradition ce qui n'était d'abord qu'un glorieux précédent.

Ce document réflète l'âme incomparablement belle de Pierre Boucher. Il montre également que si la race canadienne française d'aujourd'hui n'a pas toujours su repousser avec un complet succès certains ennemis extérieurs qui s'efforcent de la diminuer et de l'avilir, elle a, sur plusieurs points, maintenu ses positions. Les sentiments qui ont dicté ces "raisons" à Pierre Boucher sont encore ceux qui inspirent les actes et les décisions des vieux et des vieilles d'aujourd'hui. Il suffit de parcourir nos campagnes pour constater cet état d'âme. Nos gens n'exploitent pas avidement des terres vierges jusqu'à ce que l'heure de la mort ait sonné. Lorsqu'ils possèdent un avoir suffisant, ils reviennent dans "la paroisse" pour vivre à l'ombre du clocher et entendre la messe tous les matins. Eux aussi détestent les "bagatelles" dont parle Pierre Boucher ; une seule chose mérite leur attention : la cité de Dieu, la

demeure future dont la paroisse est une resplendissante image. Cette vérité, le perspicace auteur de "Maria Chapdelaine" l'a soulignée avec bonheur, lorsqu'il prête les propos suivants au vieux Samuel Chapdelaine attristé par la mort de son épouse :

" J'ai clairé bien des arpents de bois, et bâti des maisons et des granges en me disant *toutes les fois* qu'un jour viendrait où nous aurions une belle terre, et où ta mère pourrait vivre comme les femmes des vieilles paroisses avec de beaux champs nus des deux bords de la maison aussi loin qu'on peut voir . . . Et voilà qu'elle est morte tout de même dans une place à moitié sauvage, loin des autres maisons et des églises " . . . (1).

Voilà bien le rêve de l'habitant d'aujourd'hui. Il n'y a donc pas de solution de continuité entre lui et Pierre Boucher : tous deux sont dans l'axe du Canada français.

\* \* \*

C'est en 1668 que le fondateur de Boucherville rédigea de sa main ces " Raisons ". Quatre ans plus tard, il recevait ses lettres patentes de l'intendant Talon. Elles étaient ainsi conçues :

" Jean Talon, conseiller du roi, en ses conseils d'état et privé, intendant de la justice,

---

(1) Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, p. 239.

police et finances de la Nouvelle-France, Ile de Terre-Neuve, Acadie et autres pays de la France septentrionale :

“ A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut :

“ Sa Majesté désirant qu'on gratifie les personnes qui, se conformant à ses grands et pieux desseins, veuillent bien se lier au pays en y formant des terres d'une étendue proportionnée à leur force et le sieur Boucher ayant déjà commencé de faire valoir les instructions de Sa Majesté, nous ayant requis de lui en départir ; nous, en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté et en vertu du pouvoir par Elle à nous donné, avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons audit sieur Boucher cent quatorze arpents de front sur deux lieues de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, bornés des deux côtés par le sieur de Varennes ; avec les îles nommées Percées, pour jouir de la dite terre en tous droits de Seigneurie et Justice, lui ou ses ayant-cause, à la charge qu'il continuera de tenir ou de faire tenir feu et lieu dans la dite Seigneurie. En foi de quoi, nous avons signé ces présentes. Québec, 3 novembre, 1672” (1).

(Signé) : “ TALON ”.

---

(1) *Nos gloires nationales*, t. I, p. 102.

En cette même année, l'intendant concéda à Pierre Boucher une terre qu'arrosait la rivière Yamachiche (à Machis) : le texte suivant en fait foi.

“ Jean Talon, conseiller du roi, etc.

“ Savoir faisons qu'en vertu du pouvoir à nous donné par Sa Majesté, nous avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons par ces présentes au sieur Boucher, une lieue et demie de terre de front sur deux lieues de profondeur à prendre, savoir : trois quarts de lieue au-dessus de la rivière à Machis et autant au-dessous de ladite rivière ; pour jouir de ladite terre en fief et tous droits de seigneurie et justice, lui, ses hoirs et ayants cause, à la charge de la foi et hommage que le dit sieur Boucher, ses hoirs et ayans cause seront tenus porter au château de Saint-Louis de Québec, duquel il relèvera aux droits et redevances accoutumés et au désir de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris, qui sera suivie à cet égard par provision et en attendant qu'il en soit ordonné par Sa Majesté . . . à la charge qu'il continuera de tenir ou de faire tenir feu et lieu sur la dite seigneurie, et qu'il stipulera dans les contrats qu'il fera à ses tenanciers qui seront tenus de résider dans l'an et tenir feu et lieu sur les concessions, qu'il leur accordera ou aura accordées, et que faute de ce faire, il rentrera de plein droit en possession des dites terres : que le dit sieur



Boucher conservera les bois de chêne qui se trouveront sur la terre qu'il se sera réservée pour faire son principal manoir ; même qu'il fera la réserve des dits chênes dans l'étendue des concessions particulières faites ou à faire à ses tenanciers qui seront propres à la construction des vaisseaux ; pareillement qu'il donnera incessamment avis au roi, ou à la compagnie royale des Indes Occidentales, des mines, minières ou minéraux, si aucuns se trouvent dans l'étendue du dit fief ; et à la charge de laisser les chemins ou passages nécessaires ; le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'icelles.

“ En témoin de quoi, nous avons signé ces présentes, à icelles fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par notre secrétaire.

“ A Québec, ce troisième novembre, mil six cent soixante douze.

(Signé) : TALON.

“ Et plus bas par mon dit seigneur

VARNIER (1).

---

(1) Le P. Louis Lalonde, *Une vicille seigneurie — Boucherville*, p. 383.

A ce domaine déjà considérable s'ajouta, en 1698, les îles de Boucherville ; Pierre Boucher devenait ainsi possesseur d'une des plus belles seigneuries du pays. Nos archives ont heureusement conservé les lettres patentes de cette concession ; avec les deux lettres précédentes, ces documents mettent en évidence, chacun à sa façon, les hautes qualités de Pierre Boucher. Triptyque éloquent, il marque la marche ascendante du simple coureur de bois de 1639 devenu, en 1698, l'un des plus influents et des plus considérés sujets du roi. De plus, le style périodique et le caractère archaïque de cette prose communiquent à ces textes une saveur particulière, un charme indéfinissable, l'attrait des choses qui n'existent plus et qui sont mortes en beauté emportant avec elles un monde d'espérances !... Il fait bon de relire ces pages de l'épopée canadienne : elles n'ont pas la précision du langage du XXe siècle mais elles respirent l'honnêteté, la droiture, la loyauté et tous ces sentiments par lesquels notre passé fut grand à son heure et put servir de piédestal au présent.

Les lettres patentes relatives à la concession des îles de Boucherville sont ainsi rédigées :

“ Louis de Buade, etc.

“ Jean Bochart, etc.

“ Sur la réquisition à nous faite par le sieur Boucher père, de vouloir lui accorder les

flets, battures et grèves qui se trouvent devant sa terre et seigneurie de Boucherville jusqu'au milieu du fleuve St-Laurent, soit au sud, soit au nord des flets déjà concédés par M. Talon, ci-devant intendant en ce pays, avec le droit de pêche jusqu'au milieu du dit fleuve, le long de la devanture de sa dite terre, à quoi ayant égard, Nous, en vertu du pouvoir à Nous conjointement donné par Sa Majesté, avons donné, concédé . . . . . les dits îlets, battures et grèves qui se trouvent devant sa dite terre, avec droit de pêche jusqu'au milieu du dit fleuve Saint-Laurent, le tout en la manière qu'il est ci-dessus désigné pour en jouir par lui, ses hoirs et ayants cause en propriété à toujours aux mêmes droits et charges portés au titre de concession de sa dite terre de Boucherville et à condition de prendre de Sa Majesté notification des présentes dans un an.

“ En foi de quoi nous les avons signées, à icelles fait apposer le sceau de nos armes et contresigner par nos secrétaires.

“ Fait et donné à Montréal le dix-sept août, mil six cent quatre-vingt-dix-huit” (1).

Dans ce dernier texte, il est stipulé que Pierre Boucher — ou M. de Boucherville, comme on l'appelait alors — possédera les

---

(1) Le P. Louis Lalande, *Une vieille seigneurie — Boucherville*, p. 385.

flets, battures et grèves, . . . “ à condition de prendre de Sa Majesté notification des présentes dans un an”. La même stipulation se trouve dans le document précédent : . . . le tout sous le bon plaisir de Sa Majesté, de laquelle il sera tenu prendre la confirmation des présentes dans un an du jour d'icelles. Ce dernier document porte la date du 3 novembre 1672. M. de Boucherville devait donc obtenir la confirmation de ces lettres patentes avant le 4 novembre 1673. Il négligea de le faire ; vingt-six ans plus tard, il demandait cette confirmation comme le témoigne le texte suivant dont la copie est maintenant aux Archives publiques, à Ottawa :

“ Lettre de M. de Frontenac et de M. de Champigny au ministre, le 15 octobre 1698.

“ Le sieur Boucher, propriétaire de la terre de Boucherville, qui est aussi une des plus belles de la colonie, vous prie, Monseigneur, de lui procurer la confirmation de la concession qui lui en a été faite par M. Talon, qu'il avait négligé jusqu'à présent de demander, et de celle que nous lui avons faite du droit de chasse et de pêche dont nous joignons ici des copies” (1).

Comme on l'on remarqué, le gouverneur et l'intendant faisaient d'une pierre deux coups ; ils demandaient la confirmation des

---

(1) Archives publiques, Canada, Correspondance générale, 1698, C. A. 16, p. 22.

lettres patentes de 1672 et du 17 août 1698. Nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur la réponse du roi, datée du 27 mai 1699. Elle est ainsi rédigée :

“ Mémoire du roi au sieur de Callières, gouverneur, et au sieur de Champigny, intendant de justice, police et finances de la Nouvelle-France.

“ Sa Majesté a bien voulu accorder aux sieurs de Longueil et Boucher la confirmation des concessions que le dit feu sieur de Frontenac et de Champigny leur ont faites du titre de baronnie pour la maison du premier, du droit de chasse et de pêche pour celle du second et elle en fera remettre les lettres à ceux qui les demanderont de leur part” (1).

\* \* \*

C'est d'ordinaire la destinée des pionniers de mourir avant de voir se réaliser leur rêve. A eux les labeurs des semailles, à d'autres la gloire des moissons ! Comme le précurseur du Christ, ils préparent les voies d'ères nouvelles qu'ils ne pourront jamais contempler que par les yeux de l'imagination. Tel ne fut pourtant pas le sort réservé à M. de Boucherville : il mourut à un âge si avancé

---

(1) Archives publiques, Canada, Collection Moreau Ste Méry. 6-1697-1705, Tome I, p. 245.

qu'il put voir, dans les dernières années de sa vie, ses espérances et ses plus chers désirs se métamorphoser en de vivantes réalités.

Un projet surtout lui tenait au cœur ; dans ces solitudes américaines, l'âme chrétienne de M. de Boucherville méditait la fondation d'une paroisse.

La paroisse ! — D'éminents historiens ont déjà mis en évidence le rôle de cette institution, l'unique et l'inexpugnable forteresse de la race canadienne française au lendemain de la conquête. C'est elle qui groupa les énergies défaillantes et, par la croix de son clocher, tint les regards constamment fixés vers un haut idéal. C'est elle, et elle seule, qui put satisfaire aux besoins innés de sociabilité qu'éprouve tout être humain — le Français notamment. C'est elle enfin qui donna à la province de Québec ce caractère de stabilité et de permanence, vivant symbole d'une race qui ne veut pas mourir.

M. de Boucherville pressentit-il les forces latentes de cet organisme social, ou plutôt, désirait-il donner une expression concrète à sa foi agissante ? Les quelques textes de l'époque ne permettent pas de tirer une conclusion définitive à ce sujet. Mais à la lumière de ces documents et d'après l'analyse du testament de Pierre Boucher, on est en droit d'affirmer que ces deux raisons militèrent en faveur de la création de la paroisse de Boucherville. Et s'il est permis de juger

de l'excellence d'une institution par sa durée et sa marche ascendante, on peut conclure que la fondation de la paroisse de Boucherville fut l'œuvre maîtresse de Pierre Boucher.

En arrivant en cet endroit, il résolut d'abord de mettre son futur village à l'abri des attaques iroquoises. Deux raisons l'engageaient à agir avec promptitude : les Sauvages n'avaient pas encore renoncé à leurs guerres de vengeance qui menaçaient la colonie entière ; de plus, Boucherville, avant-poste des Montréalais, devenait une position stratégique destinée à être le champ des hostilités. En effet, le Richelieu était la route naturelle des Iroquois de la Nouvelle-Angleterre, lorsqu'ils déclenchaient une série de coups de main, une attaque concertée sur la colonie. Ils allaient du lac Champlain à Sorel pour se rendre ensuite à Québec ou à Montréal. Lorsqu'ils se dirigeaient vers ce dernier poste, ils longeaient le fleuve et passaient par Boucherville. Il fallait donc protéger cette place et lui permettre d'opposer, le cas échéant, une forte résistance aux Iroquois. Ici encore, l'esprit pratique ne fit pas défaut à l'ancien défenseur des Trois-Rivières.

Il construisit son modeste manoir à l'embouchure de la petite rivière qui se jette dans le St-Laurent et qui sert de décharge au "*petit lac*". Un peu plus loin, il bâtit la chapelle. En face de cet édifice, il érigea une redoute.

L'ensemble de cet établissement s'appelait le fort St-Louis.

De tous temps, l'abondance des moissons évangéliques contrasta avec l'insuffisance des ouvriers du Seigneur. Malgré le dévouement des Jésuites, le Canada du XVIIe siècle, en raison de l'immensité de son territoire, souffrit d'une pénurie de prêtres. C'est pourquoi la paroisse de Boucherville demeura assez longtemps sans curé officiel. Les missionnaires en route pour les régions occidentales y faisaient assez souvent un stage de quelques heures. On sait qu'avant de promener sur les eaux du Mississipi la croix du Christ et l'étendard de la France, le P. Marquette s'arrêta à Boucherville pour y saluer Pierre Boucher. On sait également que MM. les abbés Pommier, de Caumont et de Brullon desservirent cette paroisse entre deux courses dans leurs missions.

C'est en 1688 que fut nommé le premier curé fixe de Boucherville : c'était M. Rodolphe Guybert de la Saudrays ; quatre ans plus tard eut lieu l'érection canonique de la paroisse.

Au bout de quelque temps, Pierre Boucher abandonna cette chapelle pour demeurer non loin de l'emplacement de l'église actuelle. Les historiens n'ont pas encore trouvé la date précise relative à cet événement.

Selon l'opinion du R. P. Lalande, il appert que " M. Pierre de Caumont fit bâtir une



église en bois, longue de cinquante pieds et large de trente-cinq, à l'endroit même où est l'église actuelle, sur un terrain donné, dès lors, par M. Boucher, mais dont il ne passa contrat que plusieurs années après. Ce terrain était de sept ou huit arpents en superficie, c'est-à-dire à peu près l'emplacement de l'église d'aujourd'hui" (1). On a conservé l'extrait de l'acte de donation de la place de l'église et presbytère de Boucherville ; c'est encore un texte qui parle en faveur du généreux donateur :

“ Pardevant Antoine Adhémar, notaire royal . . . . . fut présent en sa personne, Pierre Boucher, écuyer, seigneur de Boucherville, lequel a dit et déclaré que dans le pieux dessein qu'il a toujours eu que l'église paroissiale dudit Boucherville fût bâtie et située sur sa terre seigneuriale et domainiale, il avait dessein projeté de donner et délaisser en pur don, à toujours, sept à huit arpents de terre sur lesquels est actuellement bâtie la dite église dudit Boucherville avec le cimetièrre, en attendant qu'il passât contrat de donation . . . . . et que voulant et souhaitant encore contribuer à l'avenir à la subsistance du curé ou prêtre qui fera les fonctions curiales en ladite église, à cet effet et pour cette cause, il reconnaît et confesse donner, céder et délaisser . . . . . par ces présentes, en pure et

---

(1) Le P. Lalande, *Une vieille seigneurie, Boucherville*, p. 44.

pleine propriété du tout, dès maintenant et à perpétuité par donation pure et simple et irrévocable entrevifs, sans aucune charge ni redevances quelconques en aucune manière que ce soit, au curé ou prêtre faisant les fonctions curiales de ladite église et à ses successeurs " . . . . (1).

A ce sujet, le Père Lalande émet une hypothèse que nous nous empressons d'exposer. " Connaissant la piété de M. Boucher, son zèle pour les œuvres pieuses et la pauvreté des colons de sa seigneurie, il nous paraît très vraisemblable que cette petite église ait été presque entièrement l'œuvre de sa générosité. Il nous est impossible de dire si c'est alors ou longtemps après cette époque qu'il changea lui-même de résidence et vint demeurer dans cette " maison longue et étroite" (2). Cette maison servit simultanément de presbytère, d'école et de manoir, et c'est dans une chambre spécialement réservée à l'usage des religieuses que se retirèrent Marguerite Bourgeois et ses compagnes lorsque, pendant chaque été, elles enseignaient le catéchisme aux enfants.

L'esprit de foi de Pierre Boucher s'attachait non seulement aux dogmes de la religion, mais encore à ces nombreuses dévotions que

---

(1) Le P. Louis Lalande, Id. p. 388.

(2) Id. p. 44.

l'Église recommande à la piété des fidèles. D'ordinaire les hommes d'action font peu de cas de ces pratiques religieuses qui leur semblent monotones ; ils préfèrent des coups d'éclat dans le domaine spirituel et ils veulent terrasser de haute lutte l'esprit mauvais.

Cependant Pierre Boucher fait exception à cette règle générale. C'est un parfait chrétien qui vise à l'observation des commandements et des préceptes de l'Église ; il semble avoir pris comme devise la phrase suivante de l'Évangile : " Viens, bon et fidèle serviteur ; parce que tu as été fidèle en de petites choses, je t'établirai sur de grandes choses". Ce coureur de bois, ce guerrier, ce défenseur des Trois-Rivières qui, pendant plusieurs jours, tint entre ses mains le sort de la colonie, cet homme de foi attachait une grande importance non seulement au culte de latrie, mais aussi au culte de dulie et d'hyperdulie. C'est lui qui établit dans sa paroisse la congrégation de la Sainte-Vierge et qui construisit la chapelle des Congréganistes. Il fut le premier président de la congrégation et son zèle induisit bon nombre de colons à devenir membres de cette pieuse association. Il savait que " rien mieux que la dévotion à la sainte Vierge ne pouvait conserver les mœurs des colons qu'il avait choisis entre les plus honnêtes et les plus vertueux" (1).

---

(1) *Annuaire de Ville-Marie*, 3e livraison, p. 272.

A cet attachement au culte de la Vierge-Mère, Pierre Boucher joignait une parfaite soumission à la volonté de ses supérieurs religieux. Il vénérait son curé, car il voyait en lui le représentant de Dieu sur terre, muni de grâces spéciales pour conduire les colons vers le port désiré de l'éternité bienheureuse. Cette soumission est légendaire dans la paroisse de Boucherville et y constitue une tradition de famille. A son insu, Pierre Boucher posait à Boucherville — et dans le reste de la province de Québec — les fondements de cet ordre social véritable qui, en plein vingtième siècle, fait l'admiration des étrangers, et qui demeure, au dire de certains sociologues protestants, le rempart de la civilisation européenne contre le bolchévisme conquérant.

Ainsi on peut saluer en M. de Boucherville l'apôtre du progrès. Ayant parcouru successivement presque tous les degrés de l'échelle sociale, il connaissait la valeur des transitions douces et des efforts répétés. Il savait qu'on ne met pas impunément à nu les racines de l'arbre de la société. Sa destinée est de monter sans cesse en puisant quotidiennement dans l'humus régénérateur la sève et la vie, que les siècles antérieurs y ont déposées. Cet arbre demande une écorce ; si elle est vieille et vermoulue, elle craquera bientôt, et d'elle-même, sous les coups de la jeune

écorce qui aura eu le temps de durcir et de solidifier ses tissus.

C'était à Rome un signe d'honneur que d'avoir le droit de porter, à l'occasion de certaines grandes fêtes, les images des ancêtres. Comme notre Canada est maintenant devenu une nation, il a le droit et le devoir d'inscrire sur le fronton de ses temples les noms de ceux qui ont guidé ses premiers pas et qui, en des conjonctures désespérées, lui ont permis de s'assurer la vitalité, le développement et la pérennité.





## CHAPITRE V

### LE PROPAGANDISTE

---

Pierre Boucher et l'Histoire naturelle et véritable des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France. — Dessein de l'auteur. — Ses raisons. — Fertilité de la Nouvelle-France. Bonheur des Canadiens. — Description de Québec et de quelques autres lieux. — Arbres de la Nouvelle-France. — Animaux et oiseaux du pays. — Poissons du fleuve St-Laurent. — Grains qui croissent dans le pays. — Façon de vivre des Sauvages. — Algonquins et Hurons. — Mariage des Sauvages. — Jeux favoris des Sauvages. — Description d'un festin chez les Sauvages. — Danses. — Religion. — Esprit d'hospitalité. — Superstitions. — Qualités. — Défauts. Mise au point. — Manière des Sauvages de faire la guerre. Traitement des prisonniers. — Description des tortures proprement dites. — Espérances des Français. — Réponses à certaines questions. — Remarques omises aux chapitres précédents.

---

A maintes reprises, nous avons mentionné, dans les chapitres précédents, l'*Histoire naturelle et véritable des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France*. Il importe maintenant d'analyser l'unique livre du fondateur de Boucherville et d'étudier un nouvel aspect

du caractère de cet honnête homme. Ce sera également l'occasion de démontrer que l'aphorisme littéraire : " Le style, c'est l'homme ", trouve ici sa parfaite application.

\* \* \*

Revenu de France, l'automne de 1662, M. de Boucherville est rétabli gouverneur des Trois-Rivières. C'est là qu'il compose son modeste ouvrage.

La *dédicace* à Monseigneur Colbert est datée du 8 octobre, 1663 ; elle ne comprend que trente lignes. Le dessein de l'auteur est de gagner pour le développement du pays l'intérêt et les sympathies du ministre " dès qu'il sera plus amplement informé de la bonté et de la beauté de toutes nos contrées ". L'auteur s'excuse de " la simplicité de son style, qui est sans artifice ". Il aurait, dit-il, " sujet de craindre que son ouvrage ne soit pas bien reçu de ceux qui recherchent les ornements de notre langue, si Sa Majesté n'avait daigné écouter, l'année dernière, les réponses simples et naïves à plusieurs questions qu'elle lui faisait sur la Nouvelle-France ".

Cette mise au point n'est pas une simple précaution littéraire : Pierre Boucher savait manier l'épée, mais non pas la plume. Au cours de son travail, il ne manquera pas de



répéter cette affirmation. S'il écrit ce livre, c'est uniquement pour servir son roi et sa patrie d'adoption. Voilà donc, dès la première page, une leçon de discipline et de probité : écrivain ou guerrier, Pierre Boucher observe toujours rigoureusement les devoirs de la justice et de l'honneur.

*L'Avant-Propos* prépare le lecteur à bien accueillir les raisons " qui ont porté l'auteur à faire ce petit traité ". La première raison, c'est " qu'il y a été engagé par d'honnêtes gens en France, qui ont pris un grand plaisir d'entendre parler de ce pays, et de se voir désabusés de quantité de mauvaises opinions qu'ils en avaient conçues." D'où l'on peut immédiatement conclure que l'ignorance que trop de milieux français et européens entretiennent encore aujourd'hui sur le Canada ne date pas d'hier. Ce sont des préjugés vieux de plusieurs siècles qui ne sauraient disparaître dans l'espace de quelques années : c'est l'œuvre des générations futures. Et il faut remercier Pierre Boucher d'avoir dissipé certaines erreurs en plein XVIIe siècle et d'avoir invité ses compatriotes à se renseigner par eux-mêmes, sans prêter l'oreille aux fausses rumeurs.

La seconde raison, " c'est que, ayant vu l'affection que Sa Majesté témoignait avoir pour la Nouvelle-France et sa résolution de détruire les Iroquois et de peupler ce pays, il a pensé obliger beaucoup de monde de ceux

qui auraient quelques desseins d'y venir ou d'y faire venir leurs alliés, de leur faire connaître le pays d'avance."

Personne ne s'est mis en devoir de faire un résumé succinct des ressources naturelles du pays : alors l'auteur a résolu de "faire la présente description". Il ne dira "quasi rien qui n'ait été dit dans les *Voyages* du sieur Champlain et les *Relations* des Jésuites ; mais comme cela n'est pas ramassé dans un seul livre, il faudrait tout lire pour savoir ce qu'il y a mis". Après avoir ouvert une parenthèse sur "les gens de bien qui peuvent vivre ici bien contents, mais non pas les méchants", l'auteur termine en réclamant l'indulgence des lecteurs "pour l'ordre de la narration" ; s'il a omis "quantité de belles choses dignes d'un lecteur curieux, il n'a cherché qu'à être le plus bref possible et à donner à connaître ce qui est absolument nécessaire".

*L'Histoire véritable* comprend quinze chapitres d'inégale étendue, selon l'importance relative du sujet.

La *Nouvelle-France en général* (Ch. 1) : "terre très bonne qui produit à merveille" ; forêts épaisses, rivières et lacs, fontaines d'eau salée, mines ; poissons "délicats, de toute sorte, et gibier de rivières" ; animaux à fourrures et ceux de France acclimatés fort bien ; climat salubre ; grand fleuve divisant

le pays en deux régions ; attachement des colons au sol ; géographie et distance des lieux principaux, de Terre-Neuve à la Mer-Douce (lac Huron) ; pays des Iroquois peu exploré à cause de leur hostilité ; encouragement à tous ceux qui " auraient quelques volontés de venir habiter la Nouvelle-France " et éloge de cette colonie d'outre-mer, car " il y a peu de personnes de ceux qui y sont venus qui aient aucun dessein de retourner en France si des affaires de grande importance ne les y appellent " ; l'auteur déclare que pendant son séjour à Paris, l'année dernière, il a rencontré plusieurs personnes " assez à leur aise " autrefois habitants du Canada et qui avaient dû rentrer en France à cause de la guerre, " lesquels m'ont assuré qu'ils étaient dans une grande impatience d'y revenir ; tant il est vrai que la Nouvelle-France a quelque chose d'attrayant pour ceux qui en savent goûter les douceurs ".

Il faut revenir sur le dernier trait de cette description générale. " La Nouvelle-France a quelque chose d'attrayant " : voilà bien la phrase caractéristique qui pourrait servir de devise à l'ouvrage. Quelle satisfaction n'éprouve-t-on pas à enregistrer cet optimiste témoignage d'un enfant de France, qui avait pourtant connu, pendant les douze premières années de son existence, des rivages plus hospitaliers et un ciel plus clément. L'attrait de la Nouvelle-France !... Il ne se

trouvait certes pas dans la menace iroquoise, les intempéries des saisons, l'éloignement de la mère patrie ou le commerce avec les Sauvages. Il ne pouvait exister ailleurs que dans la satisfaction du devoir accompli pour la plus grande gloire de Dieu et du roi. Voilà la raison profonde du bonheur des premiers colons ; voilà ce que Pierre Boucher suggère lorsqu'il écrit : . . . " pour ceux qui en savent goûter les douceurs ". Le mot est juste : aimer la Nouvelle-France, à cette époque, c'est à la fois une science et un art. C'est la science de connaître et de remplir son devoir nonobstant les incertitudes du lendemain ; c'est l'art de bien vivre, malgré l'invitation de la grande nature au farniente ou au dilettantisme, et en dépit des sollicitations de louches aventuriers, renégats du travail et de l'honneur.

*Brève description de Québec et de quelques autres lieux* (Ch. II) : bonne forteresse et garnison du gouverneur, belle église cathédrale du pays, collège des Jésuites, monastère des Ursulines et couvent des Hospitalières ; site de Québec, haute et basse ville ; île d'Orléans, rivière St. Charles, pêches abondantes ; " quantité de sortes de poissons . . . mais je ne puis omettre une pêche d'anguilles qui se fait en automne et qui est si abondante que cela est incroyable à ceux qui ne l'ont pas vue. Il y a tel homme qui en a pris

plus de cinquante milliers pour sa part. Elles sont grosses et grandes et d'un fort bon goût, meilleures qu'en France de beaucoup ; on en sale pour toute l'année qui se conservent parfaitement bien et sont d'une excellente nourriture pour les gens de travail " ; pierres à chaux et de taille ; chasse éloignée à douze lieues ; description des saisons : " L'hiver commence incontinent après la Toussaint ; c'est-à-dire les gelées et, quelque temps après, les neiges viennent qui demeurent sur la terre jusqu'au quinze d'Avril pour l'ordinaire : car quelquefois elles sont fondues plus tôt, quelquefois aussi plus tard ; mais d'ordinaire, c'est dans le seizième que la terre se trouve libre et en état de pousser les plantes et d'être labourée. Dès le commencement de mai, les chaleurs sont extrêmement grandes et on ne dirait pas que nous sortons d'un grand hiver : cela fait que tout avance et que l'on voit en moins de rien la terre parée d'un beau vert " ; remarques favorables sur l'hiver canadien pourtant si décrié, même de nos jours, par des douillets insensibles à la féerie des nuits sereines toutes vibrantes d'une poussière blanche d'étoiles et de lumineux flocons de neige : " pour l'hiver, quoiqu'il dure cinq mois et que la terre y soit couverte de neiges, et que, pendant ce temps, le froid y soit un peu âpre, il n'est pas toutefois désagréable : c'est un froid qui est gai, et la plupart du temps ce sont des jours beaux

et sereins, et on ne s'en trouve aucunement incommodé " ; Tadoussac et le Saguenay, les Trois-Rivières et le Mont-Royal ; le pays des Iroquois et sa latitude différente.

Jusqu'ici on ne pourrait relever la moindre exagération dans cet exposé ; toutefois l'enthousiasme de l'auteur, son ardent désir de gagner ses compatriotes à la cause de la Nouvelle-France colorent ce récit d'une teinte de partialité naturelle et émouvante qui arrondit les angles de la réalité et voile les tons trop sombres. Et l'on sourit,— d'un sourire de satisfaction et de sympathie,— lorsqu'on constate que pour Pierre Boucher, le froid du Canada n'était qu'un peu âpre, à une époque où les gens mal logés disposaient des moyens les plus primitifs pour lutter contre les atteintes de l'hiver.

*Description des terres dont nous avons connaissance* (Ch. III). La Gaspésie et la côte nord sont pays de montagnes avec des rivières poissonneuses " mais surtout abondantes en saumons : il y en a des quantités prodigieuses " ; en allant vers Québec, les deux rives sont fertiles et boisées jusqu'aux Trois-Rivières ; en remontant vers Ville-Marie, il y a des prairies et de fort belles terres que découpent, ici et là, de petites rivières ; description de la rivière des Prairies : " on prend cette rivière pour aller au pays des Hurons quoique le chemin en soit

beaucoup plus long et plus malaisé que l'autre pour éviter les Iroquois qui habitent sur le bord d'un grand lac qu'on appelle le lac des Iroquois" ; mention des terres de chaque côté de cette rivière, et notamment de la *Petite-Nation*, magnifique pays peuplé d'un grand nombre de bêtes fauves appelées ici "vaches sauvages qui sont proprement de grands cerfs" ; terres toutes assez fertiles : le chapitre suivant relatif aux arbres qu'elles produisent en font foi.

*Arbres qui croissent dans la Nouvelle-France* (Ch. IV) : le pin des pinières est de toute grosseur et grandeur et fait de la planche fort belle et bonne ; la gomme est employée par les Sauvages à "brayer" leurs canots et à soigner les plaies ; le cèdre sert à faire des clôtures étant un bois quasi incorruptible ; le sapin est comme en France ; l'épinette propre à faire des mâts de barques ou de chaloupes. Il y a l'érable qui vient gros et haut, et sert à emmancher les outils : entaillé au printemps, "il en dégoutte quantité d'eau plus douce que l'eau sucrée et plus agréable à boire" ; le merisier, le hêtre, le chêne, le frêne, l'orme, le noyer, la plaine, le bouleau, le tremble qui sert à la nourriture des castors, le bois blanc ou tilleul, le châtaignier et le mûrier ; il y a aussi abondance de coudriers, de saules et de petits arbrisseaux fruitiers : "framboisiers et fraisiers qui sont

en tout ce pays en si grande quantité qu'il n'est pas croyable : toutes les terres en sont remplies et cela vient par dépit... Il se trouve d'une autre sorte de petits fruits gros comme de gros pois ; ils s'appellent *Bluets* et sont d'un excellent goût : l'arbre qui les produit n'a pas plus d'un pied de haut ; avantages de la vigne sauvage et succès de la culture des pommiers de France en terre canadienne.

*Noms des animaux du pays* (Ch. V) : le plus répandu est l'élan appelé en ce pays "orignal" ; le caribou au pied fourchu et si large "qu'il n'enfoncé point en courant dans les neiges quelque hautes qu'elles puissent être" ; l'ours noir, le cerf, le buffle, le loup, le renard, la martre, le chat sauvage "dont les Sauvages se servent de la peau pour faire des robes", le porc-épic, le lièvre, la bête puante, l'écureuil... "les uns sont plus petits et ont deux barres blanches et noires tout le long du dos ; on les nomme *écureuils suisses*" ; le castor "dont le poil sert à faire des chapeaux ; c'est le grand trafic de ce pays-ci... Cet animal, tout grossier qu'il est, a une merveilleuse industrie, non seulement à se loger dans l'eau et dans la terre, mais surtout à bâtir des digues : car ils ont l'adresse d'arrêter les petites rivières et de faire des chaussées que l'eau ne peut rompre, et font par ce moyen noyer un grand pays qui leur



sert d'étang pour se jouer et pour y faire leur demeure. Les Sauvages qui vont à la chasse ont toutes les peines du monde à rompre ces digues ” ; la loutre, le rat musqué, la belette, le mulot, la taupe et la souris.

Il y a des bœufs et des vaches de France mais point de chevaux encore : “ les bœufs servent à labourer la terre et à traîner du bois, l'hiver, sur les neiges ”. On trouve aussi un grand nombre de cochons, quelques moutons, des chiens, des chats et des rats, de même que des couleuvres de plusieurs sortes, les unes “ que l'on appelle des couleuvres à sonnettes ; celles-là sont dangereuses, elles mordent quelques fois les Sauvages qui en mourraient en peu de temps, n'était la connaissance d'une herbe qu'ils ont, laquelle croît en ce pays, qui étant appliquée sur la blessure en forme de cataplasme, en tire tout le venin ”. Il y a aussi des lézards, des grenouilles : “ elles meuglent le soir comme un bœuf, et plusieurs de nos nouveaux venus y ont été trompés, croyant entendre des vaches sauvages ”.

*Noms des oiseaux qui se voient en la Nouvelle-France* (Ch. VI) : cygne, outarde, brenèche, oie sauvage, grue, canard, sarcelle, plongeon, huard, héron, bécassine, alouette de mer ; “ dans la saison, qui est le printemps et l'automne, tout le pays est rempli de gibier ” ; on y trouve également l'aigle, le coq

d'Inde, l'épervier, l'émerillon, la perdrix : " les unes sont blanches . . . les autres toutes noires . . . les autres grises qui sont grosses comme des poules et bien aisées à tuer, car elles ne s'enfuient quasi pas du monde " ; il y a une autre sorte d'oiseaux qui se nomment tourtes ou tourterelles : " il y en a des quantités prodigieuses : l'on en tue des quarante ou quarante-cinq d'un coup de fusil . . . les Iroquois les prennent à la passée avec des rets : ils en prennent quelquefois des trois et quatre cents d'un coup " ; grand nombre de grives, merles, hirondelles, martinets, geais, pies ; hiboux, corbeaux, piverts, *piquebois*, oiseaux-mouches, " les plus petits de tous " .

*Noms des poissons qui se trouvent dans le grand fleuve St-Laurent et dans les lacs et rivières* (Ch. VII) : à l'entrée du fleuve se trouvent des baleineaux et de grosses baleines, et quantité de morues " que l'on pêche jusqu'à dix lieues de Tadoussac " ; les marsouins " propres à faire de l'huile . . . on en voit des quantités admirables depuis Tadoussac jusqu'à Québec qui bondissent sur la rivière. Ils sont extrêmement grands et gros, et l'on peut espérer du moins une barrique d'huile de chacun " ; quantité de loups-marins : " l'huile en est excellente, non seulement à brûler, mais à beaucoup d'autres choses . . . la peau sert à beaucoup d'usages " ; beaucoup de saumons et de truites, des maque-

reaux et des harengs ; l'éturgeon " parfaitement bon salé, et se garde bien longtemps : j'en ai mangé qu'il y avait deux ans qu'il était salé et qui était aussi bon que quatre jours après la prise " ; l'alose, le bar et la barbue, l'éplan et l'anguille " plus grosse et de beaucoup meilleur goût que celle qui se voit en France. J'en ai vu d'aussi grosses que la jambe d'un homme . . . on en prend de si grandes quantités que ce n'est pas concevable à moins de l'avoir vu " .

Les poissons qui peuplent les petits lacs et petites rivières sont : les brochets, les carpes, les perches, les dorés, les achigans, les poissons blancs et le poisson armé : " il a environ deux pieds et demi de long . . . il est tout rond et a six ou huit pouces de tour ; il est quasi également gros partout ; il a une écaille extrêmement dure et qu'on ne saurait avoir percé d'un coup d'épée ; son bec a environ huit pouces de long et est dur comme de l'os ; il est armé de trois rangées de dents de chaque côté qui sont pointues comme des alènes " .

*Noms des blés et autres grains apportés d'Europe qui croissent en ce pays (Ch. VIII) :*  
" Dans mon voyage de France, quantité de personnes me demandaient si le blé venait ici et si l'on y mangeait du pain. Je leur répons : le blé froment y vient très bien et le pain est aussi beau et bon qu'en France :

Et ainsi viennent le seigle, l'orge, l'avoine, les pois, les lentilles, le mil, les grosses fèves, le blé sarrazin ; le chanvre et le lin sont plus beaux et plus hauts qu'en France". Ce que cultivaient les Sauvages avant l'arrivée des Français : blé d'inde, haricots, citrouilles "d'une autre espèce que celles de France : leur chair est plus ferme et de meilleur goût" ; du tournesol "de la graine duquel ils font de l'huile qui est fort délicate et de très bon goût" ; de l'herbe à la reine ou "*pétun* dont ils font leur tabac".

Le sol de la Nouvelle-France est propre à la culture des herbes et des légumes suivants : navets, betteraves, carottes, panais, choux, oseille, asperges, épinards, laitues, persil, chicorée, oignons, poireaux, ail, hysope, buglosse ; melons, concombres, melon d'eau et calebasse. Peu de fleurs de France sinon la rose, l'œillet, la tulipe, le lys blanc, les passe-roses, les pas d'alouette. Description des herbes sauvages les plus connues : cerfeuil "dont la feuille est plus large que celle de France et est d'aussi bon goût" ; passe-pierre, persil sauvage, angélique, pourpier, voisseron, pois sauvages, houblon, cigue, ellébore, etc., et "quantité de sortes de fleurs".

\*  
\*  
\*

Ici se termine ce qu'on pourrait appeler le *livre premier* de l'ouvrage de Pierre Boucher :

il ne traite que des ressources naturelles de la Nouvelle-France. Le *livre deuxième* qui va du chapitre IX au chapitre XIII (p. 135), est consacré aux Sauvages ; sujet moins aride et beaucoup plus original, et plus captivant que les énumérations des chapitres précédents, il semble être une concession faite aux Français de l'époque avides d'exotisme et amoureux de légendes américaines. Le chapitre XIII et les suivants constituent un véritable *appendice* où l'auteur répond à des questions et discute certains points omis dans les deux premières parties du livre.

Cette vue à vol d'oiseau sur le livre premier de l'ouvrage confirme des principes antérieurement posés : ces descriptions ont "quelque chose d'attrayant", elles aussi. C'est à dessein que nous avons relevé toutes les phrases et les propositions, — et elles sont nombreuses, — où l'auteur, comparant le Canada à la France, accorde la palme à son pays d'adoption. Une expression revient sans cesse sous sa plume : . . . "plus beau qu'en France" . . . "meilleur goût qu'en France" . . . etc. C'est là le langage d'un propagandiste convaincu qui n'a plus qu'un seul désir : la colonisation de sa patrie d'adoption. Il veut tout mettre en œuvre pour atteindre sa fin. L'historien impartial doit admettre qu'il apporte à cette propagande des dons de clairvoyance, de courage et d'activité.

\* \* \*

*Des Sauvages de la Nouvelle-France et de leur façon de vivre* (Ch. IX) : “ Nous les distinguons en deux nations : l’Algonquine et la Huronne. Les tribus du nord, de l’est, du sud jusqu’au delà de l’Acadie sont Algonquins, même les Abénaquis, les Souriquois et les Loups ou Mohigans, gens dissimulés, complaisants, ingrats, surtout vindicatifs, furieux et assassins dans l’état d’ivresse . . . mais ils sont tous hospitaliers . . . Les Hurons, les Pétuneux, les Neutres, les Iroquois, les Andastes, ont un dialecte différent de l’Algonquin, ils sont sur le bord des grands lacs, sédentaires et cultivateurs à leur façon. Entre la langue huronne et algonquine, il y a autant de différence que du grec au latin ” ; les Algonquins vivent de chasse et de pêche, et se servent de petits vaisseaux “ que l’on appelle ici canots ” ; leurs maisons consistent d’ordinaire en trois écorces de bouleau “ qui se plient comme fait un tableau quand il sort de chez un peintre ” ; travaux des hommes et des femmes ; le physique des Sauvages, leur caractère, leurs défauts : “ le plus grand mal c’est qu’ils sont extrêmement vindicatifs, et garderont vingt ans le dessein de se venger, sans le faire paraître ” ; désordres que suscitent les Sauvages sous l’influence de l’alcool, des spiritueux.

D'autre part, ils possèdent de belles qualités : “ de leur naturel, les Sauvages ne sont point capables de grandes malices comme le sont les Européens : ils ne savent ce que c'est que jurer ” ; ils craignent une simple réprimande de leur capitaine, et quelques-uns vont même jusqu'à se pendre de peur de recevoir une punition de leur chef ; ils obéissent promptement et ne sont point avareux : ils n'amassent rien et vivent au jour le jour ; ils estiment la libéralité et “ ignorent ce que c'est que de se faire servir : chacun se sert soi-même ”.

Bien différentes sont les coutumes des nations de la langue huronne. Sédentaires, ils bâtissent des bourgades. Ils défrichent le pays, et les femmes font les semences et la récolte ; elles sont également cuisinières et boulangères. Les hommes font des canots, des armures et des rets ; ils tiennent conseil et délibèrent des affaires, c'est-à-dire “ ceux qui sont de naissance pour cela, car les capitaines viennent de père en fils ”. Ils vont à la chasse, à la pêche et à la guerre. “ Les Iroquois ne vont point en traite chez les autres nations sauvages car ils sont haïs de tous . . . Les Iroquois et les Iroquoises se font servir par leurs esclaves qu'ils ont en grand nombre tant hommes que femmes ”.

*Continuation sur le même sujet concernant le mariage des Sauvages (Ch. X) : Le jeune*

sauvage courtise sa fiancée longtemps, mais jamais avec indécence. Lorsqu'elle consent à épouser le jeune homme, celui-ci " lui fait des présents de ce qu'il a de plus rare ; et quand tout est d'accord, il va demeurer dans la cabane de la fille, car la femme ne va point demeurer chez le mari, mais le mari chez la femme . . . Il ne se passe rien parmi eux qui ne soit dans l'honnêteté, et rien de dissolu dans ces rencontres ".

La coutume ne défend point la polygamie ; toutefois, " on voit rarement un homme avoir plusieurs femmes, surtout chez les Hurons et les Iroquois ". Le divorce existe : l'époux peut répudier son épouse, et la femme peut renvoyer son mari : elle lui dit alors de sortir de sa maison, et " il s'en va sans rien dire autre chose, et y laisse tout ce qu'il a apporté, à la réserve de ses habits ". Les enfants restent alors à la femme.

Voici les trois jeux favoris des Sauvages : le jeu de paille, le jeu du plat et le *paquessen*.

Le jeu de paille est plein d'esprit, et il correspond à notre jeu de cartes. Neuf petits os plats et ronds " comme des noyaux de pêche " constituent le jeu du plat. Ils sont noirs d'un côté et blancs de l'autre. Les Sauvages les agitent dans un grand plat de bois ; " la perte ou le gain dépend d'un certain nombre qui se trouve tout d'une couleur . . . Le jeu *paquessen* est presque la



même chose sinon qu'on jette ces petits os en l'air avec la main retombant sur une robe étendue en terre qui sert comme de tapis”.

Description d'un festin chez les Sauvages :  
“ Celui qui veut faire festin fait mettre une grande chaudière sur le feu, ou deux, ou trois, selon le monde qu'il veut traiter ; dans lesquelles chaudières on met de la viande ou du poisson et ensuite de la farine de blé d'inde. Quand cela est cuit, celui qui fait le festin envoie convier ceux qu'il désire qui y soient, ils y viennent avec un plat et une cuillère. Ils entrent dans la cabane sans dire mot . . . le maître du festin chante toujours jusqu'à ce que tous les conviés soient entrés, car il ne leur fait aucune cérémonie. Alors il prend la parole et dit : je fais un festin . . . alors tous les assistants répondent par un certain *hô* qui est une espèce de remerciement. Il continue et dit : il y a tant de chaudières, selon le monde qu'il y aura ; on lui répond encore *hô*. C'est d'une telle viande et tuée par un tel ; à chaque article on fait toujours la même réponse *hô*. Et ainsi consécutivement, il déclare tout ce qu'il y a dans le festin, et on répond toujours la même chose, *hô*, *hô*.

Ensuite il dit : “ Je souhaite qu'un tel nombre de vous autres chante, un tel, un tel, et un tel”. Et souvent, il commence à chanter, et les uns après les autres chantent.

“ La personne qui chante se lève faisant diverses postures et gestes en chantant.

Cette façon de chanter n'est point harmonieuse avec douceur, mais elle est comme des gens qui s'excitent à la colère, et même ils font quelquefois des signes de frapper. Ils raconteront dans ces chansons martiales leurs prouesses et les hommes qu'ils ont tués en guerre, ou les desseins qu'ils ont d'aller en guerre pour venger la mort de quelqu'un de leurs parents ou de quelque homme considérable.

“Après que tous ont chanté, on dresse la chaudière, c'est-à-dire qu'on prend les plats d'un chacun et on met de la *sagamité* dedans. S'il y a de la viande, on en distribue à chacun de ceux qu'on désire honorer et gratifier d'un morceau : les morceaux les plus délicats sont pour les capitaines. Celui qui fait festin ne mange point, mais il chante pendant que les autres mangent. Si ce sont des Algonquins, ils peuvent emporter leur plat de *sagamité* chez eux ; mais chez les Iroquois et les Hurons, cela n'est pas permis : il faut tout manger ce qui vous est servi. C'est d'où vient qu'ils portent des plats fort petits, car on n'ose pas sortir de la cabane avant que d'avoir vidé son plat à moins que d'offrir quelque petit présent au maître du festin : un couteau, une alêne, un pain de pétun. Les femmes y sont moins appelées que les hommes, surtout chez les Iroquois et les Hurons.

“Il se fait parmi eux des festins très considérables : il s'en fit un du temps que

j'étais aux Hurons, de la chair de cinquante cerfs dans cinquante chaudières.”

Description de la danse chez les Sauvages :  
“ Elle ne consiste qu'à une certaine façon de se secouer le corps, frappant des pieds contre terre et faisant beaucoup d'autres postures avec règle, et à la cadence d'un petit tambour ou instrument qui fait un petit bruit sourd. Ils sont si bien à la cadence qu'on ne voit point de confusion ni de désordre quoiqu'ils soient quelquefois plus de deux cents à danser ensemble. Ils frappent tous du pied en même temps, et si à propos que l'on dirait qu'il n'y a qu'une personne qui danse. Ces danses se font ordinairement pour quelques réjouissances publiques, comme serait quelques victoires remportées sur l'ennemi ou un traité de paix nouvellement conclu. Il s'en fait bien aussi chez les particuliers entre amis, mais cela n'est pas bien ordinaire.”

Chez ce peuple primitif, la danse n'est donc pas un simple passe-temps ou une invitation aux désordres ; elle devient un acte social et un signe de réjouissances. On peut alors mesurer la distance qui nous sépare d'eux, sur cette question : cette manifestation collective a suivi, en ces derniers temps, la pente individualiste qui caractérise notre époque. Après avoir passé de la liberté à la licence, la société est en train, grâce aux revendications effrénées du XXe siècle, de

choir de la licence à l'anarchie : ce sont les perpétuels recommencements de l'histoire et ses tragiques leçons que l'humanité s'efforce d'oublier le plus vite possible ; elle préfère s'étourdir, selon le mot de Bossuet, afin de ne pas apercevoir son néant.

Différentes classes de capitaines et leurs fonctions diverses : “ les principaux sont pour la police, les autres pour la guerre ; il y en a d'autres qui ne sont que pour avertir et qui servent comme de tambours et de trompettes.”

La religion des Sauvages : “ ils n'ont point de religion, mais ils sont fort superstitieux et ajoutent foi à leurs songes . . . Ils croient à l'immortalité de l'âme et disent qu'elle va après la mort dans un beau pays ; que devant que d'y arriver, il faut passer une rivière où il y a un certain qui perce la tête à tous les passants et leur arrache la cervelle, ce qui fait qu'ils ne se souviennent plus de rien ”. On a remarqué que cette fable se rapproche sensiblement de la légende mythologique du Styx et du nocher Caron. Cette croyance et quantité d'autres traditions prouvent la non-autochtonie des tribus américaines (1). Pierre Boucher l'avait déjà compris, puisqu'il ajoute immédiatement : “ Ils ont quantité

---

(1) Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir *Relations des Voyageurs français en Nouvelle-France*, par Séraphin Marion, p. 260.

de fables qu'ils racontent, et en toutes on y remarque toujours quelque chose qui a du rapport à quelques-unes des histoires de l'ancien Testament".

" Ils ont connaissance des Esprits et ont une grande aversion des sorciers . . . Ils sont fort aumôniers et logent facilement les étrangers et les voyageurs sans espérance d'aucun salaire, et il y en a plusieurs qui quittent leurs lits, ou pour mieux dire, la place où ils couchent, leur donnent à manger ce qu'ils ont de meilleur, et cela assez souvent à un homme qu'ils n'ont jamais vu et qu'ils ne verront peut-être jamais . . . Quand il y a quelque famille qui est tombée en nécessité de vivres, il y a des capitaines qui vont par les bourgs ramasser du blé pour la subsistance de ces pauvres gens".

Quel contraste entre cet esprit d'hospitalité, ce désintéressement, cet oubli de soi-même, et l'égoïsme de notre siècle ! Et que penser d'un progrès matériel qui semble entraîner à sa suite l'abandon des premiers principes de la morale, le renoncement au sacrifice, la poursuite d'un idéal sans élévation et défloré !

" Ils ne sont pas vilains les uns envers les autres . . . Ils se portent compassion les uns aux autres. Ils aiment fort leurs parents et les pleurent longtemps après qu'ils sont morts . . . Ils ont presque tous le sens commun assez bon et raisonnent fort bien : cela se

voit dans leurs conseils et dans leurs harangues.

“ Tous les Sauvages qui sont proches des Européens deviennent ivrognes . . . La guerre qu'ils se font les uns aux autres ne se fait point pour conquérir des terres, ni pour devenir plus grands seigneurs, ni même pour l'intérêt, mais par pure vengeance ; aussi ne parlent-ils point autrement, car ils disent : je m'en vais en guerre pour venger la mort d'un tel. Et c'est d'où vient qu'ils traitent si cruellement leurs prisonniers, et ne visent jamais qu'à détruire et à faire périr une nation tout entière ”.

Nous avons tenu à citer copieusement ce chapitre, — l'un des plus intéressants et des plus caractéristiques, — du livre de Pierre Boucher. Il révèle un état d'âme et met à nu le procédé de l'auteur soucieux, non pas de faire une œuvre littéraire ou même historique, mais de coloniser rapidement la Nouvelle-France.

Il serait facile de colliger de nombreux textes d'auteurs français du XVII<sup>e</sup> siècle tendant à démontrer la perversité, l'ingratitude, la cruauté des Sauvages. Pour plusieurs, ces êtres primitifs ne sont qu'un conglomérat de tous les vices. Alors comment expliquer la description si favorable de Pierre Boucher à leur égard ?

Quelques mises au point s'imposent. Tout d'abord, on ne peut accuser Pierre Boucher de

répandre des erreurs sur le compte des Sauvages. Qu'on relise ce chapitre ; les affirmations qu'il renferme, les vérités qu'il énonce, ont depuis longtemps reçu de nombreuses confirmations de la part d'écrivains subséquents. Pierre Boucher ne ment pas ; toutefois, on le soupçonne de vouloir présenter sous des dehors flatteurs une question désagréable, et de peindre à l'imagination des lointains lecteurs de la vieille France des modèles de vertu dans la personne d'individus bien ordinaires, pour la plupart. Pourquoi ce subjectivisme soudain chez un auteur qui se flatte de se conformer toujours à l'objet ?

C'est parce que cet auteur est un chrétien du moyen âge qui croit profondément à la dégénérescence de la nature humaine. Ce siècle et le nôtre sont aux antipodes : le nôtre fuit la souffrance et recherche le plaisir ; le moyen âge regarde la douleur dans les yeux et voit en elle le gage de la terre promise, de la cité de Dieu. Or la civilisation avide de l'utile, de l'agréable et de l'immédiat, qui ose transformer cette " vallée de larmes " en une oasis de rires et de divertissements, cette force sans cesse agissante éloigne de la douleur, et partant, de Dieu ; elle est donc créatrice et cause des désordres moraux. Son triomphe est le triomphe du mal ; et bon gré, mal gré, l'humanité baisse à son contact. Voilà bien la doctrine des

hommes du moyen âge sur la civilisation en général. Elle est entachée d'erreurs, mais elle comporte des vérités d'ordre pratique que confirme, hélas, l'étude de l'histoire du monde.

Une fois ces principes posés, il faut admettre la supériorité morale d'individus que n'ont point encore contaminés la civilisation et le progrès. Cette constatation s'impose de prime abord, et il est toujours facile de trouver parfois quelque fait isolé, quelques traits véritables qui confirment ou semblent confirmer une vérité antérieurement énoncée. Muni d'un tel système philosophique, Pierre Boucher était destiné à célébrer les qualités réelles et fictives des enfants des bois.

A ce motif d'ordre général s'ajoute une raison plus particulière. En écrivant son livre, l'auteur veut déterminer un vaste mouvement d'émigration de la France au Canada ; ce n'est donc pas tant un historien qui parle qu'un propagandiste qui agit. S'il a du tact et s'il est diplomate, il n'effrayera pas les futurs habitants du nouveau monde par la description d'êtres suspects et le récit de terrifiantes aventures ; bien au contraire, il tâchera de gagner les esprits et les cœurs en révélant aux Français du XVIIe siècle, las de la vie fade et corrompue, l'existence, par delà les mers, de tribus hospitalières, éminemment sympathiques et fidèles aux prescriptions de la conscience. Tel fut l'objectif de Pierre Boucher. On aurait mauvaise grâce



à chicaner de ces légères inexactitudes ce messenger d'optimisme et d'idéal, pas plus qu'on ne saurait reprocher à l'aviateur amoureux de l'azur d'accorder peu d'importance à quelque obscure sinuosité du sol.

*La manière des Sauvages de faire la guerre.* (Ch. XI) : " Chacun y va à ses dépens et se doit fournir d'armes, de vivres et de munitions et autres choses nécessaires pour la guerre ". Mode de recrutement des combattants : un capitaine fait festin et, pendant le repas, il déclare qu'il a l'intention de venger la mort d'un parent ou d'un ami ; il invite les jeunes gens du bourg à lui prêter secours. Lorsque le banquet est terminé, quelques-uns d'entre eux offrent leurs services et constituent ainsi la bande d'envahisseurs.

Le conseil des anciens décide des grandes entreprises. Lorsqu'on a adopté un programme d'action et qu'on a choisi le chef de l'expédition, un capitaine annonce la nouvelle dans le bourg et dans tous les villages. Viennent ensuite les députations aux alliés les invitant à s'unir aux combattants ; chaque village qui a fourni des volontaires a un capitaine, et " tous ces capitaines s'assemblent souvent pour tenir conseil sur toutes sortes de choses, car ils ne négligent rien ". Il n'y a point de châtiement pour les lâches " sinon qu'on les qua-

lifie de poltrons, mais encore tout bas". A la vue des ennemis, l'air retentit de cris éperdus et de bruits de tambours, les capitaines crient sans cesse : " Courage, jeunesse ; courage, ils sont à nous ; que personne ne fuie".

Ils peuvent dresser une embuscade avec adresse et ils connaissent l'art des retraites stratégiques. " Ils sont vigoureux d'abord, mais ils ne font pas de longues résistances. Ce ne sont pas aussi gens à se battre en rase campagne . . . Ils vont fort bien du pied, et ont une adresse toute particulière à se reconnaître dans les bois, et ne s'y perdent quasi jamais".

On découvre ici un caractère particulier de la tactique militaire en Amérique au XVIIe et au XVIIIe siècle. L'Europe était le théâtre des combats en rase campagne ; l'Amérique ne connaissait rien autre chose que les escarmouches, les embuscades et les coups de main. Les officiers français nouvellement arrivés de la mère patrie persistaient à employer sur le sol de la Nouvelle-France les méthodes de l'ancien monde ; les Canadiens, instruits par une longue expérience, opposaient aux incursions des bandes iroquoises des expéditions analogues, presque toujours couronnées de succès. Ces deux systèmes divisèrent soldats et officiers du roi en deux camps ; il en résulta de violentes discussions, voire même des querelles. La plus notoire, — car elle jette une ombre sur

les glorieux faits d'armes des dernières années du régime français, — apporta la mésintelligence entre Vaudreuil et Montcalm, et hâta sans doute la victoire définitive des Anglais (1).

*De la façon qu'ils traitent les prisonniers de guerre* (Ch. XII) : “ Ils leur coupent quelques doigts d'abord ; ils les lient par les bras et par les jambes avec des cordes . . . Le soir quand ils cabanent, ils font coucher le prisonnier sur le dos contre terre, et ils plantent des petits pieux en terre au droit des pieds, des mains, du col et de la tête. Ensuite ils lient le prisonnier à ces pieux de sorte qu'il ne peut remuer, ce qui est une peine plus grande que l'on ne pourrait croire, principalement l'été, à cause des maringouins qui les mangent, car ils sont nus.

“ Arrivant à l'entrée de la bourgade, tout le peuple vient au devant . . . Vous y voyez les uns armés de couteaux soit pour couper des doigts, soit pour faire des incisions le long des bras, du dos . . . d'autres ont des bâtons, de quoi ils les bâtonnent . . . Il faut pendant tout ce temps-là que le prisonnier chante, s'il veut paraître homme de cœur et de courage.”

---

(1) Pour de plus amples renseignements, à ce sujet, voir le livre remarquable de M. Thomas Chapais : *Montcalm*, p. 312 et ss.

Au bout de quelques jours, les capitaines tiennent une réunion pour condamner le prisonnier à mort ou lui accorder la vie. Si on exige sa mort, " celui-là, à qui il a été donné fait festin (car c'est la coutume de les donner pour quelqu'un qui est mort en guerre) ". Il dit aux convives assemblés : " Voilà mon fils ou mon neveu (selon le degré de parenté que lui était celui pour qui le prisonnier a été donné) qui vous fait son festin d'adieu. Ensuite le prisonnier chante et après lui une partie des convives chantent aussi. Après que l'on est retiré, on dispose une cabane pour brûler le prisonnier ".

Description des tortures proprement dites : " Le pauvre patient a les bras liés au corps au-dessus du coude et une corde aux jambes environ de deux pieds de long afin qu'il ne puisse faire de plus grandes enjambées . . . Ils laissent un petit chemin entre les feux qui sont allumés au milieu de la cabane, tout au long, d'espace en espace ; c'est par où doit courir le prisonnier. Chacun a un tison embrasé ou un morceau de fer tout rouge de feu.

" Ensuite on fait commandement au prisonnier de partir ; ce qu'il fait courant, ou pour mieux dire trottinant le plus vite qu'il peut entre le feu de ses bourreaux qui tous le brûlent en passant : les uns aux jambes, les autres aux cuisses, mais cela avec une barbarie qui n'appartient qu'à eux. Je vous

avoue que c'est une vraie représentation d'enfer, car vous voyez une grande cabane pleine par le milieu du feu, et toute remplie de fumée où l'on ne voit goutte, car c'est d'ordinaire la nuit que cela se fait. Vous y voyez paraître une multitude de monde : les uns sont assis, les autres debout ; les uns servent de bourreaux, les autres de spectateurs qui se moquent et se rient du pauvre patient. Parmi tout cela vous voyez un pauvre misérable tout nu et tout grillé, abandonné à la rage de ces barbares.

“ D'ordinaire le prisonnier fait le tour des cabanes dix ou douze fois. On l'attache ensuite à un poteau non loin d'un grand feu. La foule se disperse. Seuls quelques hommes rougissent des haches pour brûler le malheureux jusqu'au matin ; on lui pose également des questions sur l'état de son pays. S'il ne répond pas, où s'il s'efforce de dissimuler la vérité, on redouble ses tourments.

“ Le jour étant venu, on avertit les femmes d'aller faire des feux dans la place où est dressé l'échafaud... Quand tous les feux sont faits, on conduit le patient sur cet échafaud au milieu duquel on a planté une grande perche ou plutôt un pieu fort haut. La corde qui lui lie les deux jambes fait un cercle autour de ce même pieu de sorte qu'il peut tourner tout à l'entour de ce pieu.

“ Il est là exposé tout nu ; il y a quatre échelles aux quatre côtés de l'échafaud, et

pour lors, il est libre à un chacun de monter sur l'échafaud pour le tourmenter. On ne manque pas de bourreaux. Nous avons remarqué que les plus cruels sont certains poltrons qui ne vont jamais en guerre... Ils le brûlent avec des tisons, mais avec autant de froideur que si c'était un morceau de bois.

“Après deux ou trois heures qu'ils l'ont tourmenté de la sorte et qu'il ne ressemble qu'à un charbon, ils lui écorchent la tête pour lui lever la chevelure. Ensuite s'il reste de la vie au patient, ils lui coupent le col avec un couteau, lui fendent la poitrine et lui en tirent le cœur. S'il a été un homme courageux qui n'a fait aucun cri pendant qu'on l'a tourmenté, il y en a qui boivent de son sang pour s'incorporer son courage. Ensuite on le coupe par quartiers et on le jette à la voirie ; quelquefois, ils le font cuire et le mangent par rage.”

Après avoir suivi par l'imagination les péripéties de ces atrocités que renouvelait pendant plusieurs jours l'implacable esprit de vengeance des enfants des bois, on demeure stupéfié de la hardiesse des missionnaires. Témoins de ces scènes barbares, ils n'en persistent pas moins à évangéliser les Sauvages et à leur répéter le suprême commandement du Christ : “Aimez-vous les uns les autres”. Quelle ne dut pas être la surprise de ces hommes vindicatifs lorsque, pour la première fois, ils entendirent ces étranges pa-

roles ! Mais quelle victoire lorsque s'opérait une conversion ! Sans doute plusieurs conversions furent suivies de défaillances : une promesse faite aux pieds des autels n'abolit pas les mauvais penchants d'un néophyte, altéré de sang hier encore. D'autre part, les annales des missionnaires conservent le souvenir de Sauvages qui, après leur conversion, vécurent une vie parfaitement chrétienne malgré les antécédents de leur jeunesse. Pierre Boucher constata de ses propres yeux, sans doute, ces transformations radicales ; ces miracles permanents ne durent pas peu contribuer à fortifier sa foi et à ranimer sa confiance dans les croyances, qui opéraient de telles merveilles sur l'âme et dans les corps de païens endurcis.

L'auteur ne pouvait clore ce chapitre par cette page sanglante ; après la vision de l'enfer, la perspective d'une vie chrétienne et civilisée. L'âme généreuse et idéaliste de Pierre Boucher entrevoit déjà l'ère de paix qui succédera aux jours de carnage.

“ Si Dieu nous fait la grâce d'être un jour les maîtres, il sera aisé de leur ôter ces barbares coutumes et de les rendre plus policés . . . Quand ils sont une fois convaincus d'une chose, ils ont peine d'en démordre ; témoins ces pauvres misérables Hurons et Huronnes qui ont été faits captifs par les Iroquois, et qui auraient été instruits et baptisés par les pères jésuites qui gardent avec tant de fer-

meté et de constance leur religion au milieu de leurs ennemis, et qui font honte à beaucoup de libertins français qui ne se sont pas comportés si religieusement parmi les ennemis, comme ces pauvres gens qui volent de joie quand ils peuvent rencontrer un père jésuite pour se confesser et recevoir les sacrements.”

Ce récit des cruautés des Sauvages se termine donc sur une pensée d’apostolat, accord final d’une puissante symphonie où les chants de la mort et les cantiques d’espérance s’harmonisent et se fondent en une ardente prière.

\* \* \*

Avec le chapitre XIII : *Réponses aux questions qui ont été faites à l’auteur lorsqu’il était en France*, commence ce qui peut être appelé l’appendice du livre de Pierre Boucher. “ Pendant mon séjour en France, il m’a été fait diverses questions par plusieurs honnêtes gens concernant les pays de la Nouvelle-France. J’ai cru que j’obligerais le lecteur curieux de les mettre ici et d’en faire un chapitre ”. Voici les principales.

Le pays est-il bon pour la vigne ? Il n’y a que des vignes sauvages ; on a songé à semer du blé et à manger du pain avant de boire du vin qui vient d’ailleurs de France. Le vin se vend dix sous la pinte ; l’eau-de-vie, trente sous ; le vin d’Espagne, trente



sous également. — Quel est le salaire journalier ? Vingt sous en hiver et trente sous en été outre l'alimentation. — N'y a-t-il pas des prairies pour faire du foin ? “ Il y a de très belles prairies, mais il est assez dangereux d'avoir le foin tant que les Iroquois nous feront la guerre, surtout aux *Trois-Rivières* et à *Montréal*, car les faucheurs et les faneurs sont toujours en danger d'être tués par ces Iroquois ”. S'il n'y a pas encore de chevaux dans la colonie, “ c'est qu'il coûterait beaucoup pour les faire venir de France ; et d'ailleurs on craint qu'étant venus, les Iroquois ne les tuent comme ils font de nos autres bestiaux, ce qui serait bien fâcheux à celui qui a fait la dépense de les faire venir ”.

Combien d'habitants ? Huit cents à Québec. — Ont-ils beaucoup d'enfants ? Oui, des enfants bien faits, grands, robustes : “ ils ont communément l'esprit assez bon mais un peu libertins, c'est-à-dire qu'on a de la peine à les captiver pour les études.”

Pourquoi ne fait-on pas quantité de chanvre ? Parce qu'il faut songer au blé d'abord. — De quoi sont bâties les maisons ? “ Les unes sont bâties toutes de pierre et couvertes de planches ; les autres sont bâties de colombages ou charpente et maçonnées entre les deux ; d'autres sont bâties tout à fait de bois ”.

Chaleur d'été ? Elle est moyenne. Froids d'hiver ? Quelques journées bien rudes, mais

on s'habille en conséquence. Le seul inconvénient, c'est de nourrir les bestiaux à l'étable plus de quatre mois. Surtout pendant l'hiver, l'air est extrêmement sain ; " on voit rarement des maladies en ce pays " .

Quel profit peut-on y faire ? " C'est une question qui m'a été faite *souvent* fois, et qui me donnait envie de rire toutes les fois qu'on me la faisait : il me semblait voir des gens qui demandaient à faire récolte avant que d'avoir semé . . . Le pays est extrêmement grand et infailliblement il y a de grandes richesses que nous n'avons pas pu découvrir parce que nous avons un ennemi qui nous tient resserrés dans un petit coin et nous empêche de nous écarter pour faire aucune découverte. Ainsi il faudrait qu'il fût détruit et qu'il vint beaucoup de monde dans ce pays-ci " . Ainsi donc il faut dompter l'Iroquois avant de mettre le sol en valeur. Alors on verra la Nouvelle-France prospérer comme la Nouvelle-Angleterre.

Toutefois certaines ressources naturelles du pays donnent un rendement immédiat : la pêche à la morue abondante aux environs de Gaspé ; les huiles des loups-marins et des marsouins ; les mines de fer, de cuivre, d'étain, d'antimoine, de plomb ; le charbon de bois de cèdre et le bois ; la bonne terre qui peut nourrir beaucoup d'animaux.

Toutes les rivières sont-elles navigables ?  
" Oui, avec des canots sauvages ; non avec

nos bâtiments. Les navires ne peuvent pas passer Québec, les barques et les chaloupes ne peuvent aller plus loin que le Mont-Royal . . . Ce qui empêche nos rivières d'être navigables, ce sont des chutes d'eau, qui se rencontrent par endroits, ou des rapides, et cela aux unes plus qu'aux autres : car à la rivière du Saguenay, on va jusqu'à quarante ou cinquante lieues avec une double chaloupe ; au contraire dans la rivière des Trois-Rivières, l'on y va plus de quatre lieues".

Dites-nous les incommodités du pays ? Le premier mal est l'Iroquois en embuscade. Il est impossible de vaquer à ses occupations ou d'aller à la chasse ou à la pêche sans danger de mort. Ces Iroquois sont d'habiles soldats : " ils l'ont fait voir à nos capitaines venus de France qui les méprisaient . . . ils entendent le métier et ne sont point barbares en ce point "

Les maringouins constituent la seconde incommodité. Le vent les emporte, et c'est pourquoi il s'en trouve peu dans les campagnes ; mais dans les bois, ils importunent les gens. La fumée les chasse : " c'est pourquoi on fait toujours du feu et de la fumée proche de soi quand on couche dans le bois ". La troisième incommodité, c'est la longueur de l'hiver . . . et les serpents à sonnettes dans le pays des Iroquois.

Comment vit-on en Nouvelle-France ? Fort bien : ni crimes, ni libertinage ; pays de bonne

justice et de religion. Ceux qui parlent des personnes de mœurs douteuses qu'on expédie au Canada "se sont grandement mépris, et ont pris les îles de Saint-Christophe et de la Martinique pour la Nouvelle-France : s'il y en vient ici, on ne les connaît pas pour telles, car avant de les embarquer, il faut qu'il y ait quelques-uns de leurs parents ou amis qui assurent qu'elles ont toujours été sages. Si, par hasard, il s'en trouve quelques-unes de celles qui viennent, qui soient décriées, ou que pendant la traversée elles aient eu le bruit de se mal comporter, on les renvoie en France... Les garnements sont obligés de vivre en honnêtes gens, autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays qu'ailleurs, et on l'a fait voir à quelques-uns qui n'ont pas été sages... La dévotion est grande dans tout le pays".

Ces méthodes autoritaires jurent avec l'esprit de liberté et de licence de notre siècle. Mais la colonie naissante devait s'astreindre à une discipline de fer, condition essentielle de sa survie : les moments de crise requièrent toujours l'unité de commandement et une forte poigne de la part du chef.

*Suite du même sujet (Ch. XIV) : Suis-je propre pour ce pays-là ? Non, si vous êtes riche et si vous voulez avoir les commodités de France. Oui, si vous voulez "mettre la*

main à l'œuvre " apportant vivres et hardes pour un an ou deux . . . amenant aussi deux bons journaliers par foyer, qui seront habitants dans la suite. " La plupart des habitants qui sont ici sont des gens qui sont venus en qualité de serviteurs et qui, après avoir servi trois ans chez un maître, se mettent à eux ; ils n'ont pas travaillé plus d'une année qu'ils ont défriché des terres et qu'ils recueillent du grain plus qu'il n'en faut pour les nourrir. Quand ils se mettent à eux, d'ordinaire, ils ont peu de chose. Ils se marient ensuite à une femme qui n'en a pas davantage ; cependant en moins de cinq ans, vous les voyez à leur aise, s'ils sont un peu gens de travail, et bien ajustés pour des gens de leur condition. Tous les pauvres gens seraient bien mieux ici qu'en France, pourvu qu'ils ne fussent pas paresseux ".

Le principal intérêt de ce chapitre, c'est de montrer que, dès les commencements de la colonie, Français et Canadiens français manifestent la confiance la plus complète dans la divine Providence. L'étranger, qui visite aujourd'hui certaines paroisses pauvres des nouveaux districts de la province de Québec, s'étonne souvent de l'audace et de la témérité de jeunes colons canadiens français qui prennent femme et s'enfoncent dans la forêt, n'ayant que leur bras pour tout avoir. Certes, ils méritent notre admiration, et leur optimisme confond les douillets. Mais que pen-

ser alors des ancêtres encore plus dépourvus et plus isolés qui assuraient l'avenir de leurs descendants et vivaient d'espérance malgré une dure réalité ! — Si les premiers sont des hommes de cœur, ceux-ci furent des héros ! Qu'il fait bon de constater qu'ici encore la race canadienne française a perpétué une tradition de courage et qu'elle continue à placer sa confiance, — même lorsque les circonstances se liguent contre elle, — en Celui qui donne une pâture aux oiseaux et qui pare de somptueux vêtements les lys des champs. Ainsi s'explique la permanence de la race ; ainsi se justifie la phrase révélatrice de Louis Hémon : “ Au pays de Québec, rien ne doit mourir et rien ne doit changer ” (1).

*Remarques qui ont été omises aux chapitres précédents.* (Ch. XV) : La fontaine (de pétrole) du pays des Iroquois donne une huile bonne à graisser. La mine de plomb dont il a parlé produit 75%. Une mine de cuivre est dans le lac Supérieur. On dit qu'il y a de belles pierres bleues qu'on croit être des turquoises et des vertes comme des émeraudes. “ Il y a aussi des diamants, mais je ne sais s'ils sont fins . . . Il se rencontre aussi des teintures de toutes sortes de couleurs dont les Sauvages se servent ; desquelles je ne ferai pas une grande description pour n'avoir pas une parfaite connaissance, sinon

---

(1) Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, p. 253.

d'une petite racine de bois dont ils se servent pour teindre en couleur de feu qui a la couleur bien vive. Pour les autres couleurs, ils se servent d'herbes, de pierres et de terre. Tout ce que je peux dire, c'est que leurs couleurs me semblent bien belles et bien vives ; je leur ai vu du bleu semblable à notre azur, et je ne sais pas si ce n'en est point.

“ Dans le pays des Iroquois, il se trouve une pierre de craie blanche . . . Au lac St-François, il se trouve une des plus belles chenaies qui soit au monde, tant pour la beauté des arbres que pour sa grandeur ”.

Ici se termine le livre de Pierre Boucher. Le propagandiste pourra désormais déposer la plume et l'épée pour améliorer son bien, préparer sa mort et contempler, dans ses heures de méditation, l'avenir canadien aux brillantes perspectives. La vénération et l'affection de ses enfants protégeront sa vieillesse ; le souvenir fidèle des Bouchervillois honorera sa mémoire. La postérité n'oubliera pas ce nom : elle reconnaîtra, en cet illustre ancêtre, un de ces apôtres qui patiemment et minutieusement, sans précipitation ni heurt, organisèrent la prospérité de la colonie, comme ferait un sculpteur avec la matière qu'il taille et modèle de son ébauchoir.





## CHAPITRE VI

### L'ÉCRIVAIN

---

Points communs entre les écrivains classiques et Pierre Boucher : souveraineté de la raison, juste proportion entre le mot et l'idée. — Pierre Boucher n'est pas un "sujet académique" : il ignore l'art de la composition ; style périodique et style haché. — Nulle préoccupation d'ordre esthétique. — Aucun penchant au romantisme. — Vocabulaire limité. — Les qualités du style de Pierre Boucher : naturel, simplicité. — Images. — Réalisme. — Absence de procédés. Pierre Boucher et l'histoire.

---

Pierre Boucher ne fut qu'un écrivain d'occasion. Lorsque son roi lui demanda de défendre la colonie, le guerrier fourbit ses armes ; lorsqu'il le pria de consigner ses connaissances et ses impressions sur la colonie, l'auteur improvisé prit la plume par obéissance et non point par goût naturel. Est-ce à dire que sa technique littéraire soit indigne de mention ? Bien au contraire ! Les qualités qu'elle révèle, les lacunes qu'elle présente et les transformations qu'elle annonce méritent

tent une étude à part ; c'est par l'analyse des procédés de style d'un homme comme Pierre Boucher que l'on peut mesurer la distance parcourue entre les précurseurs et les écoles littéraires contemporaines.

Puisque cette " Histoire " fut rédigée en 1663, ne refléterait-elle pas quelques traits dominants du grand siècle de la mère patrie ? Y aurait-il une solution de continuité entre cette œuvre littéraire de la colonie au berceau et celles de la France à son apogée ? Il est permis de se prononcer sur cette question après avoir minutieusement analysé ce " livre de bonne foi " où la raison régente l'imagination et la sensibilité.

Car c'est bien là le premier point commun entre l'Histoire de Pierre Boucher et les œuvres classiques : la souveraineté de la raison. Les maîtres écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle ont proclamé la primauté de la faculté essentielle de l'homme qui lui assigne un rang à part dans la création. L'aphorisme littéraire de cette époque se résume dans le conseil de Boileau, le grand prêtre de la raison :

Aimez donc la raison, que toujours vos écrits  
Empruntent d'elle seule, et leur lustre et leur prix.

Or la faculté maîtresse de Pierre Boucher est la raison, non pas cette tendance à éliminer les détails par l'abstraction, ni cette capacité de connaître l'essence des choses,

mais plutôt cette qualité si rare qu'on appelle le " bon sens ", cette disposition d'esprit, ennemie des mobiles impulsions des sens et des séductions de l'imagination. Il serait superflu de citer d'autres textes pour corroborer cette affirmation : l'Histoire entière de Pierre Boucher respire le bon sens. Elle est à mi-chemin entre le pessimisme et l'optimisme.

Et pourtant ! Que de motifs de l'un ou de l'autre de ces deux états d'âme, l'auteur n'aurait-il pas pu découvrir ! Lorsque la crainte s'emparait des esprits les plus courageux, — et telle était bien l'occurrence en 1651, — on n'aurait pu taxer Pierre Boucher d'imprévoyance ou de couardise, s'il avait renoncé à son dessein. Mais sa foi dans les destinées du pays, son esprit d'abnégation, son bon sens, surent résister à l'orage. Nulle part, dans les cent soixante-quatre pages du volume, il n'est possible de relever la moindre trace de lassitude pas plus qu'on ne saurait enregistrer un seul témoignage de rêves trop audacieux. Aucune tentative intempestive, aucun dessein chimérique n'ont jamais sollicité les efforts de cette intelligence vigoureuse, qui semble avoir adopté comme programme d'action la maxime : " In medio stat virtus : la vertu est au milieu ". Cette raison toujours en pleine possession d'elle-même, cette volonté qui se déploie lorsque l'intelligence lui a indiqué son objet propre, cette faculté

d'aller au but nonobstant des circonstances adverses ou fortuites ; voilà bien des traits qui apparentent Pierre Boucher aux écrivains du grand siècle.

Il tient à ce siècle par une autre similitude : il établit toujours une juste proportion entre le mot et l'idée ; l'exactitude est la caractéristique de son style. Il emploie toujours le mot simple, l'expression naturelle ; il bannit les recettes et les procédés de technique qui habillent la pensée et la font souvent valoir au détriment des idées corollaires. Certains écrivains déguisent l'objet qu'ils présentent à leurs lecteurs ; Pierre Boucher écrit pour exprimer ce qu'il voit ou ce qu'il ressent. Guez de Balzac a dit : " Si vous avez résolu d'écrire sans ornement, c'est un dessein qui vous donnera bien de la peine, et dans lequel difficilement vous réussirez." Cette pensée résume l'œuvre de Pierre Boucher. Son principal mérite est d'avoir vaincu l'obstacle que mentionne Balzac et d'avoir su intéresser le lecteur depuis le commencement jusqu'à la fin de *l'Histoire naturelle*.

Toutefois Pierre Boucher n'est pas un classique ni même un écrivain remarquable ; comme Saint-Simon, il aurait pu proclamer qu'il n'était pas " un sujet académique ".

Il ignore l'art de la composition. On ne pourrait trouver dans son livre un plan strict ou même l'ébauche de considérations soi-

gneusement coordonnées. Il écrit régulièrement, sans fièvre et sans lassitude, et semble accomplir chaque jour un travail identique, à celui de la veille. Il laisse les événements se dérouler et s'enchaîner selon son inspiration du moment, et il se contente de faire passer sous les yeux une succession d'idées, d'impressions et de sensations. Comme conséquence, sa composition révèle certaines traces de nonchalances littéraires, et les contours de son œuvre ne sont pas marqués d'une empreinte très nette.

Sa phrase est longue et généralement facile. Quel contraste toutefois entre ses périodes faites d'agglomérations successives, sans unité logique, sans élément rythmique, et celle des maîtres écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle, d'un déroulement harmonieux et que n'effraie pas la longueur du chemin à parcourir, car elle est prémunie contre les accidents du voyage. Selon l'opinion de M. Faguet, ces périodes "se construisent à elles-mêmes un labyrinthe où elles se font un jeu de s'attarder et d'où elles se font une victoire de sortir avec aisance".

Mais l'emploi de la période comporte des dangers. C'est un "attelage" à conduire. Il ne faut pas lâcher les guides d'aucun des chevaux qu'on dirige sans quoi l'un d'eux se cabre. Voilà précisément le défaut que l'auteur n'a pas su toujours éviter. D'ordinaire il marche vers son but ; mais il mêle quelque-

fois des incidentes trop nombreuses, il n'aligne pas constamment ses régimes ; parfois, il arrive même que l'"attelage" tout entier s'arrête en chemin avant d'avoir atteint le relais anticipé.

Pour rompre la monotonie d'un style d'allure académique, un peu austère, et semblable à un jardin à la française savamment ratissé où il est défendu aux esprits folâtres de s'ébattre en liberté, Pierre Boucher se sert quelquefois d'une série de phrases courtes. Il tombe alors d'un danger dans un autre : les propositions accessoires et principales s'entrechoquent aux dépens de la clarté, car la subordination des idées n'est plus indiquée. Et l'on pense involontairement aux peintres chinois ignorant les lois de la perspective et disposant tous les objets sur un même plan.

Il convient toutefois d'ajouter que souvent la phrase de Pierre Boucher, armée à la légère, va son chemin sans se soucier de scintiller ou de papilloter. Messagère d'une idée, elle apporte aux intelligences une nourriture saine et assimilable en raison de sa simplicité même ; c'est la phrase énonciative et analytique composée d'un sujet, d'un verbe et d'un complément.

Avec ces données générales, on entrevoit déjà les défauts et les qualités du style de Pierre Boucher.

Les préoccupations d'ordre esthétique lui sont inconnues. Il semble témoigner un dédain pour les expressions pittoresques, les tours de phrase variés. Comme Buffon, il fuit "l'emploi de ces pensées fines, de ces idées légères, déliées, sans consistance, et qui, comme la feuille du métal battu, ne prennent de l'éclat qu'en perdant la solidité".

Cette crainte excessive de l'art paraît puérile aujourd'hui, mais à cette époque les théories littéraires n'avaient pas subi les transformations radicales du XIXe siècle. Trop souvent les critiques contemporains ont oublié de tenir compte de ce relativisme, lorsqu'ils portaient un jugement sur des œuvres anciennes. C'est M. Lanson qui, le premier peut-être, a expliqué clairement les phases successives de la prose dans son évolution de l'ordre intellectuel à l'ordre esthétique. Avant Chateaubriand, la vérité seule était le but de la phrase française. Cette prose philosophique avait atteint son objectif lorsqu'elle avait montré les choses avec tant de transparence qu'on ne voyait plus le signe interposé "de même qu'on oublie la vitre claire derrière laquelle se déroule un paysage". En d'autres termes, cette prose était d'autant plus puissante et intelligible qu'elle méconnaissait les visées artistiques ; tous les écrivains obéirent implicitement à cette règle, sauf quelques rares exceptions comme Bossuet et Pascal, génies à part qui annoncent, deux

siècles à l'avance, les métamorphoses de la technique littéraire.

Avec Chateaubriand, le prosateur devient artiste. " Il n'opère plus sur les mots ", dit M. Roustan (1), " comme sur des notations algébriques, indifférent à la forme de ces signes, à leurs vibrations évocatrices, occupé uniquement des valeurs intelligibles que l'usage a assignées aux termes, et satisfait de traduire rigoureusement les rapports abstraits des idées sans compter le moins du monde avec les facultés sensibles ".

Ce changement profond que le romantisme opéra dans la prose française, les écrivains du XVII<sup>e</sup> siècle n'en pouvaient pas même soupçonner l'existence future. Il ne faudrait donc pas reprocher à Pierre Boucher d'avoir un style sans relief ou une phrase rarement frappée en médaille : il appartient à une époque insensible aux beautés d'une prose uniquement destinée à convaincre ou à éclairer.

Cette absence de tendances romantiques chez l'auteur de l'*Histoire naturelle* est tout à fait remarquable. La nature canadienne aux aspects grandioses et sauvages a déposé dans le cœur de ses enfants des germes de romantisme qui finissent toujours par porter quelques fruits. Toutefois le héros des Trois-

---

(1) Roustan, *Précis d'explication française*, p. 76.



Rivières est immunisé contre de telles atteintes, parce que la qualité éminente de son esprit, c'est le bon sens, l'amour et le discernement du vrai. Il ignore ce style pompeux où les images se déroulent variées comme dans un kaléidoscope.

Homme essentiellement pratique, Pierre Boucher ne craint pas d'user et d'abuser des répétitions de mots et même de phrases, lorsqu'il veut communiquer au lecteur une idée importante. C'est un agréable causeur ; il a beaucoup vu et beaucoup entendu. Sa mémoire s'est enrichie d'une multitude d'impressions qu'il nous livre sans trop de suite. Et s'il juge à propos de revenir tout à coup sur une proposition antérieurement énoncée, il le fait sur-le-champ avec une parfaite désinvolture. Son vocabulaire très limité ne lui permet pas de peindre les mille et un aspects changeants de la nature canadienne, et nous avons déjà montré qu'il est forcé d'employer à tout propos l'épithète " beau ", lorsqu'il désire suggérer dans l'esprit du lecteur quelques sentiments esthétiques. Cette lacune ne saurait étonner ; la France a dû attendre dix-huit siècles avant de saluer l'avènement d'un littérateur à la fois poète et peintre de châtoyantes couleurs : Bernardin de St-Pierre.

Quelles sont maintenant les qualités du style de Pierre Boucher ? C'est d'abord un naturel fait de franchise et de bonhomie,

une parfaite absence de contrainte, une probité intellectuelle qui, dès les premières pages, exerce sur le lecteur un charme particulier. Comme madame de Sévigné, il "laisse à sa plume la bride sur le cou". Cette qualité, que le XVII<sup>e</sup> siècle remarquait et admirait déjà, plaît davantage aujourd'hui : elle est éminemment rare. Un pseudo-esprit scientifique envahit la littérature et bouleverse le vocabulaire ; il proscrit les fugues de l'imagination et ne donne droit de cité qu'à des formules stéréotypées d'une vague allure philosophique. Plus que jamais, la remarque de Pascal est d'actualité : "Quand on voit le style naturel, on est tout étonné et ravi, car on s'attendait de voir un auteur, et on trouve un homme". Ce célèbre aphorisme s'applique à Pierre Boucher ; jamais auteur ne causa avec une plus grande simplicité.

Sur le fond un peu gris de la prose de cet auteur, quelques traits se détachent en pleine lumière ; ce sont de rares images qui agrémentent le reste du récit. Elles nous permettent de constater qu'à l'occasion, Pierre Boucher savait donner d'heureux coups de pinceau et présenter une description en un étonnant raccourci. C'est évidemment un peintre très "primitif" ; s'il réussit parfois à représenter une scène originale, il arrive rarement à nous faire rêver ; il ne communique jamais ces vibrations intérieures, le secret des Victor Hugo et des Lamartine. Toute-

fois ses claires silhouettes méritent une mention.

Deux lignes lui suffisent pour donner une juste idée de l'habitation du Sauvage : " sa maison consiste d'ordinaire en trois écorces de bouleau qui se plient comme fait un tableau quand il sort de chez un peintre ". Heureuse comparaison qui vaut à elle seule une minutieuse description.

S'agit-il de caractériser d'un seul trait la danse des Sauvages, il écrit : " Ils frappent tous du pied en même temps et si à propos qu'on dirait qu'il n'y a qu'une seule personne qui danse . . . quoiqu'ils soient plus de deux cents personnes ". Voilà une condensation de pensées et d'expressions qui ne déparerait pas le style des écrivains contemporains. Elle semble annoncer la littérature elliptique du XXe siècle désireuse d'abolir les transitions et d'aller au but avec une vélocité croissante, sans jamais s'attarder aux digressions. Pierre Boucher prouve ainsi qu'il est non seulement un esprit pratique, mais aussi un esprit agile ; d'un coup d'œil, il surprend une analogie et condense un paragraphe en une phrase.

Nous avons déjà cité et commenté la magnifique et vivante description des tortures que les Sauvages infligeaient à leurs prisonniers de guerre (p. 128). En cette circonstance, l'auteur se révèle observateur at-

tentif qui ne perd pas un seul détail important de cette lugubre cérémonie : supplices que la bourgade impose au prisonnier, dès son arrivée ; conseil de guerre, condamnation à mort ; tourments préliminaires au milieu des cabanes, poteau de torture ; description de l'échafaud, derniers gestes des bourreaux et de la peuplade persécutrice ; rien n'échappe à l'œil de Pierre Boucher. Pour parfaire cette émouvante analyse, il synthétise ses impressions, — ce sont aussi les sentiments des lecteurs, — en une seule phrase vengeresse : “ c'est une vraie représentation d'enfer ”. Cette langue encore rude mais franche et d'un contour précis dénote les qualités innées d'un littérateur auquel les circonstances n'auraient pas permis de développer un talent en herbe.

Cette rapidité du trait est fréquente chez Pierre Boucher. Dans cette même description des supplices qui accompagnent la peine de mort, il flétrit la conduite de certains poltrons qui ne vont jamais à la guerre, mais qui s'empressent toutefois à tourmenter le prisonnier. “ Ils le brûlent ”, dit-il, “ avec des tisons, mais avec autant de froideur que si c'était un morceau de bois ”. Peinture réaliste, en harmonie avec la scène barbare qu'elle évoque et ressuscite dans toute son horreur ! . . .

De toutes les questions que lui posent les Français sur la Nouvelle-France, il en est

une qui revient sans cesse et qui finit peut-être par dépiter le propagandiste : " Quel profit peut-on faire là ? " Ici encore, une phrase lui suffit. Il répond : . . . " Il me semble voir des gens qui demandent à faire récolte avant que d'avoir semé ". En l'occurrence, le laconisme est de bon aloi : il cloue sur place les interlocuteurs.

Une dernière qualité du style de Pierre Boucher, c'est d'avoir employé un vocabulaire restreint mais précis, et d'avoir généralement choisi des expressions de bonne lignée. A quelques exceptions près, ces mots savoureux forment encore la matière de la conversation des paysans canadiens français d'aujourd'hui. Leur langage n'a pas acquis cette souplesse et ce pittoresque qu'on se plaît à remarquer chez nos cousins d'outre-mer. D'autre part, il a conservé la " substantifique moelle " des parlers d'autrefois. Point d'arabesques dans leur façon de s'exprimer ni d'usage de recettes douteuses, mais des phrases régulièrement construites, des lignes droites, symbole de mâle énergie, au lieu de courbes féminines et paresseuses.

C'est peut-être là le mérite essentiel de Pierre Boucher. Quelle satisfaction de lire ces pages, écrites sans fausse humilité ni orgueil, ces propositions simples, en un siècle où une stérile complexité tue ou paralyse tout ce qu'elle touche ! Quelle détente de suivre le fil des idées par l'intermédiaire de

mots ordinaires, dans l'ordre direct ; cette composition littéraire est analogue à la phrase musicale de Gounod, synthèse des notes les plus usitées de la gamme. L'une et l'autre pourtant savent divertir et enchanter, parce que chaque mot et chaque note suscitent et provoquent cette vibration intérieure, cette émotion fugitive qu'un rien suffit à détacher. Cette technique constitue un antidote souverain contre les élucubrations et les chimères des ultra-impressionnistes, des futuristes, des cubistes, des dadaïstes et de tous les ennemis du clair verbe de France. La contre-rhétorique de ces névrosés convient peut-être à leur tempérament : leur épiderme blasé demande des sensations fortes et répétées. Mais avec Melchior de Voguë nous persistons à croire " qu'il est moins méritoire et moins sûr de gratter longtemps que de bien asséner un seul coup. Ce qui peint le mieux, ce qui reste, c'est l'image brève, totale, ramassée dans un vers de Virgile, dans une phrase de Bossuet ou de Chateaubriand. Il y a courage à s'y restreindre. Elle passe inaperçue de la foule dans le brouhaha contemporain ; dix ans, vingt ans plus tard, elle se relève sur l'horizon déblayé, par derrière les décombres littéraires qui obstruaient les regards. On la voit de loin et de partout ; elle dure " (1).

---

(1) A. Vannier, *La clarté française*, p. 265, citation.

Il serait exagéré de prétendre que la phrase de Pierre Boucher *durera* ; cependant elle ne fera jamais partie, selon le mot de Melchior de Vogüé, des *décombres littéraires* qui obstruent les regards, car sa simplicité diaphane permet au lecteur de saisir sans effort l'idée sous le mot. Le clair langage de l'auteur de *l'Histoire naturelle* ne revêt que des notions simples. Il ignore l'emploi de la suspension du sens qui cède la place au rêve, ou la valeur de l'ellipse qui tire d'un rapprochement inattendu de fortes illuminations ; il néglige même l'inversion afin de charmer sans autre sortilège qu'un optimisme souriant et une émouvante simplicité qui se passent de tous les procédés de l'art. Et c'est pourquoi, depuis plus de deux siècles, l'estime et la sympathie ont crû autour d'un technicien primitif, qui demeura toujours un homme de bonne foi et de bonne volonté.

Une dernière question peut se poser : Pierre Boucher est-il un historien ? Laissons la parole à l'auteur de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* qui fournit sur cette question d'utiles précisions. Au sentiment de Thiers, la qualité dominante de l'historien, c'est l'intelligence. " Avec elle on démêle bien le vrai du faux, on ne se laisse pas tromper par les vaines traditions ou les faux bruits de l'histoire ; on saisit bien le caractère des hommes et des temps, on n'exagère rien, on ne fait rien de trop grand ou de trop petit : on

donne à chaque personne ses traits véritables. On peint juste, on entre et on fait entrer dans le secret ressort des choses, on comprend et on fait comprendre comment elles se sont accomplies ”.

Cette qualité maîtresse est l'apanage des écrits et des gestes de Pierre Boucher. Il ne poursuit pas de chimères, mais il désire l'accomplissement de rêves légitimes et réalisables ; ses hautes visées dépassent quelquefois l'ambition moyenne de ses concitoyens, mais sa foi lui permet d'accomplir des prodiges de dévouement. Il connaît si bien le caractère de son temps et l'état de la colonie qu'il ne s'attarde pas dans des considérations secondaires, lorsqu'il représente la situation de la Nouvelle-France : ce qui importe c'est l'envoi de colons et de soldats pour vaincre l'Iroquois et défricher le pays. Dans les mesures qu'il préconise, comme dans les actes qu'il pose, on peut toujours trouver une juste proportion entre la fin et les moyens. Miroir fidèle, son livre reproduit la situation de la Nouvelle-France du XVIIe siècle. De ce point de vue, Pierre Boucher mérite le titre d'historien au sens large du mot.

Mais il n'est pas historien au sens où nous l'entendons aujourd'hui. L'axiome de Fustel de Coulanges ne lui convient guère : “ Le meilleur historien est celui qui se tient le plus près des textes, qui n'écrit et ne pense que



d'après eux ". Pour Pierre Boucher les textes important peu. Il ne les méprise pas, car dès les premières pages de son livre, il mentionne les Relations des Jésuites, source principale des renseignements sur les origines de la Nouvelle-France. Sauf ce renvoi, il préfère l'anecdote ou le récit que lui dicte sa mémoire, voire même le dialogue entre lui-même et un personnage imaginaire. Sa probité intellectuelle et son esprit d'impartialité sont à l'abri de tout soupçon, mais on aimerait qu'il embrassât avec l'ampleur propre aux véritables historiens les causes ainsi que les conséquences des événements, et qu'il procédât avec méthode. Annaliste par nécessité, il est d'abord un homme d'action : la rapidité de certains traits et la puissante simplicité de ses expressions en font foi. L'histoire littéraire du Canada français devra le considérer à juste titre comme son Villehardouin ou son Joinville.

\*  
\* \* \*

Le style de certains auteurs fait un bruit momentané de tempête. C'est un torrent qui descend de hautes montagnes, crépite un instant pour disparaître bientôt sous terre et déconcerter ceux qui suivent les sinuosités de son lit ; ses flots blancs d'écume enveloppent tout ce qu'ils touchent de nuages

et de mystères. Le style de Pierre Boucher ressemble plutôt au cours tranquille de certains ruisseaux laurentiens ; leurs ondes transparentes reflètent les feux du firmament, nuancent les mousses à fleur d'eau et veloutent, sans les confondre, les cailloux des profondeurs.



## CHAPITRE VII

### LE CHRÉTIEN

---

Le XVII<sup>e</sup> siècle canadien, âge de foi. — Restrictions : certaines tendances pernicieuses de l'époque. — Coexistence d'une foi profonde et de quelques écarts individuels. — Caractère général du siècle en Nouvelle-France : esprit religieux. — Facteurs de désordre : tempérament français, esprit de mercantilisme des compagnies marchandes, immoralité de certains interprètes, indiscipline de quelques laïcs et de quelques religieux. — Pierre Boucher et son premier contact avec les missionnaires. — Fondation d'une paroisse et motif de cette entreprise. — Le testament. — Nature du sentiment de la mort chez P. Boucher. — Ses dernières volontés. — Réflexions.

---

En plusieurs occasions, Pierre Boucher sut opposer un optimisme conquérant à la désolation des habitants de la Nouvelle-France : lorsque les uns rentraient en France, lui revenait dans sa patrie d'adoption ; lorsque des aventuriers de retour d'Amérique affichaient, dans l'Europe entière, leur dédain des " arpens de neige ", il célébrait devant son roi la salubrité de nos hivers et la vie

heureuse de nos gens ; lorsque enfin les cœurs les moins timorés interrogeaient l'avenir avec perplexité et n'osaient poursuivre les travaux de l'*établissement* de peur d'édifier sur le sable, il fondait sa paroisse de Boucherville et donnait à tous un magnifique exemple de confiance en Dieu.

Cette confiance implique une foi robuste, un esprit chrétien. C'est un dernier trait de son caractère qui reste à étudier ; habile explorateur, grand capitaine, valeureux gouverneur, courageux pionnier, propagandiste convaincu, honnête homme, Pierre Boucher fut encore un illustre croyant qui harmonisa ses principes et ses actes ; sa vie constitue à la fois une œuvre de vérité et de beauté.

\* \* \*

Si l'on jette un coup d'œil rapide sur l'époque où vécut Pierre Boucher, on constate que le XVIIe siècle canadien fut un âge de foi. Moment béni où l'évêque, chef véritable de son peuple, le protège contre l'ennemi pervers qui rôde sans cesse autour de sa proie et cherche, selon la forte expression du psalmiste, à la dévorer. Heures exceptionnelles où une foi collective supplée aux infirmités de la raison et comble les appétences du cœur ! La nation maintient alors à un niveau élevé sa santé morale, et comme

témoignage des convictions qui l'animent, elle édifie des œuvres immortelles à la gloire du Très-Haut : elle bâtit des cathédrales, organise des expéditions générales contre l'infidèle ou prépare le royaume de Dieu dans un monde nouveau.

Ce fut le privilège de Pierre Boucher de vivre dans la Nouvelle-France sous la tutelle d'un grand évêque qui sut maintenir une discipline de fer et imposer ses volontés à son peuple, malgré les récriminations d'autorités jalouses de leurs prérogatives et susceptibles à l'égard de leur prééminence. Suit-il de là que la nature humaine ait abdiqué ses exigences ? Hélas ! les défauts et les vices ne connaissent ni climat, ni frontières, ni âges. Peu importe l'arène : la vie de l'homme sur la terre est un incessant combat ; le titre de chrétien a toujours comporté de redoutables obligations. Même lorsque tous les adversaires de l'extérieur ont pris la fuite, il reste toujours à vaincre le suprême ennemi : soi-même.

Or Pierre Boucher dut non seulement mater sa personne, mais aussi réagir contre certaines tendances pernicieuses de son temps. Car c'est l'une des bizarreries du XVII<sup>e</sup> siècle canadien que cette coexistence d'une profonde foi nationale et de quelques écarts individuels.

Ce conflit de principes contraires, c'est en raccourci l'histoire de l'humanité. En

Nouvelle-France, il revêtit toutefois une modalité spéciale en raison de la géographie du pays et du caractère de ses habitants.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur le caractère général de l'époque : l'esprit religieux est à l'honneur. Le livre de Pierre Boucher, écrit en 1663, apporte sur cette question un précieux témoignage. Pendant le séjour de l'auteur en France, on lui a demandé comment vivaient les gens de la colonie ; on soupçonnait que la Nouvelle-France fût le rendez-vous de personnes " malvivantes ". Le fondateur de Boucherville proteste contre une telle accusation ; il répond avec son laconisme habituel lorsqu'on le prend à brûle-pourpoint : "... ceux qui parlent de cette façon se sont grandement mépris et ont pris les îles de Saint-Christophe et de la Martinique pour la Nouvelle-France" (1). Un peu plus loin, il déclare " que même les mauvais garnements sont obligés de mener une vie honnête autrement il n'y aurait pas de jeu pour eux : on sait aussi bien pendre en ce pays-ci qu'ailleurs " (2).

On pourrait citer plusieurs documents qui corroboraient la déclaration de Pierre Boucher. Le plus important, à notre sentiment, est l'arrêt du Conseil souverain du 15 octobre 1663 stipulant que les personnes inutiles " tant

---

(1) P. Boucher, *Histoire véritable* . . . p. 153.

(2) Id. p. 154.

à cause de leur vieillesse, infirmités naturelles, maladies, qu'à cause de leurs vices et mauvais déportements" (1) ne seraient pas admises dans la colonie. Ces témoignages irrécusables et d'autres textes éloquents que nos historiens réussirent à colliger démontrent d'une manière péremptoire que nos pères et mères, triés sur le volet en France, vivaient "dans la crainte du Seigneur", selon l'expression même de Pierre Boucher, lorsqu'ils s'étaient établis dans la colonie.

L'auteur ajoute cependant : "... il ne s'y passe rien de *scandaleux* qu'on y apporte aussitôt remède". Les scandales existaient donc dans la colonie. Afin de mettre en relief la vie chrétienne du pionnier, il importe d'analyser les causes et la nature des égarements occasionnels des premiers habitants de la colonie.

Plusieurs facteurs matériels et moraux se liguèrent contre les colons pour éprouver la trempe de leur caractère.

Au premier rang, il faut mentionner le tempérament français lui-même qui, de tout temps, présenta deux aspects différents et contradictoires : esprit d'idéalisme et de réalisme en littérature ; esprit altruistique et utilitaire dans les domaines de la science ; esprit scolastique et cartésien en philosophie ; esprit d'apostolat et d'égoïsme en morale.

---

(1) *Jugements et délibérations du Conseil souverain*, t. I, p. 18.

La butte Montmartre de Paris, repaire de maisons louches que domine la basilique du Sacré-Cœur, demeure la vivante personnification de cet esprit français, — ou pour mieux dire, de cet esprit latin, — bouillant, hardi, amoureux des excès, logique et persévérant dans le bien comme dans le mal. Ces transformations radicales d'attitudes, ces sautes subites d'humeur produisirent leurs résultats dans la nouvelle comme dans l'ancienne France. Et voilà une première raison de la présence, dans la colonie, d'âmes saintes et d'âmes viles : luttes perpétuelles du bien et du mal, de l'ange et de la bête.

Mais il existait également des motifs d'un ordre plus particulier. Celui qui exerçait une influence de tous les jours sur les colons, c'était l'esprit de mercantilisme et de cupidité des compagnies commerciales.

Un idéal d'apostolat guidait les fondateurs de la patrie ; les croix qu'ils plantèrent aux quatre coins de l'Amérique en font foi. Des visées beaucoup plus terre à terre orientaient les allées et venues des marchands dans le pays : le lucre était leur unique souci. Les progrès de l'agriculture et la conversion des infidèles ne leur importaient guère, pourvu qu'à chaque automne leurs vaisseaux lourds de fourrures cinglassent vers les rives civilisées. Afin de s'assurer le monopole du commerce des pelleteries en Amérique, ils engagèrent les services d'interprètes qui péné-



traient dans les cantons les plus reculés et exhortaient les Sauvages à ne pas trafiquer avec les Anglais de la Nouvelle-Angleterre avides, eux aussi, de négoce.

Or plusieurs interprètes avaient adopté des mœurs trop faciles ; après avoir scandalisé les peuplades indiennes, ils revenaient à Québec ou à Ville-Marie et, par leurs exemples, prêchaient l'inconduite. Dès les premiers moments de la colonie, Champlain déplorait le choix d'Etienne Brûlé comme interprète en Huronnie ; il écrit à ce sujet : " Il était de très mauvais exemple d'envoyer chez les Hurons des personnes d'aussi mauvaise vie, et que l'on eût dû châtier sévèrement, car on reconnaissait cet homme pour être fort vicieux " (1). Ces tristes personnages, on le conçoit, ne favorisaient pas l'éclosion des vertus dans la colonie. Tâche facile pour eux, à la vérité, que de recommander à nos pères l'abandon d'une existence de labeurs et de dangers, et l'enivrement de la liberté dans quelque retraite séductrice ! Et quel courage ne durent pas déployer ceux qui optèrent, comme Pierre Boucher, pour la vie militante du laboureur-soldat !

Ces différents stages d'hommes licencieux dans la colonie ne laissèrent pas de jeter un commencement de contamination dans le

---

(1) M. l'abbé Gosselin, *Jean Nicolet et le Canada de son temps*, p. 157, citation.

bercaïl ; pendant quelque temps l'esprit d'indiscipline et d'insubordination leva la tête : civils et religieux se donnèrent la main pour susciter des ennuis à l'évêque de Québec.

Dès l'année 1694, l'histoire canadienne mentionne les noms d'acteurs et d'actrices qui menaient une vie scandaleuse et jouaient des pièces condamnées par les autorités religieuses. Il faut ajouter que la comédie en cause est *Tartufe* ! Plût au ciel qu'aujourd'hui nous eussions dans nos salles de spectacle rien de moins immoral que ce chef-d'œuvre de Molière. Mais poser ainsi la question c'est sortir du sujet : on désobéissait à l'évêque, et, à un moment où l'ennemi frappait aux portes, quelques personnes tenaient à l'ombre du promontoire de Québec des propos oisifs, voire même blasphématoires (1). Cette attitude est significative.

Vers la même époque, Montréal était le théâtre d'un douloureux conflit entre les Récollets et Monseigneur de Saint-Vallier. On se plaignait que le supérieur des Récollets entretînt des relations trop suivies avec M. de Callières, alors gouverneur de Montréal, sur la conduite duquel pesaient de graves soupçons. Plusieurs avertissements de

---

(1) *Mémoire de l'Evêque de Québec concernant le mandement de l'évêque de Québec contre la comédie, 10 janvier, 1694* (Collection Moreau St Méry, vol. 7 (1691-96), p. 600). Archives du Canada.

l'évêque n'ayant produit aucun résultat, celui-ci se vit obligé de défendre aux Récollets de Ville-Marie de dire la messe, d'administrer les sacrements " sous peine de péché mortel et d'excommunication encourue ipso facto " (1). Les ecclésiastiques de Montréal " traitaient les Récollets d'hérétiques et de schismatiques et voulaient brûler leur maison " (2). On peut imaginer les conséquences de ces dissensions.

Une dernière cause de désordres dans la colonie, l'ivrognerie des Sauvages, inquiétait les autorités ecclésiastiques. Aussitôt que l'enfant des bois avait trempé ses lèvres dans " l'eau de feu ", il désirait s'enivrer pour se livrer ensuite aux pires excès sur ses compatriotes et sur les Français. " C'est ce qu'a fort bien reconnu notre évêque ", écrit Pierre Boucher, " et ce qui l'a rendu si zélé à s'opposer à ceux qui donnent de la boisson aux Sauvages dont ils s'enivrent incessamment et d'où naissent des désordres funestes que la piété des gens de bien ne pouvait supporter " (3). Aussi bien, vers la fin du XVIIe siècle un arrêt du Conseil supérieur porta un règlement au sujet de l'ivresse des Sauvages et des Français qui traitaient leurs armes et leurs hardes, . . . " pour empêcher

---

(1) Id. p. 647.

(2) Id. p. 657.

(3) P. Boucher, *Histoire naturelle et véritable*, p. 99.

l'ivrognerie des Sauvages et les violences et crimes qu'ils commettent fréquemment quand ils sont ivres " (1).

Sans doute ne convient-il pas de tirer une conclusion générale de quelques exemples. Mais ces citations autorisent à croire que pour nos pères comme pour nous et tous les chrétiens de tous les temps, la vie comportait des dangers constants : toujours le royaume des cieux a souffert violence.

\* \* \*

Le moment est venu de retracer la vie chrétienne de Pierre Boucher : il sera intéressant de savoir comment il a réagi contre les tendances mauvaises de l'époque et les pernicieux exemples de quelques mauvais sujets.

Adolescent, Pierre Boucher suivit les Jésuites en Huronnie, et demeura avec eux de 1639 à 1643. Ce premier contact avec des âmes d'élite, qui avaient renoncé aux douceurs de la vie civilisée pour s'enfoncer dans la barbarie et y introduire une morale nouvelle, dut enrichir l'imagination du jeune homme d'impressions religieuses et déposer dans son cœur des germes d'immortalité.

---

(1) Archives du Canada, Collection Moreau St Méry, Canada — 6 — 1697-1705, tome I, p. 202.

Sa foi sera vive : il en ignorera peut-être la nature et les effets, car il n'étudiera jamais la théologie, mais il la verra à l'œuvre dans un terrain inexploité. Et l'on soupçonne déjà que, en raison des circonstances pénibles qui l'auront vu naître, grandir et s'épanouir, cette foi sera essentiellement agissante et pratique. Elle constituera une "valeur", diraient les économistes, et servira à poser les assises de la nation.

Pierre Boucher héritera des missionnaires la flamme de l'aspotolat. Il estimera que le laïc, comme le prêtre, doit gagner des âmes à Dieu ou du moins empêcher qu'elles ne se perdent. C'est pourquoi il écrira, en 1663, dans son *Histoire naturelle* : " Si Dieu nous fait un jour la grâce d'être les maîtres (du pays), il sera aisé de leur ôter (aux Sauvages) ces barbares coutumes et de les rendre plus policés... témoins ces pauvres Hurons qui volent de joie quand ils peuvent rencontrer un père Jésuite pour se confesser et recevoir les sacrements ".

Mais comme la pacification du pays demandera encore plusieurs années de combats, et que le pionnier risque de ne jamais réaliser son rêve, il entreprendra immédiatement de poser les fondements religieux de la colonie par la création d'une seigneurie et d'une paroisse. Nous avons vu quel était le premier motif de cette pieuse entreprise : "... pour avoir un lieu dans ce pays con-

sacré à Dieu... et les habitants faire profession d'être à Dieu d'une façon toute particulière". Voilà le véritable Pierre Boucher. La vie routinière et indifférente de beaucoup de catholiques ne lui suffit pas : trop de "bagatelles" occupent leur esprit ; le "fracas" du monde empêche de travailler à l'"affaire du salut", la seule question importante pour le chrétien. Il s'arrachera donc aux séductions du siècle pour ne plus franchir les limites du fort de Boucherville ; il veillera à ce que dans sa seigneurie, "Dieu soit glorifié et servi d'une façon toute particulière". C'est pourquoi il construisit simultanément son modeste manoir et une chapelle. Sa foi intégrale lui enjoit non seulement d'observer les commandements de Dieu, mais d'encourager les pratiques de dévotion que l'église propose à la piété de ses enfants : il deviendra donc premier président de la congrégation des enfants de Marie et accomplira avec ferveur les exercices religieux que prescrit cette confrérie.

\* \* \*

Arrivé au crépuscule de son existence Pierre Boucher renonça aux vaines préoccupations pour se préparer à la mort : il rédigea à cet effet un testament que nos annales ont

conservé et que la postérité proclamera peut-être l'un des premiers monuments de notre littérature.

Le sentiment de la mort ! — C'est l'un des thèmes féconds des écrivains du moyen âge français. D'autre part, ceux-ci traduisaient l'état d'âme de leurs contemporains. Pour les hommes du XVe siècle, notamment, l'idée de la mort devient une obsession. Et c'est de cette époque que date la " Danse macabre " emportée, sous la direction d'un cadavre, dans un tourbillon fantastique, au son d'une musique échevelée. En des strophes immortelles, Villon cristallisa ces inquiétudes de la collectivité et en fixa aussi les caractères. Il aperçoit la mort sous son aspect moral : c'est la grande justicière qui confond, en une même poussière, le pauvre et le riche, le faible et le puissant, l'évêque et le lanternier. Il la voit aussi sous son aspect physique : elle lui apparaît comme un spectacle hideux.

Tout autres sont les sentiments de Pierre Boucher. Pour lui, la mort est une transition douce entre une vallée de larmes et un monde meilleur ; c'est la fin d'un long voyage dans la plaine marécageuse et l'arrivée au pied de la sainte colline que dore le soleil de l'éternelle justice ; c'est l'au revoir échangé entre celui qui s'en va et des êtres chers qui demeurent.

Comment concevoir des moments plus touchants que les derniers instants de Pierre Boucher? — S'il est impossible de ressusciter la scène de ses quinze enfants et de son épouse bien-aimée adoucissant par leur présence les dernières douleurs et les inquiétudes de l'agonisant, il est loisible de relire le magnifique testament de Pierre Boucher, chef-d'œuvre de simplicité et de sincérité, page unique dans nos annales littéraires et belle comme un vitrail d'église au soleil couchant. Ce document mérite plusieurs lectures et un commentaire, non pour préciser la pensée de l'auteur, — car son style a la limpidité des eaux du grand fleuve qui baigne les rives de Boucherville, — mais pour indiquer la parfaite harmonie qui existe entre les sentiments religieux du vieillard et ceux des Canadiens de nos jours. Ce sera aussi l'occasion de démontrer que chez ce grand chrétien, l'amour de Dieu synthétise et résume l'amour de la famille, du prochain, de la race et de l'humanité.

Nous venons de mentionner le nom de Villon. Nous pourrions continuer le parallèle entre lui et Pierre Boucher; l'auteur de la "Ballade des pendus" rédigea également un "Grand Testament" qui fait époque dans l'histoire de la littérature française: il marque l'avènement de la haute poésie chrétienne. Mais il baigne dans une atmosphère de tristesse et de regrets. L'au-



teur ressuscite les heures de la folle jeunesse ; elles se lèvent à son appel, elles prennent corps et défilent sous ses yeux : long cortège de deuil où sont ensevelies les joies fausses d'une vie irrégulière. Alors Villon pleure sa vie passée.

En écrivant cette parole  
A peu que le cœur ne me fend.

Disciple fidèle du Christ, Pierre Boucher accueille la mort avec sérénité. Les souvenirs de ses quatre-vingt-dix et quelques années d'existence ne laissent derrière eux aucun sillage d'amertume. Pour son roi et pour son Dieu, il combattit les bons combats ; il affronte donc avec courage et avec confiance l'instant suprême qui fixera sa destinée, et rédige, en des lignes d'une sublime simplicité et d'une rare élévation d'esprit, ses dernières volontés.

\* \* \*

## “ MES DERNIÈRES VOLONTÉS ”

“ Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit :

“ Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre. Je veux mourir dans la foi et religion catholique, apostolique et romaine.

Je laisse le peu de bien que j'ai à mes pauvres enfants auxquels je recommande : 1° de prier Dieu pour le repos de mon âme ; 2° d'avoir soin de payer ce qui se trouvera être dû lorsque je mourrai ; 3° d'aimer et d'honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien, la supporter et défendre contre tous ceux qui voudraient lui faire de la peine. Enfin, rendez-lui les devoirs de bons enfants et assurez-vous que Dieu vous récompensera ; 4° je vous recommande la paix, la concorde et l'union entre vous, et que l'intérêt ne soit jamais capable de mettre la moindre division entre vous. Ne vous amusez pas à écouter les rapports qui vous seront faits de vos frères et sœurs. Aimez-vous les uns les autres, le tout dans la vue de Dieu, vous souvenant qu'il faudra tous faire ce que je fais, c'est-à-dire mourir et paraître devant Dieu, pour rendre compte de vos actions ; ne faites donc rien dont vous ayez sujet de vous repentir. ”

Ce premier paragraphe, riche d'idées, appelle plusieurs réflexions. Après la phrase sentencieuse du début et une dernière profession de foi, Pierre Boucher recommande à ses enfants de satisfaire pour lui à la justice divine, en priant Dieu pour le repos de son âme, et à la justice humaine, en payant des dettes au compte de la succession. Cette si brusque allusion à l'argent surprend peut-être le lecteur non averti. Elle s'explique ce-

pendant et elle tire de l'oubli un trait caractéristique des anciens Canadiens : l'honnêteté.

Cette vertu n'est plus respectée comme autrefois. Aujourd'hui nous avons tous implicitement souscrit à la devise : les affaires sont les affaires ; et trop souvent, hélas ! quelques-uns de nos chefs et une bonne partie du peuple ont établi une cloison étanche entre l'honnêteté individuelle et celle de l'homme public. Autrefois nos gens ignoraient les billets, les reçus et toutes ces mesures de prudence que le monde de la finance a adoptées pour éviter le vol ; la parole donnée suffisait. Celui qui aurait transgressé cette loi non écrite aurait été condamné à vivre le reste de ses jours en mésintelligence avec ses compatriotes : il se rendait coupable d'une faute grave devant Dieu et devant les hommes. C'est pourquoi Pierre Boucher enjoit à ses enfants de satisfaire pleinement à cette obligation.

Une fois en paix avec Dieu et son prochain, l'auguste vieillard songe immédiatement à sa chère compagne, à l'épouse chrétienne qui lui donna de nombreux enfants et seconda noblement ses efforts. Il recommande à ses fils et à ses filles d'honorer leur mère. C'était leur assurer un riche héritage, car "celui qui honore sa mère amasse un trésor". Enfin il les exhorte à conserver la parfaite harmonie entre eux ; conseil nécessaire, hélas !

car l'isolement de nos pères, en Nouvelle-France, ne semble pas avoir amendé leur humeur processive et leur esprit perturbateur. Ces défauts communs aux races latines ont persisté dans le Canada français et nous ont, plus d'une fois, obligés à des capitulations alors que l'union de toutes les bonnes volontés aurait assuré le triomphe de nos idées. Aussi bien l'avertissement de Pierre Boucher est encore d'actualité.

“ Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très bien acquis. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous en laisser davantage, je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait aucune folle dépense, vous le savez tous ; mais Dieu qui est le maître, ne m'en a pas voulu donner davantage. Je vous laisse bien des personnes de rang, de distinction et d'honnêtes gens pour amis ; je ne vous laisse aucun ennemi de ma part, que je sache. J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproche, tâchez de faire de même. Obligez autant que vous pourrez tout le monde et ne désobligez personne pourvu que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours, mes chers enfants, la crainte du Seigneur devant les yeux, et l'aimez de tout votre cœur.”

Il serait superflu de souligner l'honnêteté intégrale et foncière qui a dicté ce paragraphe. Il respire aussi un robuste bon sens également éloigné de l'exagération et de l'excuse. S'il eût été présomptueux, Pierre Boucher n'aurait

pas manqué de tenir un langage pharisaïque analogue à celui-ci : “ Mes enfants, je suis arrivé au pays sans nom et sans fortune, et je meurs grand seigneur ; continuez à marcher sur mes traces ”. Il lui eût été loisible de faire un acte de fausse humilité et de s'écrier : “ Je suis le plus misérable et le plus indigne des hommes ; ayez pitié de moi ! ” Réaliste averti, doté d'un esprit de mesure, il écrit simplement : “ J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproche ; tâchez de faire de même ”. Cette affirmation est digne du parfait chrétien qui l'énonça.

Il convient également de noter le conseil final. La crainte de Dieu, commencement de la sagesse des individus, est le gage de la paix et de la prospérité d'une nation. Autrefois les esprits forts, — voire même certains pseudo-croyants, — saluaient, dans les succès de la science pure et appliquée, l'avènement d'une morale supérieure qui devait rendre tous les hommes frères dans les jouissances terrestres. La vallée de larmes, les peines éternelles ! Vieux clichés dont il convenait de débarrasser le monde désormais indifférent à la vie future ! Le socialisme révolutionnaire et le communisme, ultime et logique conséquence des théories égalitaires, ont rappelé au sens des réalités chrétiennes ceux qui croyaient s'en affranchir.

“ C'est à vous, *ma chère femme*, que je parle à présent :

“ Continuez d’aimer vos enfants, mais aimez-les également, comme j’ai fait, pour entretenir la paix et la concorde entre eux. Ce n’est pas que ceux qui nous témoignent le plus d’amour et qui ont le plus de respect, sans intérêt, ne méritent que nous les aimions davantage, mais il ne faut pas que cela paraisse aux yeux des autres ; parce que ceux qui font moins leur devoir envers nous sont les moins vertueux, et par conséquent plus capables de troubler la paix. Demandez en particulier à Dieu qu’il récompense ceux qui vous portent le plus de respect, et faites ce que vous pourrez en secret pour le reconnaître. Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous savez combien je vous ai aimée et tous vos parents pour l’amour de vous. En écrivant ceci, je m’examine sur le temps que nous avons vécu ensemble, mais ma conscience ne me reproche rien si ce n’est de vous avoir trop aimée ; mais en cela, je n’y vois pas de mal, grâce au Seigneur.”

Dans le paragraphe précédent, Pierre Boucher avait engagé ses enfants à demeurer unis après sa mort. Cette idée le préoccupe tellement qu’il la place au premier plan lorsqu’il s’adresse à son épouse. C’est bien elle, en effet, qui dirigera les enfants lorsque le chef de la famille aura disparu. C’est elle surtout qui pourrait involontairement semer la désunion dans la famille en marquant ses

préférences, — très légitimes d'ailleurs, — pour “ ceux qui lui témoigneraient le plus d'amour ”. La paix et la concorde importent plus que la manifestation d'amitiés réciproques entre la mère et quelques enfants de prédilection. Si ces conseils avaient été la règle de conduite des parents et des enfants canadiens français, les annales de nos familles n'auraient pas à relever tant de malheureuses divisions qui suffisent quelquefois à assombrir la fin d'une existence paisible par ailleurs. La répétition de cet avertissement prouve que Pierre Boucher n'ignorait pas l'un des défauts caractéristiques de cette race éprise de hauts faits d'arme mais passionnée pour la discussion comme le remarquait Tacite plusieurs siècles auparavant : “ *Fortiter pugnare et argute loqui* ”. On ne peut transformer subitement la nature d'un individu ou d'un peuple. Toutefois il est sage d'exercer une continuelle vigilance sur ses mauvaises inclinations ; Pierre Boucher parle ici en connaissance de cause, lui qui peut affirmer au soir de sa vie que sa conscience ne lui reproche rien.

“ A MONSIEUR DE MUY.

“ Je vous prie, Monsieur, comme un homme d'esprit, de vouloir bien continuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous savez, Monsieur, que vous m'avez souvent

dit que vous vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous m'en donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voici une occasion. Je sais qu'il n'appartient qu'à une âme aussi généreuse que la vôtre de servir un ami après sa mort ; c'est quelque chose de grand puisque c'est le servir sans intérêt. C'est ce que j'attends de votre générosité, et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-sœurs dans l'union, et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entre eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments."

Plus de doute possible : le suprême désir de Pierre Boucher, avant de mourir, est d'assurer la bonne entente de tous les membres de sa famille. Ce dernier paragraphe révèle l'homme pratique que nous avons déjà admiré au cours de sa carrière publique. Que l'harmonie règne parmi vous ! C'est bientôt dit à son épouse et à ses enfants. Pierre Boucher sait cependant que ce commandement sera peut-être méconnu ou violé s'il ne nomme pas une personne de confiance qui s'efforcera de "maintenir la famille en bonne intelligence". Monsieur de Muy est l'homme que ses qualités et son âge désignent à cette fonction. L'ami de Pierre Boucher, il veillera à ce que les enfants du seigneur ne



nourrissent jamais des sentiments d'inimitié ou de rancune à l'égard de leurs frères et de leurs sœurs.

Voilà de sérieuses précautions contre les brouilleries possibles : avertissements répétés aux enfants, à l'épouse et à M. de Muy. Pierre Boucher craint quand même que ce fléau ne frappe sa famille. Connaissant bien la nature humaine et le tempérament français, il ne se grise pas d'illusions ; il pressent même des commencements de contestations. Il s'adresse donc à " tous en général " et suggère un moyen de régler les différends qui sans doute surgiront entre ses enfants.

" A TOUS EN GÉNÉRAL.

" Je vous parle à tous, mes chers enfants. Voulez-vous que Dieu vous bénisse ? Tenez-vous en paix les uns avec les autres et que l'intérêt ne soit pas capable de vous désunir ; ce qui pourrait arriver dans le partage du peu de bien que je vous laisse. C'est si peu de chose que cela n'en vaut pas la peine ; mais si par malheur, ce que je ne crois pas, il arrivait quelque difficulté entre vous, prenez deux ou trois personnes de vos amis des plus gens de bien, et leur remettez tous vos intérêts entre les mains, et passez-en par où ils jugeront à propos ; vous souvenant qu'un méchant accord vaut mieux qu'un bon procès."

Heureux les chefs de famille qui savent donner à leurs enfants de semblables directives ; plus heureux encore ceux qui reçoivent cet enseignement et s'y conforment !

Remettre ses intérêts dans les mains d'un intermédiaire, c'est un moyen humain d'obtenir la paix. Une autre méthode plus efficace, — car elle est d'ordre surnaturel, — pour maintenir l'harmonie dans la famille, c'est de respecter les commandements de Dieu. Aussi bien Pierre Boucher réserve-t-il ce conseil pour synthétiser en quelque sorte les recommandations antérieures et les graver dans la mémoire de ses descendants.

“ Souvenez-vous encore que le meilleur moyen d'entretenir la paix, c'est d'entretenir la crainte de Dieu. Ayez confiance en sa bonté et il vous donnera tout ce qui est nécessaire. Faites du bien à tout le monde pour l'amour de lui ; ne faites de mal autant que vous le pourrez. C'est Dieu qui m'a donné le peu de bien que je vous laisse ; il m'en a donné pour vivre honorablement avec les honnêtes gens ; il vous en donnera aussi autant qu'il vous sera nécessaire et à vos enfants ; je l'en prierai de tout mon cœur, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté. Faites réflexions qu'il y a bien des personnes qui se fatiguent jour et nuit pour amasser du bien pour des gens qui se moqueront d'eux après leur mort. Il faut faire ce que l'on peut pour en amasser,

ne négliger aucune occasion ; mais que ce soit toujours sans préjudice de notre conscience et de notre honneur. Plutôt vivre pauvre, plutôt mourir que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Si vous vivez dans sa crainte, il aura soin de vous."

Cette dernière phrase résume tout ce qui précède. En d'autres termes : cherchez le royaume de Dieu et le reste vous sera donné par surcroît. Maintenant Pierre Boucher va indiquer les moyens, — négatifs et positifs, — d'observer ce grand commandement ; son esprit pratique ne saurait se contenter des généralités.

"Fuyez toutes sortes de débauches et faites en sorte que vos enfants ne soient pas débauchés. Souvenez-vous de cette parole du Sauveur : "que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme". La vie est courte, mais l'éternité ne finit jamais. Je ne m'étends pas davantage : vous êtes assez instruits de vos obligations de chrétiens ; mettez en pratique ce que vous savez et vous serez sauvés. Soyez charitables et aumôniers autant que vous le pourrez. Faites vous le plus d'amis qu'il vous sera possible, mais préférez toujours les gens de bien ; parce que les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu vous peuvent beaucoup servir par leurs prières, conseils et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire ; il ne s'y faut même fier que de bonne sorte.

Il arrive souvent que l'intérêt ou la défiance fait qu'ils n'agissent pas sincèrement avec vous, et qu'ils vous disent souvent le contraire de ce qu'ils pensent. Il faut avoir la simplicité de la colombe, mais en même temps la prudence du serpent. Il est rare d'en trouver un avec qui on puisse agir à cœur ouvert, à moins qu'il ne soit véritablement vertueux : pour lors, vous pouvez lui ouvrir votre cœur, sans crainte d'être trompés. Mais prenez garde ; il y a bien des hypocrites qui sont malaisés à connaître. Tout ami intéressé, il ne faut pas s'y fier. On peut pourtant quelquefois s'en servir dans la grande nécessité, mais toujours avec défiance, sans jamais le faire paraître."

S'il est un trait qui frappe le lecteur de ces lignes, c'est bien leur caractère d'actualité. Il semble que ces conseils aient été rédigés par un contemporain. Et cependant, ils sont vieux de plus de deux siècles ; ils s'adressent à des hommes qui ignoraient les complexités de la vie moderne. La nature humaine ne change pas dans son fond essentiel, pas plus que l'oiseau qui, à travers les âges, bâtit toujours son nid de la même façon. Cette vérité déconcerte les tenants d'une théorie aujourd'hui périmée : le progrès. Elle console le chrétien ; elle l'oblige à reconnaître qu'en définitive la seule espérance de l'humanité réside dans Celui qui a dit : " Je suis la lumière du monde." Hors cette divine

assistance, point de salut, pas même de paix terrestre, mais la confusion, le désordre permanent, l'anarchie sous toutes ses formes.

Enfin, un dernier moyen de ne pas transgresser les lois de Dieu :

“ Lisez le plus que vous pourrez de bons livres, et quand vous en trouverez qui vous donnent de bonnes instructions pour l'état où Dieu vous a mis, ne vous contentez pas de les lire une fois, mais tâchez de les posséder. Ceux que Dieu a appelés dans l'état du mariage pourront lire la *Famille Sainte* par le Père Cordier, Jésuite, les *Conseils de la Sagesse* et autres semblables.”

Pierre Boucher ne mentionne que deux livres de lecture, et pour cause : à cette époque, les personnes instruites de la Nouvelle-France n'avaient d'autre moyen de se procurer des livres que de les importer à grands frais de la mère patrie. Ils devenaient donc des objets de luxe assez rares que les lettrés se passaient entre eux. On lisait fréquemment ces livres en s'efforçant “ de les posséder ”. Ainsi on n'acquerrait pas une vaste culture, mais on gagnait peut-être en profondeur ce qu'on perdait en étendue ; au sentiment de saint Thomas d'Aquin, l'homme qui ne connaît qu'un seul livre, mais qui le possède bien, est un redoutable adversaire : “ *Timeo hominem unius libri* ”.

Pierre Boucher adresse alors à sa famille un émouvant et suprême adieu :

“ Adieu donc, mes pauvres enfants, pour un peu de temps, parce que j’espère que nous nous reverrons dans le paradis pour louer Dieu pendant toute l’éternité sans jamais être séparés. C’est là où nous nous entre-tiendrons cœur à cœur ; c’est pour cela que je conjure ceux qui ressentiront quelque affliction de notre séparation, de faire réflexion que ce n’est que pour peu de temps, et que nous nous réunirons bientôt ; d’ailleurs que ne vous étant plus utile à rien, il ne se faut pas tant affliger : la perte n’est pas grande. De plus, vous savez qu’il se faut tous séparer. Ainsi, je vous dis adieu, comme celui qui s’en va devant vous, vous attendre. Priez Dieu pour moi, je le ferai pour vous. Comme je ne sais quand je mourrai, ni la manière, et que j’ignore si j’aurai le temps de vous parler, c’est pour cela que je le fais ici, de crainte de ne pouvoir le faire dans ce temps-là.”

Voilà les adieux collectifs, empreints de sérénité et d’humilité. Viennent ensuite les adieux aux membres de la famille :

“ Je commence par vous, ma chère femme.

“ Je vous dis adieu. Souvenez-vous combien je vous ai aimée. Priez Dieu pour moi et songez à vous préparer à la mort. Vous êtes âgée et par conséquent ne pouvez pas tarder à me suivre. D’ailleurs, il ne faut pas se laisser surprendre, réparez par vos bons exemples les mauvais que j’ai donnés.”

La grande préoccupation de Pierre Boucher, c'est de préparer les êtres qu'il aime à paraître devant Dieu. Aucune allusion au bien-être de son épouse ; si toutefois elle lui survit : " elle ne tardera pas à le suivre ". Seule la question du salut mérite désormais d'attirer l'attention de cette femme appelée à rejoindre bientôt son époux dans l'éternité.

Pierre Boucher passe ensuite en revue tous ses enfants :

" Et vous, mon fils de Boucherville :

" Je vous dis adieu. Ne vous affligez pas de notre séparation. Je dis aussi adieu à votre femme et à vos enfants. Priez tous le Seigneur pour moi, je le ferai pour vous. Je vous recommande trois choses : 1° de vivre dans la crainte de Dieu ; 2° de continuer à y élever vos enfants ; 3° de vivre en homme d'honneur et que rien ne paraisse en vous que d'honnête homme. Vivez en paix avec vos frères et sœurs. Vous êtes l'aîné ; agissez en père de famille et que l'intérêt ne vous fasse jamais rompre avec eux. Souvenez-vous que Dieu a soin de ses serviteurs, mais surtout des pacifiques et des miséricordieux. Je vous donne ma bénédiction et à tous vos enfants que j'aime tendrement comme aussi votre femme pour qui j'ai bien de la considération et que je n'oublierai pas devant Dieu.

" Dites à votre sœur de Varennes que je lui dis adieu et à tous ses enfants que j'aime et que j'ai toujours aimés. Je leur donne

et à elle ma bénédiction. Je les exhorte tous à vivre dans la crainte de Dieu et de s'entr'aimer les uns les autres comme Dieu et la bienséance le demandent.

“ Vous direz à votre frère de Grandpré que je lui dis adieu, à sa femme et à ses enfants ; que je leur donne ma bénédiction ; qu'ils prient Dieu pour moi et qu'ils ne s'affligent pas de notre séparation qui ne sera que pour un temps. La vie est courte. Je le conjure de travailler de tout son possible et d'employer son esprit et son crédit à maintenir la paix et l'union dans la famille. Je le prie à continuer à vivre dans la crainte de Dieu, et en homme d'honneur, comme il a fait jusqu'à présent.”

La crainte de Dieu, l'union dans la famille : tels sont les deux thèmes développés dans ce triptyque d'une lumineuse simplicité et d'un contour précis. De toutes ces phrases énonciatives qui suivent paisiblement leur cours se dégage une majesté mystérieuse : on sent que l'auteur, déjà à moitié engagé dans l'immobilité du tombeau, laisse parler son cœur une dernière fois. Nul chant désespéré, nul orgueilleux accent, mais une douceur voilée comme celle d'un soir automnal. C'est une ombre vivante qui parle à voix basse et, malgré sa disparition prochaine, sourit encore à la vie.

“ Adieu mon fils de Grosbois. Vous savez combien je vous ai aimé ; n'en soyez pas



ingrat, mais priez Dieu pour moi en reconnaissance. Ne vous affligez pas de ce que je vous quitte : Dieu le veut et il est temps de partir. Je ne suis plus utile à personne en ce monde ; j'y suis à charge aux autres et à moi-même. Je vous donne ma bénédiction, à votre femme et à tous vos enfants, à qui je dis aussi adieu. Vivez tous dans la crainte du Seigneur. Continuez de tout votre pouvoir à conserver la paix entre vos frères et sœurs ; que l'intérêt ne soit jamais cause de votre désunion.

“ Je dis adieu à ma fille Le Gardeur, à son mari et à tous ses enfants auxquels je donne ma bénédiction. Vous ne devez pas douter ma chère fille que je n'aie bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez Dieu pour ma pauvre âme, et engagez M. Le Gardeur de ma part à conserver la paix et l'union dans la famille. Qu'il se souvienne que bienheureux sont les pacifiques. La vie est courte, l'éternité bien longue, puisqu'elle n'a pas de fin. Servez bien Dieu, en remplissant tous les devoirs de votre état.”

L'union dans la famille : voilà le “leit-motiv” du testament. Pierre Boucher présentait-il les assauts que les états centralisateurs et une société oublieuse de ses devoirs dirigerait bientôt contre la famille ? On est porté à le croire lorsque l'on constate ces avertissements réitérés. Malgré les progrès des moyens de locomotion et l'avènement de

nouveaux genres de divertissements, les joies pures que goûtent les enfants au sein d'une famille réunie ont encore conservé leur charme d'autrefois. Rien ne saura jamais les remplacer : elles enchantent la jeunesse, elles fortifient l'adolescence, elles soutiennent l'âge mûr, elles ensoleillent et consolent la vieillesse. Et quand sonne l'heure des suprêmes séparations, ceux qui s'en vont ne meurent pas tout entiers : les liens d'affection, plus forts que l'oubli ou le silence du tombeau, maintiennent entre les vivants et les morts une communion de souvenirs et de prières, prélude et gage d'une prochaine et définitive réunion dans le sein de Dieu.

“ Adieu ma fille De Muy, adieu à tous vos enfants à qui je donne comme à vous ma bénédiction. Je prie de tout mon cœur le Seigneur qu'il vous donne tout ce qui vous est nécessaire en ce monde et le paradis en l'autre. Je demande la même grâce pour M. De Muy. Priez Dieu pour moi qui vous aime tendrement.

“ Je prie derechef Monsieur De Muy de se souvenir qu'il m'a promis d'accommoder les petits différends qui pourraient naître dans la famille. Souvenez-vous, monsieur, que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela ; de plus vous êtes homme d'honneur et de parole ; ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous.”

Les littérateurs, qui n'ont d'autre religion que leur art, esquissent sans doute un sourire de pitié en parcourant cet ancien texte trop simple, à leur gré ; ils notent avec dédain les redites déjà signalées. Ils se méprennent, cependant, lorsqu'ils appellent négligence littéraire ce qui est un effet voulu de l'auteur.

Celui-ci ne se soucie guère de léguer à la postérité une page de morceaux choisis. S'il rédige cette clause, c'est uniquement pour assurer le salut de son âme et conjurer ses enfants de maintenir la paix et l'union entre eux. Que ceux qui n'ont jamais goûté à la félicité d'une réunion de famille lui jettent la pierre ! — Au jour des solennités les plus joyeuses, le père d'une famille canadienne française est heureux d'accueillir tous ses enfants sous son toit. Si, autour de lui, quelques places sont vides, il se nomme en secret les enfants qui lui manquent et dont la présence eût embelli la fête. Si, au contraire, tous répondent à l'appel du chef de la famille, le cœur paternel déborde d'une joie qui se communique à ses hôtes et déferle jusque sur les petits enfants, dont les éclats de rire partent soudainement comme les fusées d'un feu d'artifice.

En accordant une si considérable importance à cette question, Pierre Boucher posait, à son insu peut-être, les fondements d'une des plus belles traditions de la nationalité canadienne française. Que servirait d'avoir

de nombreux enfants, si ceux-ci devaient se déchirer entre eux après la mort du père, et ruiner le patrimoine au profit de nations étrangères ? Comment opposer un front commun aux persécutions de l'ennemi, si l'on ne peut d'abord s'entendre avec ses frères ? Toute maison divisée périra. Si le peuple de Québec accorde aujourd'hui une entière et unanime confiance à son clergé et à ses chefs, il convient peut-être de saluer dans les personnes de Pierre Boucher et de quelques autres pionniers les véritables auteurs de l'unité religieuse et politique de la minorité canadienne.

Il est toutefois un homme tout désigné pour détruire la mésentente qui pourrait s'insinuer dans la famille : le prêtre. Aussi bien le fondateur de Boucherville ne manque pas de placer sous la protection de l'homme de Dieu la paix familiale. Il continue donc ainsi :

“Mandez à votre frère, le curé de St-Joseph, que je lui dis adieu ; qu'il se souvienne de moi au saint autel et que je lui donne de tout cœur ma bénédiction. Il peut beaucoup contribuer à maintenir la paix et l'union dans la famille ; qu'il y travaille ; je l'en prie très instamment.”

Il s'adresse ensuite à son fils de Montbrun et lui dit :

“Adieu, mon cher fils de Montbrun, adieu à votre femme et à vos enfants. Je vous

donne à tous ma bénédiction. Priez Dieu pour moi. Vous savez que je vous ai toujours beaucoup aimés. Je sais que vous m'aimez réciproquement, et que, par conséquent, vous aurez de la douleur de ma mort. Mais je vous conjure de ne point vous affliger ; cela ne servirait qu'à intéresser votre santé. Songez que vous avez une famille qui a besoin de vous ; d'ailleurs, vous ne perdez rien en me perdant. Je vous serai plus utile auprès de Dieu, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté."

La piété et l'humilité sont deux sœurs qui vont souvent la main dans la main : le dernier paragraphe précité le prouve.

" Adieu, mon cher fils de Laperrière. Je sais combien vous m'aimez et que notre séparation vous sera bien sensible ; mais consolez-vous et dites-vous souvent : Dieu l'a voulu de la sorte . . . que son saint nom soit béni. Priez le Seigneur pour moi. Je ne vous en dis pas davantage : vous savez mes sentiments. Je vous donne ma bénédiction, et je prie le Seigneur qu'il vous donne la sienne. Craignez Dieu et fuyez le péché.

" Adieu, ma chère fille de Sabrevois. Dites à M. de Sabrevois que je lui dis aussi adieu et à votre fille ; je vous donne ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Priez le Seigneur pour moi, je le ferai pour vous. Je conjure

M. de Sabrevois de continuer à conserver la paix et l'union dans la famille."

Les âmes vulgaires trouvent ici-bas un aliment qui suffit aux besoins de leur intelligence et de leur cœur. Elles ne découvrent pas la vanité des choses parce qu'elles ne peuvent sonder fort avant. L'âme de Pierre Boucher sent, au contraire, l'illusion des formes et la stérilité des actes humains posés sans la collaboration de Dieu. Le vieillard insiste donc sur la nécessité de la " crainte de Dieu et de l'horreur du péché ". Agir sans tenir compte de ces deux facteurs, c'est bâtir sur le sable.

" Adieu, ma chère fille Boucher. Je suis fâché de vous laisser sans que vous soyez pourvue. Vous savez que ce n'est pas ma faute, et qu'il n'a dépendu que de vous. Dieu aura soin de vous et vous servira de père. Vous avez votre mère qui vous aime beaucoup. Priez Dieu pour moi, je le prierai pour vous. Je vous donne ma bénédiction et vous laisse sous la protection de la Sainte Vierge.

" Mandez à votre frère Boucher, prêtre du Séminaire de Québec, que je lui dis adieu, que je lui donne ma bénédiction ; qu'il prie Dieu pour moi, surtout au saint sacrifice de la messe. Je ne lui donne aucune instruction, parce qu'il en sait assez et plus que moi. Qu'il continue comme il a commencé, et qu'il

contribue à faire régner la paix et l'union dans la famille.

“ Adieu, mon fils de Niverville. Je vous donne ma bénédiction. Ayez bien soin de votre chère mère qui vous a tant aimé et qui vous aime encore tendrement.

“ Adieu, ma chère fille de St-Pierre, adieu, ma chère enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour moi, je vous en prie, et ne vous affligez pas quand on vous portera la nouvelle de ma mort ; au contraire réjouissez-vous de ce que Dieu m'a appelé à lui et délivré par sa bonté des misères de cette vie. Je sais que cela sera difficile, parce que vous m'aimez trop, et que d'ailleurs votre naturel tendre et affectueux vous cause bien de la peine dans de semblables rencontres.”

Avant de mourir, certains vieillards, dont la vie fut une succession d'égarements, profèrent des menaces à l'adresse de ce qu'ils appellent leur mauvais génie. La haine, la rancœur et la désespérance animent tour à tour le cœur de ces moribonds et ouvrent des lèvres terreuses, semblables à la margelle d'un puits qui ne connut jamais l'eau fraîche. Tout autres sont les derniers moments de Pierre Boucher ; il veut qu'on se réjouisse à sa mort, car il possédera son souverain bien. Les lèvres du patriarche chrétien ne laissent échapper que des paroles d'affection. Ses yeux regardent vers le ciel ; leurs prunelles

jamais éteintes reflètent déjà les clartés de l'au-delà.

“ Si vous m'avez aimé plus que vos frères et sœurs, j'ai aussi eu bien de la tendresse pour vous et j'en aurai toute l'éternité. J'ai dessein de vous écrire une lettre particulière pour vous dire adieu ; votre attachement pour moi mérite bien cela ; je le ferai à mon retour de Québec, si Dieu me fait la grâce de faire ce voyage. Je fais ceci d'avance de crainte d'être surpris par la mort, sachant bien que ce vous sera, et à tous vos frères et sœurs, une consolation, surtout à ceux qui ont plus de tendresse pour moi, de voir que j'ai eu le soin de leur dire adieu, avant que de sortir de ce monde.

“ En cas que je mourusse subitement, ni sans pouvoir parler, je donne à ma fille de St-Pierre mon reliquaire d'argent que je porte sur moi. Il y a bien des indulgences appliquées dessus, mais elles ne lui peuvent servir ; elle en pourra faire mettre d'autres. Comme c'est tout ce qui me reste à donner, il est bien juste que je le donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection, et qui a toujours eu pour moi un si tendre attachement pendant que j'ai vécu en ce monde.

“ Aux autres. — Je leur laisse le peu de bien que Dieu m'a donné à condition toutefois qu'ils prieront et feront prier Dieu pour moi. Je leur demande à chacun dix messes sans compter les prières qu'ils feront : c'est



bien la moindre chose qu'ils puissent faire pour le salut de mon âme. Je leur en demande autant pour leur mère, à qui ils ont tant d'obligations."

Les historiens n'ont pu découvrir à quelle date précise ce manuscrit fut rédigé. Toutefois, le R. P. Lalande fait observer que ce testament ne fut certainement pas écrit avant 1694. Dans l'avant-dernier paragraphe, Pierre Boucher s'adresse à sa fille *de Saint-Pierre*. Or celle-ci n'entra au noviciat des Ursulines de Québec que le 10 juin, 1694. Deux ans plus tard elle dut renoncer à son nom propre : *Geneviève*, pour prendre le nom de *mère de Saint-Pierre*. Les *adieux* du père sont donc postérieurs à cette époque.

Afin que l'on ne se méprît pas sur les motifs principaux qui avaient inspiré la rédaction du testament, Pierre Boucher crut nécessaire d'y ajouter ce codicille, daté du 18 août, et probablement de la même année que le manuscrit principal.

" Du 18 d'août. — J'ai cru devoir ajouter ici que ma femme et moi avons fait un testament, lequel nous ne souhaitons qu'il soit ouvert qu'après la mort du dernier vivant, à moins qu'il ne survînt quelque chose qui l'obligeât à l'ouvrir plus tôt, ou pour quelques raisons que nous n'avons pu prévoir. Mais quoi qu'il puisse arriver, qu'on n'y change absolument rien de nos intentions qui sont de vous faire vivre en paix et d'empêcher que

vous ne plaidiez les uns contre les autres. Nous avons tâché d'y garder l'égalité en tout ; cependant, s'il paraît que quelqu'un soit plus avantage, souvenez-vous que vous êtes tous frères et sœurs, qu'il ne faut pas se porter envie les uns les autres. Ce n'a pas été notre intention d'en gratifier plus les uns que les autres, mais quand cela serait, nous avons le droit de le faire étant maîtres de notre bien. Tout notre désir en vous laissant ce que nous avons et que Dieu nous a donné, c'est que vous vous en serviez à la subsistance de vos familles et à entretenir la paix et l'union entre vous.

“ Je ne doute point que si quelqu'un de vous la veut troubler, Dieu ne l'en punisse. Je l'en prie et l'en prierai de tout mon cœur.”

“ BOUCHER ”.

Pour la première fois, le doux vieillard menace de châtimens le malheureux enfant qui oserait troubler la concorde familiale. D'avance, il dénonce celui qui prendrait l'initiative d'une telle démarche illégitime ou légitime : même si les biens ne sont pas également partagés, il faudra taire les récriminations : le chef de famille est libre de disposer de son avoir comme il l'entend. Si un enfant lui conteste ce droit et menace d'intenter un procès, il s'attire, par le fait même, la malédiction divine.

Et voilà que ce testament, véritable poème d'amour et d'espérance chrétienne, se termine sur une sévère injonction. Elle prouve que son auteur savait allier l'autorité à la douceur, et qu'il pouvait imposer silence à ses propres inclinations lorsque le bien commun faisait valoir ses légitimes exigences. Puissent les familles canadiennes d'aujourd'hui s'inspirer de cette sage direction ! — Puissent-elles conserver une tradition déjà vieille de trois siècles, et malgré le flot montant des théories subversives, maintenir leur unité et leur intégrité !

\* \* \*

Le 19 avril 1717, s'éteignait le pionnier canadien âgé de 95 ans. A celui qui avait fécondé de ses labeurs la terre de la Nouvelle-France, Dieu avait accordé une longue et heureuse carrière, puisque, à son déclin, elle contemplant la réalisation des rêves de l'adolescence et de l'âge mûr. Pierre Boucher croyait, — et à bon droit, — son œuvre terminée : la paroisse qu'il avait fondée se développait rapidement ; la colonie semblait entrer dans une ère de prospérité relative. Dieu appelait à lui son vieux serviteur ; sans tristesse et sans fausse joie, celui-ci quittait la terre. Sa mort ressemble moins à une fin humaine qu'à l'accord final d'une symphonie ou à l'évanouissement de la flamme

d'une lampe de sanctuaire. La Nouvelle-France donna en lui son idéal et sa fleur.

L'acte de sépulture de Pierre Boucher porte la date du 21 avril 1717 ; il se lit comme suit :

“ A été enterré dans l'église paroissiale de Boucherville, sous son banc, M. Pierre Boucher, écuyer, seigneur de Boucherville, décédé le dix-neuvième jour du même mois et an que dessus, en la communion de notre mère la sainte Église catholique, apostolique et romaine, après avoir reçu les sacrements de viatique et d'extrême-onction, âgé d'environ nonante sept ans, en présence de M. Dauzat, prêtre du séminaire de St-Sulpice, curé de Longueuil, qui a fait le service, de Maxime Tailhandier, notaire, de Gilles Papin, soussigné avec moi, missionnaire de Boucherville.

C. DAUZAT, prêtre.

TAILHANDIER,

RENÉ LE MOYNE,

SALADIN, prêtre missionnaire. ”

Ainsi disparut de la scène un acteur principal du drame. A la fois chrétien convaincu et patriote éclairé, cet infatigable animateur aima et servit ses idées de l'adolescence à la vieillesse, de la pauvreté à la demi-opulence ; avec une incomparable fidélité.

## CHAPITRE VIII

### LE PATRIARCHE (1)

---

**Pierre Boucher, père d'une nombreuse famille. — Notice biographique de la famille de son épouse, Jeanne Crevier. — Notice biographique des enfants de Pierre Boucher : Pierre de Boucherville ; Jean, sieur de Montbrun ; Jeanne ; Nicolas ; Jean-Baptiste, sieur de Niverville ; Marie ; Lambert, sieur de Grandpré ; Ignace, sieur de Grosbois ; Madeleine ; Marguerite ; René, sieur de La Perrière ; Geneviève ; Joachim ; Louise ; Philippe. — Notice biographique des gendres et des brus de Pierre Boucher : René Gaultier, sieur de Varennes ; Nicolas Daneau, sieur de Muy ; Jacques-Charles de Sabrevois ; Pierre-Noël le Gardeur, sieur de Tilly ; Marie-Anne Marganne de La Valtrie ; Marie-Thérèse de Rouville. — Un petit-fils de Pierre Boucher : Joseph-Claude Boucher, chevalier de Niverville.**

---

L'optimisme de Pierre Boucher, nous l'avons vu, transforma des champs incultes en une florissante paroisse. A des heures décisives, le courage du gouverneur repoussa

---

(1) Sous peu, le R. P. Louis Le Jeune, O. M. I., l'historien bien connu, publiera son *Dictionnaire général du Canada*, œuvre de bénédictin, attendue avec une légitime impatience

l'invasion iroquoise. Le pionnier sut également préparer la lointaine "revanche des berceaux" en donnant à l'église et à la patrie de nombreux enfants dont les descendants conservent toujours les traditions de famille.

Le moment est venu de résumer brièvement la vie des enfants de Pierre Boucher et de tirer de l'oubli les actes importants de quinze carrières, différentes mais parallèles, puisqu'elles demeurèrent constamment orientées vers un idéal patriotique et religieux. Il ne sera pas hors de propos de faire une courte notice biographique de la famille de Jeanne Crevier, la vaillante épouse du fondateur de Boucherville.

\* \* \*

Christophe Crevier, sieur de la Meslée ou Meslay, fut tour à tour boulanger, commerçant, cultivateur et syndic.

Il naquit à Saint-Jean, évêché de La Rochelle, et vint à Québec, vers 1633 ou 1634, accompagné de sa jeune épouse, Jeanne Enard, née en 1619, selon Tanguay. En 1639, il s'établit aux Trois-Rivières, où il

---

par tous les chercheurs. L'auteur a daigné nous confier quelques-unes de ses feuilles manuscrites pour la rédaction de ce chapitre. Il convient de remercier le R. P. Le Jeune de cette faveur qui nous honore et nous permet de mener à bien notre travail.

reçut, en 1655, une concession, ou fief Saint-Christophe, conjointement avec trois partenaires.

D'après le *Journal des Jésuites*, le 9 août, 1653, on fit la nomination du syndicat sous M. d'Ailleboust : le sieur de la Meslée fut nommé "syndic adjoint de la côte de Notre-Dame-des-Anges". Dans le même *Journal*, on lit encore : "Le 3 novembre 1657, à neuf heures du soir, le sieur de la Meslée amena des Trois-Rivières cinq Agniers à M. le gouverneur, pour savoir d'eux les meurtriers des trois Français tués à Montréal. Ces cinq furent pris avec six autres par les Français des Trois-Rivières, qui les obligèrent tous par finesse d'entrer dans le bourg, et là, ils s'en saisirent, un desquels se défendant contre M. le Barbier, qui se trouvait trop faible pour l'arrêter, mit la main à l'épée et frappa le dit Agnier de la pointe qui ne fit qu'effleurer la peau."

Christophe Crevier devint père de sept enfants :

JEANNE, née en 1636, et mariée, à Québec, à Pierre Boucher. Nous aurons bientôt l'occasion de parler de l'épouse du pionnier.

NICOLAS, sieur de Bellerive, né en 1641. Il se maria à Louise Le Loutre qui fut mère de deux enfants : Jeanne-Marie, décédée au couvent des Dames de la Congrégation, à Montréal, en 1726, sous le nom de Sœur Sainte-Hélène ; Catherine mariée à Michel Duserre.

JEAN, né en 1642, sieur Duvernay. En 1663, il épousa Marguerite Hertel de la Frenière ; devenue veuve, elle concéda, en 1692, un terrain aux Récollets des Trois-Rivières et un autre aux Abénaquis de Saint-François, en 1700. Son fils, Joseph dit de Saint-François, se maria à Marie-Angélique de Boulanger, qui lui donna six enfants : Jean-Baptiste (1679) qui épousa Marie-Madeleine Bâby, en 1708, puis Marie-Thérèse de Miray, en 1726 ; Marguerite (1683) qui se maria à François Bâby, en 1712 ; Marie-Anne qui, en 1706, devint l'épouse de Pierre Bâby ;

MARGUERITE, née en 1645. Elle se maria successivement à Jacques Fournier, en 1657, à Michel Gamelin, en 1663, à François Renou, en 1683, à Robert Groston dit Saint-Ange, en 1692. Elle mourut le 7 juin 1707 ;

MARIE, née en 1650, mariée à Nicolas Gatineau, sieur Du Plessis ;

JEAN-BAPTISTE, sieur Duvernay, né en 1651. En 1682, il épousa Anne Chorel d'Orvilliers ;

ANTOINE, le septième enfant, né vers 1647, fut pris par les Iroquois, selon le texte de la lettre d'un prisonnier : " Pour ce qui est du petit Antoine de la Meslée, ce pauvre enfant m'a bien fait compassion, car il était devenu le valet de ces barbares ; et puis, ils l'ont tué à la chasse à coups de couteau" (1).

---

(1) V. *Relations des Jésuites*, années 1660-61.



\* \* \*

Voici maintenant la brève notice biographique des enfants de Pierre Boucher :

**PIERRE DE BOUCHERVILLE.** Il naquit en 1653 et devint le second seigneur de Boucherville. Officier dans l'armée, il suivit bientôt l'exemple de son père et s'adonna à la culture de la terre. Il épousa mademoiselle Charlotte Denis qui lui donna douze enfants au nombre desquels se trouvent quatre religieuses et deux fils remarquables : René et Joseph. Le premier devint le chef de la famille Boucher de la Bruère ; le second fut le père de la famille Boucher de la Broquerie. Le Père Lalande ajoute que Joseph-Ignace de la Broquerie, l'un des petits-fils de Pierre Boucher, épousa, en 1798, mademoiselle Charlotte-Sophie Boucher de Niverville de Montizambert. Il eut l'honneur de compter parmi ses huit enfants celle qui devint la mère de Mgr Taché.

**JEAN, sieur de Montbrun (1667-1742).** Il naquit aux Trois-Rivières, le 7 février 1667, et entra dans les troupes du détachement de la marine. Enseigne d'abord, puis lieutenant, il devint capitaine d'une compagnie. Il prit part aux engagements des campagnes de M. de La Barre, de M. de Denonville et du gouverneur de Frontenac. Plus tard, en 1729, il commandait toute la milice de la côte méridionale du fleuve Saint-

Laurent. En 1727, M. de La Vérendrye, dans son voyage au lac Nipigon, le rencontra chez les Sioux, où il avait établi un poste de traite. Il mourut à Boucherville, le 20 octobre 1742.

Le 24 novembre 1692, il épousa en premières noces, à Lévis, Françoise-Claire Charest qui lui donna douze enfants, entre autres :

JEANNE (1693) mariée, en 1725, à Augustin Roy-Desjardins ;

CATHERINE (1696) mariée, en 1735, à Joseph D'Amours ;

RENÉ (1699) épousa, en 1738, Madeleine Godefroy de Saint-Paul ;

ETIENNE (1714) devint, en 1744, l'époux de Marie Racicot.

En secondes noces, il se maria, le 10 novembre 1729, à Françoise Godefroy, aux Trois-Rivières ; elle n'eut aucun enfant.

JEANNE, l'aînée des filles de Pierre Boucher, naquit à Boucherville. Elle épousa M. Jacques-Charles Sabrevois de Bleury, personnage qui soutint un rôle important dans l'histoire de la Nouvelle-France. Nous aurons bientôt l'occasion de relater les exploits de ce gendre du pionnier canadien.

NICOLAS. Tout ce que nous savons sur cet enfant de Pierre Boucher, c'est qu'il devint prêtre agrégé au séminaire de Québec.

JEAN-BAPTISTE, sieur de Niverville. C'est l'un des plus illustres enfants du fondateur

de Boucherville. Sa carrière féconde mérite une étude spéciale, de même que celle de Joseph-Claude, chevalier de Niverville, digne fils d'un père célèbre.

Jean-Baptiste naquit à Boucherville le 10 décembre 1673, et prit du service dans les troupes du détachement de la marine. Sous le commandement de M. de Frontenac, il participa aux campagnes contre les Iroquois et les Anglais.

Pierre Boucher avait acquis aux Trois-Rivières un terrain appelé fief de Niverville ; il le laissa à son fils, Jean-Baptiste. En 1722, François Hertel de Chambly légua au même officier, son gendre, le fief de son nom.

En 1727, M. de Niverville était officier des troupes détachées pour la campagne du Wisconsin contre les Outagamis. En 1732 et en 1740, il est mentionné comme " officier qui aime le service ".

En 1752, au partage de la seigneurie de Chambly, — ce qui laisse supposer le récent décès de M. de Niverville, — la moitié du domaine est affectée à son fils aîné, et l'autre, indivise, au puîné et à ses sœurs.

Comme seigneur de Chambly, il avait provoqué l'ordonnance suivante de l'intendant Hocquart : " Sur ce qui nous a été présenté que le sieur Jean-Baptiste Boucher a concédé des terres à nombre de particuliers dans sa seigneurie, depuis quatre ans, et que ces par-

ticuliers ne tiennent ni feu ni lieu, et n'ont pas même fait aucun désert (défrichement), ce qui est contraire aux ordonnances de Sa Majesté, nous ordonnons à tous les habitants de tenir feu et lieu sur leurs terres, et de les désertter dans le délai de huit mois à partir de ce jour, passé lequel temps, ceux qui ne l'auraient pas fait seront évincés et leurs terres réunies au domaine du dit sieur Boucher, leur défendant de céder ou vendre ces terres sans en avoir préalablement donné connaissance à leur dit seigneur, afin d'éviter toute surprise."

Le 10 février 1710, par devant notaire Adhémar fut passé le contrat de mariage de Jean-Baptiste Boucher, "officier dans les troupes", avec Marguerite-Thérèse, fille de François Hertel de la Frenière, seigneur de Chambly, et de Marguerite de Thouvenet. De cette union sont issus quatorze enfants, entre autres :

MARIE-CHARLOTTE (1712) mariée à Jean-François Nepveu, décédé à l'Hôpital général en 1793 ;

JOSEPH-CLAUDE (1715), le chevalier, marié, en 1757, à Josèphe Châtelain ;

JEAN-BAPTISTE, sieur de Niverville. Ce petit-fils de Pierre Boucher maintint les traditions religieuses et chevaleresques de la famille. Nous aurons bientôt l'occasion de

mettre en relief ses hauts faits d'armes et ses courageuses entreprises presque toujours couronnées de succès ;

MARIE-THÉRÈSE (1717), mariée à Lambert Aubin ;

MARIE-ANNE (1719), mariée à Louis Herbin ;

PIERRE-LOUIS (1722), sieur de Montizambert, marié à Caroline Kate, au Détroit ;

MARIE-FRANÇOISE (1723), mariée en 1745, à Jean Spagnolini ;

MARIE-MARGUERITE (1726), mariée en 1753, à Louis Marchand.

MARIE, une autre enfant de Pierre Boucher, devint l'épouse de M. René Gauthier de Varennes, chevalier, seigneur de Varennes et du Tremblay. Cet illustre canadien demeura gouverneur des Trois-Rivières pendant vingt ans ; dans cette étude, la vie de ce fondateur d'une belle famille canadienne sera l'objet d'une notice spéciale.

LAMBERT, sieur de GRANDPRÉ. Il était le troisième des enfants de Pierre Boucher et naquit aux Trois-Rivières, le 12 août 1656. Ayant embrassé la carrière des armes, il servit d'abord comme simple soldat et fut nommé enseigne, en 1689, dans la compagnie de M. de Lorimier. Le 15 octobre de la même année, M. de Denonville lui décerna un certificat de mérite et de bonne conduite. En récompense de sa bravoure au siège de Québec, le

roi le confirma (16 mars 1691) dans son grade d'enseigne, et le comte de Frontenac le nomma en même temps lieutenant réformé.

En 1692, il était promu major des Trois-Rivières. Le 30 juillet 1695, il obtint du gouverneur les lettres patentes d'une importante concession sur les bords du lac Saint-Pierre, "une lieue de front sur trois lieues de profondeur, tenant d'un côté aux terres concédées de la rivière Yamachiche, et de l'autre à celles de la Rivière-du-Loup (Berthier), ensemble îles et filets." Cette concession fut confirmée par le roi, l'année suivante. M. de Grandpré mourut prématurément aux Trois-Rivières, le 3 avril 1699.

Il avait épousé, à Québec, le 13 août, 1693, Marguerite Vauvрил de Blazon, qui lui donna trois enfants : LOUIS (1695) ; GENEVIÈVE (1697), mariée d'abord à Charles Hertel, ensuite (1737) à Jacques Simonet ; PIERRE-LOUIS (oct.-nov. 1698).

IGNACE, sieur de GROBBOIS. C'est le 18 janvier 1659 que cet enfant de Pierre Boucher vint au monde, aux Trois-Rivières. Il entra dans la carrière des armes. Il devint enseigne et prit part aux expéditions des gouverneurs de La Barre et de Denonville, ainsi qu'au siège de Québec en 1690. Deux ans après, il se démit de son grade et rentra dans la vie privée. Il mourut le 25 octobre 1699.

Le 28 octobre 1694, il épousa, à Montréal, Marie-Anne Margane de Lavaltrie, née en 1698 ; elle devint mère de cinq enfants :

IGNACE-SÉRAPHIN, né en 1696, décédé le 3 février 1747 ;

CHARLES-SÉRAPHIN, né le 18 février 1698. En 1735, il épousa Marie-Anne Hertel de Rouville qui lui donna onze enfants ;

NICOLAS, né en 1699 ;

IGNACE, fils posthume, né en 1700 ;

LOUISE, dont l'abbé Tanguay ne donne pas la date de naissance, a probablement vu le jour en 1695. En 1737, elle épousa Jean-Baptiste Fortier.

MADELEINE, autre enfant de Pierre Boucher, fut mariée, en 1680, à M. Pierre Noël Le Gardeur de Tilly, membre du Conseil souverain et lieutenant des troupes de la marine.

MARGUERITE. En 1687, elle épousa M. Nicolas Daneau de Muy, homme de valeur, qui devait plus tard rendre son nom célèbre ; nous lui consacrons une notice particulière dans les pages subséquentes. Marguerite mourut onze ans après son mariage.

RENÉ, sieur de la Perrière. Né le 18 juin 1668, il entra jeune encore dans les troupes de marine. Il est à peu près certain qu'il suivit l'armée de M. de Denonville

contre la tribu des Tsonnontouans et les divers partis organisés par M. de Frontenac, à partir de 1690.

En 1696, il accompagne le détachement que le gouverneur a mis sous les ordres de son beau-frère, Daneau de Muy, en vue de chasser les Anglais de Terre-Neuve. On lit dans le *Journal de l'abbé Beaudoin*, aumônier de la campagne, plusieurs passages qui concernent l'officier. — “ Le 27 décembre 1696, le sieur de la Perrière, Canadien et enseigne, fort brave homme, va avec 10 hommes, à travers les bois, à la raquette, au cap Saint-François, distant de Saint-Jean par terre de 6 lieues, où nous apprenons qu'il y a quantité de fuyards presque tous sans armes. — Le 30, le sieur de la Perrière est de retour du cap, où il a fait 13 prisonniers, qui s'y étaient retirés avec plus de vivres qu'il ne leur était nécessaire pour leur hiver. — Le 1er mars 1697, le sieur d'Iberville laisse ordre aux sieurs de Montigny et de la Perrière de se rendre à Baye Boule (Bull Bay), havre qui est au fond de la baie de la Trinité, avec tous les prisonniers, environ 200 et des meilleurs. — Le 23, le sieur d'Iberville et moi, nous rencontrâmes le sieur de la Perrière, qui nous venait chercher à la baie de Cromwell, qui s'était rendu avec cinq chaloupes et 60 Anglais à Baye Boule. Depuis son départ, étant allé découvrir l'ennemi à la Carbonnière, il y tua 11 hommes qui étaient descendus de



l'île Carbonnière avec trois femmes qu'il prit. — Le 28, j'allai avec lui, les sieurs des Chauffours et de Bienville, et 40 hommes dont quelques-uns étaient armés, et l'ont prit 6 Anglais."

En 1701, M. de Callières note dans le rôle des officiers que "le sieur de la Perrière n'a pas envoyé ses états de service, mais c'est un bon officier". Dans les détachements que M. de Vaudreuil, successeur de M. de Callières, en 1703, équipa pour diverses expéditions de partis de guerre en Nouvelle-Angleterre, M. de la Perrière se distingua par sa hardiesse et sa bravoure.

En 1726, il était promu capitaine. En 1734, il obtint sur le lac Champlain une concession qui fut ratifiée, l'année suivante, ainsi que l'on peut s'en convaincre par cet extrait des registres de l'Intendance : "Concession au sieur René Boucher, écuyer, sieur de la Perrière, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, d'un terrain sur le lac Champlain, de deux lieues de front sur trois de profondeur, le tout à titre de fief et seigneurie." (Beauharnois et Hocquart).

M. de la Perrière mourut à Boucherville, le 12 août 1742. Le 15 décembre 1705, il avait épousé à Montréal, Françoise Malhiot, qui décéda le 26 avril 1708, mère de deux enfants, selon l'abbé Tanguay :

MARIE-MADELEINE, née le 22 février 1707, mariée, le 10 janvier 1729, à Pierre-Claude Pécaudy, sieur de Contrecoeur ;

FRANÇOIS-CLÉMENT, né le 24 avril 1708, marié le 21 janvier 1737 à Charlotte Pécaudy de Contrecoeur.

Bon sang ne saurait mentir. François-Clément entra lui aussi dans les troupes de la marine ; il fut fait enseigne en second en 1736, enseigne en pied en 1742, lieutenant en 1748, capitaine en 1756. Il fut l'un des plus vaillants guerriers de l'époque. Après la victoire de Chouaguen, au mois d'août 1756, " on envoya, le 16 septembre, 600 Sauvages, 100 Canadiens et 20 officiers ou cadets de la colonie, sous les ordres de M. de la Perrière, en expédition vers le lac Saint-Sacrement. Messieurs de Bougainville, de la Rochebeaucour, Le Mercier et Desandrouins accompagnaient ce parti qui s'avança jusqu'à quatre lieues du fort William-Henry. Un détachement de 110 Sauvages, choisis parmi " les meilleures jambes ", et de 30 Canadiens, commandés par le sieur Marin, poussa jusqu'à une lieue et demie du fort, où il rencontra un peloton de 52 soldats anglais ayant à leur tête trois officiers. Surpris et cernés, ils furent tous tués ou faits prisonniers, à l'exception de 6 qui allèrent jeter l'alarme dans l'armée britannique" (1).

---

(1) M. Thomas Chapais : *Montcalm*, p. 159.

François-Clément eut de son mariage avec Charlotte de Contrecoeur vingt et un enfants, selon l'abbé Tanguay, dont quatorze décédèrent en bas âge.

L'une des filles de Pierre Boucher, GENEVIÈVE, devint religieuse Ursuline et prit le nom de Mère Saint-Pierre. Le P. Lalande signale un chapitre de l'histoire des *Ursulines de Québec* intitulé : " Si l'on aime ses parents au monastère ". où cette religieuse est présentée comme le modèle de l'affection envers sa famille. L'auteur d'une *Vieille Seigneurie* ajoute que, en 1699, cette religieuse adressait à son père une lettre considérée à juste titre comme un chef-d'œuvre de piété filiale et de tendre affection. Les paroles du patriarche au sujet de la paix et de la concorde dans la famille n'étaient évidemment pas tombées sur un sol ingrat. Même du fond du cloître, la religieuse aimait à se rappeler les heures joyeuses d'autrefois, coulées au milieu de ses frères et sœurs ; le temps et la distance augmentaient son affection envers celui qui avait su créer, dans sa famille, une atmosphère de paix et de bonheur.

JOACHIM. Les historiens ne sont pas d'accord sur la fin de cet enfant de Pierre Boucher. Selon l'auteur du *Dictionnaire généalogique*, il mourut à l'âge de trente-trois ans, dans un combat contre les Iroquois. Au sentiment du Père Lalande, cet enfant serait mort d'un accident.

LOUISE. Elle était la sœur jumelle de Jeanne ; elle ne se maria pas. D'après l'abbé Tanguay, JACQUES serait le dernier enfant de Pierre Boucher. Il aurait été baptisé à Boucherville, en 1673, avec Jean-Baptiste, son frère jumeau, et serait mort à l'âge de quinze ans (1).

PHILIPPE (1673-1721). Il naquit le 20 décembre 1673, à Boucherville, et fit ses études au séminaire de Québec. Il opta pour la carrière ecclésiastique et fut ordonné prêtre le 26 mars 1689. Nommé à la cure de Lévis, il est dit de lui dans les registres paroissiaux que "son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, celles de ses paroissiens surtout, mettra sa mémoire en bénédiction auprès de tous ceux qui en auront la connaissance". M. l'abbé Gosselin le reconnaît dans son *Histoire de l'Eglise du Canada* "comme un prêtre non moins instruit que pieux, qui avait une bibliothèque de plus de 500 volumes : chose énorme pour son temps !"

Le 23 février 1698, l'évêque de Saint-Vallier convoqua un troisième synode de tout son clergé ; le plus éminent de tous les prêtres assemblés était le curé de Lévis. En 1706, il se plaint à M. Raudot que "ses paroissiens font marcher leurs charrois les jours de fête et de dimanche" ; il supplie l'intendant d'y mettre ordre : ce que l'ad-

---

(1) Le P. Lalonde : *Une vieille seigneurie*, p. 82 : remarque.

ministrateur régla par une ordonnance. En 1713, il reçoit, en qualité d'aumônier de l'Hôpital général, Mgr de Saint-Vallier absent de son diocèse depuis treize ans.

L'année précédente, le Conseil souverain avait accueilli la plainte d'un nommé Garnault de l'Ange-Gardien contre son pasteur, M. Dufournel, qui avait refusé de l'entendre en confession. M. Boucher, promoteur de l'officialité, protesta aussitôt en écrivant au président du Conseil " que ce cas ne peut être cité devant des juges laïques, cas dont les empereurs ni les rois les plus ennemis de l'Église, ni aucune justice séculaire, n'ont jamais entrepris de prendre connaissance".

M. Boucher mourut à Lévis, le 8 avril, 1721 (1).

\* \* \*

Quelques-uns des enfants de Pierre Boucher, nous venons de le constater, s'allièrent à des représentants des rares familles nobles du Canada. Il convient d'esquisser la carrière des gendres et des brus du fondateur de Boucherville qui prolongèrent les faits et gestes du patriarche et surent accroître son patrimoine matériel et moral.

RENÉ GAULTIER, sieur de Varennes, devint gendre de Pierre Boucher lorsqu'il épousa

---

(1) A. Gosselin, *Histoire de l'Église du Canada*, t. I.

**MARIE BOUCHER.** Né en 1634, René Gaultier était fils d'Adam-Pierre, sieur de la Varrandière et de Bertrande Gourdeau. Plusieurs siècles auparavant, les ancêtres de cette famille avaient reçu des lettres de noblesse comme le démontre le document suivant : " Des lettres patentes furent enregistrées à la Cour des Comptes, à Paris, en 1534, portant anoblissement de Gaultier de Varennes, argentier et valet du roi, Jean II le Bon. René Gaultier, en s'appelant aussi de *Varennes*, portait simplement le nom de la branche aînée de la famille, la cadette prenant celui de la *Verendrye* " (1).

René embrassa la carrière des armes et vint au Canada, en 1665, en qualité de lieutenant d'une compagnie dans le régiment de Carignan. Il prit part à la campagne contre les Agniers. Le 26 septembre 1667, il épousait, aux Trois-Rivières, **MARIE BOUCHER.**

En 1669, Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, voulant consacrer ses forces à l'exploitation de sa seigneurie, quitta ses fonctions que M. de Courcelles confia alors à René.

Le 3 juin 1671, M. de Varennes accompagna le gouverneur dans la démonstration de ses forces militaires au lac Ontario ; mais à l'automne, il passait en France, sans doute pour le règlement de ses affaires domestiques.

---

(1) V. *Bulletin des Recherches historiques*, 1917, p. 350.

Et M. Talon, dans son mémoire du 2 novembre, demande au roi la commission officielle de gouverneur, car " M. de Varennes a du mérite et ne manque pas de zèle". La demande fut accordée et la commission signée, le 6 juin 1672 ; le gouverneur des Trois-Rivières, le même été, va reprendre ses fonctions.

Le 29 octobre suivant, M. de Varennes recevait une concession de " vingt-huit arpents de terre de front sur une lieue et demie de profondeur..." C'est la seigneurie de Varennes. En 1712, l'ingénieur de Catalogne écrivait : " La seigneurie dans sa profondeur est presque toute en prairies et pays bas, où il y a très peu de gros bois ; celle du *Tremblay* appartient aux héritiers du feu sieur de Varennes, et fait paroisse avec celle de Longueuil ; les terres y sont admirablement bonnes pour produire grains et légumes en abondance. Les îles *Lamoureux* qui sont au-devant relèvent de la dite seigneurie et les terres y sont plus fertiles qu'en terre ferme " (1).

Le 3 mars 1675, le roi prorogeait la commission du gouverneur pour trois nouvelles années : ce renouvellement se continua jusqu'au décès du gouverneur. En 1681, le recensement consigne ce détail : " M. de Varennes gouverneur, 45 ans ; son épouse,

---

(1) V. *Archives fédérales*, Ottawa, Vol. 33.

30 ans ; enfants : René, 10 ans ; Jeanne, 8 ans ; Pierre, 5 ans ; Jean, 2 ans ; la garnison a 6 personnes, 4 fusils, 20 bêtes à cornes, 40 arpents en valeur.”

La même année, M. de Frontenac écrit à Colbert que “ les sieurs de Varennes et Boucher, son beau-père, ont chacun cinq canots et dix hommes en traite dans les bois.” Le 31 mai 1686, le roi mandait à M. de Denonville que si M. de Varennes continuait à faire la traite, il serait révoqué. Le 28 septembre, M. de Meulles renseigna le ministre en ces termes : “ M. de Varennes se sert de son autorité pour faire seul le commerce avec les Sauvages au lieu nommé *la Gabelle* à quatre lieues des Trois-Rivières (c’était son petit fief de la Vérendrye).— Je n’ai pu l’en empêcher jusqu’à présent parce que M. de La Barre, de son autorité, et malgré tous les arrêts et ordonnances, lui avait permis de le faire seul ” (1).

Le 13 novembre, M. de Denonville demande au ministre le renouvellement de la commission de gouverneur, assurant que “ M. de Varennes est un très bon gentilhomme, qui n’a de vice que la pauvreté, qu’il a du mérite et de l’autorité, ayant besoin de quelque grâce du roi pour élever et soutenir sa famille.” La commission était déjà ratifiée en Cour, depuis le 3 juin.

---

(1) V. *Bulletin des Recherches historiques*, 1917, p. 121.



Le baron de la Hontan lui apporte ce témoignage significatif : " Le roi a établi aux Trois-Rivières un gouverneur qui mourrait de faim si, au défaut de minces appointements, il ne faisait quelque commerce de castors avec les Sauvages." Le 30 mars 1687, dans une lettre confidentielle, le roi l'avertissait qu'il avait été informé des échanges qu'il faisait, et espérait que cela n'arriverait plus. En 1689, M. de Varennes obtint la permission de passer en France, mais il mourut le 4 juin de la même année.

Les enfants de M. de Varennes se nommaient :

RENÉ (1669) et JEANNE (1671), tous deux décédés jeunes et mentionnés au recensement de 1681 ;

LOUIS (1673), sieur de la Vérendrye, oncle de madame d'Youville, d'après Tanguay (Voir t. IV, p. 209), tué en Italie en 1710-11 ;

MADELEINE (1674), mariée à Montréal (1694) à Charles Petit, sieur de Livilliers ;

PIERRE (1675), mentionné en 1681 et décédé jeune ;

JACQUES-RENÉ (1677), seigneur de Varennes ;

JEAN-BAPTISTE (1679), entra dans les ordres, devint archidiacre et membre du Conseil Souverain. Il mourut en 1726 ;

MARIE-RENÉE (1682), mariée à Christophe Dufros (1701), puis à Timothée Sylvain (1720) ;

**ANNE-MARGUERITE (1684-1726)**, religieuse ursuline ;

**PIERRE (1685)**, sieur de la Vérendrye ;

**PHILIPPE (1687)** et **JEAN-BAPTISTE (1688)** ;

**MARIE-MARGUERITE (1680)**, mariée à Louis Hingue, en 1707.

M. Sulte cite un mémoire, de l'année 1690, où il est dit : " La femme du feu sieur de Varennes et ses huit enfants sont à la mendicité. Plusieurs se présentent pour avoir son gouvernement. Le sieur de Ramezay offre de donner mille écus . . . S'il y avait lieu d'ajouter quelque petite pension à cette pauvre famille, ce serait une grande charité. C'est une bonne noblesse." Le 10 mai, 1691, M. de Champigny écrivait : " M. de Ramezay, gouverneur des Trois-Rivières, a payé en ma présence à la veuve de M. de Varennes les 3000 liv. (1000 écus) que vous avez ordonnées, qui ont été employées utilement pour être conservées aux enfants ainsi que vous l'avez marqué." M. Sulte ajoute que " la veuve alla à Boucherville, chez son père, de 1689 à 1695, époque où elle se rendit à Varennes."

Il est probable que, en 1712, elle se fixa à Montréal chez son fils Jacques-René. Le 20 septembre 1714, M. de Vaudreuil écrivait : " Cette veuve, à qui Sa Majesté avait accordé une pension de 200 livres, n'en a jamais joui, elle est fort pauvre et obligée de faire subsister ses trois filles veuves, qui sont réduites à la mendicité avec leurs enfants."

En 1730, elle sollicitait encore une pension. " Nous ne pouvons, disaient les administrateurs, refuser à la dame de Varennes d'appuyer la demande qu'elle a l'honneur de vous faire de lui obtenir une pension de Sa Majesté. Elle est âgée de 75 ans et veuve d'un gouverneur des Trois-Rivières." On lui octroya 150 livres de gratification.

Elle mourut à Montréal, le 13 mars, 1733 (1).

\* \* \*

Dans son *Testament*, Pierre Boucher confie tout particulièrement à son gendre, M. de Muy, la garde de l'harmonie et de la paix dans la famille. Il importe de connaître la généalogie et la descendance de ce personnage tout à fait digne de la confiance que son beau-père avait placée en lui.

NICOLAS DANEAU, sieur de Muy, naquit en 1651. La famille était originaire de Beauvais, dans l'Oise. Son père, Jacques Daneau, avait épousé Catherine Driot, de la paroisse Saint-Martin. Entré dans les troupes, Nicolas Daneau " a été fait lieutenant en 1674, capitaine dans le régiment de Nor-

---

(1) Cf : Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, t. I et IV ; B. Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, t. IV ; H. Lorin, *Le Comte de Frontenac ; Bulletin des Recherches Historiques*, 1917, 1919, 1920.

mandie en 1678, et capitaine dans les troupes du détachement de la marine au Canada, en 1685" (x).

Il débarqua à Québec, le 29 juillet 1685, avec le contingent qu'amenait le marquis de Denonville. Il prit part aux expéditions dirigées contre les Iroquois. En 1690, il est sous les murs de Québec assiégé par l'amiral Phipps. En 1691, " il est le premier capitaine commandant, sous M. de Valrennes, à la défaite des Anglais de Schuyler près du fort de Chambly."

Le 10 octobre, 1692, M. de Frontenac affirme dans une lettre officielle " qu'il (M. de Muy) est bien bon officier." Le 5 novembre 1694, " le sieur de Muy, écrit le gouverneur au ministre, est un homme d'esprit, de mérite et des plus braves officiers, qui s'est distingué depuis dix ans qu'il est en ce pays, dans toutes les occasions où il s'est trouvé ; il demande à Sa Majesté une lieutenance de vaisseau en considération de ses services " (1).

En 1696, M. de Muy marche sous les ordres de M. de Frontenac contre les Iroquois. En septembre, il est mis à la tête d'un détachement qui se rend de Québec à Plaisance de, Terre-Neuve pour seconder l'exécution des projets d'expédition du sieur d'Iberville contre les postes anglais de l'île. L'année suivante,

---

(x) V. *Bulletin des Recherches Historiques*, 1920, p. 323.

(1) V. *Archives canadiennes*, Ottawa, F. 13. 1694-95.

il ramène ce contingent à Québec ; contrairement à l'assertion de quelques historiens, il ne suivit pas le capitaine à la baie d'Hudson. En 1699, le gouverneur de Callières lui confia le commandement du fort de Chambly.

En 1703, on le propose comme gouverneur de Montréal ; mais le 14 juin 1704, il est promu major de la place de Québec.

Deux ans après, il passa en France, et le roi lui octroya la commission de gouverneur de la Louisiane, à la place du sieur de Bienville. Le 23 juillet, le ministre lui remit cette ordonnance : " Sa Majesté, ayant été instruite par plusieurs lettres de la Louisiane que le sieur de Bienville, qui y commande, a prévariqué dans ses fonctions et qu'il s'est appliqué plusieurs effets appartenant à Sa Majesté, a enjoint au sieur de Muy, qu'elle a choisi pour gouverneur de ce pays, de vérifier les faits avancés contre lui, suivant les mémoires qui lui sont remis, de le faire arrêter, s'ils sont véritables et de l'envoyer prisonnier en France." L'auteur de l'ouvrage *Les Ursulines de Québec* (t. 2, p. 359), assure que M. de Muy avait antérieurement refusé le gouvernement de Cayenne.

Le 15 février 1708, M. de Bienville écrivait au ministre que " M. de Muy, gendre du seigneur de Boucherville est mort dans le trajet à la Havane."

" Geneviève Bissot ", écrit M. J.-E. Roy, " devint veuve, en 1683, du chirurgien Louis

Maheu. Le sieur de Muy lui fit plus tard la cour : il y eut entre eux promesse de mariage. Les fiançailles furent solennellement arrêtées, quand un jour l'amoureux officier disparut. L'on apprit, au printemps de 1687, qu'il était sur le point d'épouser l'une des filles de Pierre Boucher. Le 17 mai, M. de Caumont, missionnaire à Boucherville, maria les conjoints, Nicolas Daneau et Marguerite Boucher."

De cette union naquirent entre autres :

MARGUERITE-PHILIPPE, née le 15 février, 1688, épouse de René Robineau de Bécancour ;

MARIE-CHARLOTTE, née le 23 novembre 1694, qui entra au monastère des Ursulines, en 1716, et prit le nom de Mère de Sainte-Hélène ;

JACQUES-PIERRE, né le 17 octobre 1695 ;

En secondes noces, M. de Muy épousa, le 12 février 1702, Catherine d'Ailleboust des Musseaux qui lui donna deux enfants :

UN ANONYME, le 21 janvier 1703 ;

JEAN-BAPTISTE, né à Montréal, le 3 octobre 1704, qui entra dans les troupes. Il fut qualifié du grade de capitaine en 1760 et se retira en France (1).

---

(1) Cf. Abbé Daniel, *Histoire des Grandes Familles françaises*, t. I, p. 297 ; Jos. E. Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, t. I, p. 250 ; *Bulletin des Recherches Historiques*, table générale, au mot *Daneau* ; Aeg. Fauteux, *La famille d'Ailleboust*, Montréal, 1917.

\* \* \*

Un autre gendre illustre de Pierre Boucher, JACQUES-CHARLES DE SABREVOIS, naquit en 1667. Il était le fils de Henri de Sabrevois, écuyer, sieur de Sennonville, et de Gabrielle Martin, de Garancières. Entré dans la carrière des armes, il était muni (1682) du brevet de lieutenant dans le régiment de La Fère.

En 1685, il passe au Canada, avec le même grade de lieutenant réformé, dans la compagnie de Nicolas Daneau de Muy, son futur beau-frère. En 1688, il fut fait lieutenant en pied. Le 16 novembre, 1695, il épousa, à Boucherville, JEANNE BOUCHER. Dans le cours de l'hiver, M. de Sabrevois accompagna M. de Louvigny dans son expédition contre les Iroquois de la grande presque, entre le Saint-Laurent et la rivière des Outaouais. A l'été de 1696, il suivit le gouverneur dans sa campagne, organisée contre les mêmes barbares. En 1701, dans le rôle des officiers de la marine, M. de Callières le qualifie de "bon officier".

Promu au grade de capitaine, le 1er avril 1702, M. de Sabrevois commandait, en 1709, "une des compagnies que M. de Ramezay conduisait contre le colonel Nicholson qui venait attaquer Ville-Marie par voie du lac Champlain. Il mérita d'être noté de nouveau "bon officier". Le 26 juin, 1692, on le nomme commandant du Détroit ; mais,

soit à cause du mauvais état de sa santé, soit pour tout autre motif, il n'aurait rejoint son poste qu'en 1715 ; il y resta jusqu'en 1717.

A son retour, il formula " des plaintes contre les restrictions qu'on avait mises à son commandement " ; c'est-à-dire que M. de Vaudreuil et M. de Ramezay avaient résolu " de l'empêcher d'y faire le commerce ... suivant l'usage ". Il jugea à propos de solliciter un congé et de se rendre en France défendre ses intentions.

Il y séjourna trois ans et y reçut pleine justice ; il eut l'ordre de recruter " 50 hommes à Paris " pour les troupes du Canada. De plus, le 21 mai 1719, il fut décoré de la croix de Saint-Louis, et honoré du commandement du fort Chambly.

Rentré au pays en 1720, il prit sa charge au fort où le Père de Charlevoix le visita au printemps de 1721. Au bout de quatre ans, M. de Vaudreuil " qui ne l'aimait point ", le destitua de ses fonctions ; toutefois cette destitution ne fut pas approuvée du ministre qui, en mai 1725, accorda à M. de Sabrevois la majorité de Montréal, devenue vacante par la promotion de M. Le Verrier à la lieutenance de roi à Québec.

M. de Sabrevois mourut le 19 janvier, 1727. Il avait acheté, le 12 octobre 1695, de Jean Vinet, une terre de 50 arpents, et, quelques mois après, une terre voisine de



même superficie appartenant à Jean Haudecœur. Le 11 août 1697, sa femme, Jeanne Boucher, obtint de son père " qu'il lui fît la même grâce qu'il avait faite à ses deux autres sœurs, les dames Le Gardeur et de Muy ?" de lui donner toute l'étendue des " deux terres achetées par son mari en arrière-fief par un seul hommage et à la charge du revenu d'une année à chaque mutation du possesseur."

De son union avec Jeanne Boucher, il avait eu six enfants (1) :

MARIE-JOSEPHE, baptisée le 23 août 1696. Elle ne se maria point et décéda à Montréal, le 2 janvier 1777 ;

CHARLES (1697) qui ne vécut qu'un jour ;

CHARLES, baptisé le 15 novembre 1699 ;

CHRISTOPHE, sieur de Sermonville, né le 8 mars, 1701 ;

CLÉMENT, sieur de Bleury, né le 16 juillet, 1702 ;

ANONYME, baptisé et inhumé le 26 juin, 1703.

" Pierre Boucher, écrit le R. P. Lalande, avait bâti son manoir à l'embouchure de la petite rivière Sabrevois. Il y mit une pa-

---

(1) Cf. Abbé Daniel, *Les Grandes Familles françaises ; Collection des manuscrits*, Québec, 1885 ; P.-G. Roy, *La Revue Canadienne*, décembre 1919 ; *Bulletin des Recherches historiques*, tabl. gén. 1925.

lissade et fit élever une redoute en face sur le bord du fleuve : ce fut le fort *Saint-Louis*. Vers 1695, il abandonna ce manoir à sa fille Jeanne et à son gendre ; l'habitation prit alors le nom de "Château Sabrevois". Elle passa ensuite à François Piedmont de la Bruère, puis à Joseph-Antoine de la Broquerie, enfin à M. Charles Taché, époux de Louise-Henriette Boucher de la Broquerie. Leur fils, Mgr A.-A. Taché en ayant hérité, fit don de la maison aux Pères Jésuites qui la possèdent encore" (1). La maison s'appelle maintenant *Villa la Broquerie*.

\*  
\* \*

Pierre Boucher devint aussi le beau-père d'un représentant d'une grande famille française : la famille des de Tilly.

CHARLES LE GARDEUR, sieur de Tilly, naquit en 1614. La famille Le Gardeur était originaire de la haute Normandie où elle avait possédé les seigneuries d'Amblie, de Tilly, de Repentigny, de La Valette, de Croizille. Jean Le Gardeur fut anobli par Louis XII, en mai 1510, année de son mariage avec Jeanne de Tavernier qui fut mère de trois fils : Jean, lieutenant général criminel

---

(2) E. Z. Massicotte, *Bulletin des Recherches historiques*, 1925, p. 13.

au bailliage et présidial de Caen ; Boniface et Philippe, mort sans postérité. Boniface, sieur de Tilly laissa cinq enfants, entre autres René, qui était l'aîné. Le 3 mai 1582, celui-ci épousa Marguerite de La Coste, et, en secondes noces, le 27 juin 1599, Catherine de Cordé. Il était originaire de Thury-Harcourt et décéda avant l'exode des siens en Nouvelle-France.

La famille Le Gardeur de Tilly débarquait à Québec, le 11 juin 1636. Elle comptait dix personnes : Catherine de Cordé ; Pierre, sieur de Repentigny, avec son épouse et ses trois enfants ; Charles, sieur de Tilly, encore célibataire ; Marguerite, épouse de Jacques Le Neuf, sieur de la Potherie, avec leur fille Marie-Anne.

CHARLES LE GARDEUR était versé dans l'art de la navigation. Aussi bien, on lit dans le *Journal des Jésuites* : " Le 9 octobre, 1645, partirent les vaisseaux, cinq en nombre, chargés, à ce quel'on tient, de 20,000 liv. de castor pesant pour la *Compagnie des Habitants*, et de 10,000 pour la *Compagnie générale (Cent Associés)*, à une pistole ou 10 à 12 francs la livre. M. de Repentigny en était l'amiral ; son frère, M. de Tilly, commandait le vaisseau de Montréal dans lequel repassait M. de Maisonneuve . . . "

Le 1er octobre 1648, Charles Le Gardeur se maria, à Québec, à Geneviève Juchereau,

qui fut mère de quinze enfants et décéda le 5 novembre 1687. Le père mourut à Québec, le 10 novembre 1695.

Son fils, PIERRE-NOEL, fut le continuateur de la lignée. Né le 24 décembre 1652, il entra dans les troupes du détachement de la marine. D'après le rôle des officiers, annoté par M. de Callières en 1701, il fut fait enseigne en 1688. Les provisions royales, datées du 24 mai 1689, nommaient Pierre-Noël à la charge de conseiller " en survivance de son père pour exercer pendant son absence et à sa mort ; la réception au Conseil par l'enregistrement, au greffe, de sa commission eut lieu le 13 mars 1690. La même année, M. de Frontenac lui conféra le grade de lieutenant réformé, et, en 1692, celui de lieutenant en pied.

Le 31 août 1700, Claude Sébastien de Bassier, sieur de Villieu de Daudeville, vendait à Pierre-Noël Le Gardeur, sieur de Tilly, lieutenant dans les troupes de la marine " la terre, fief, justice et seigneurie de Villieu avec les cens, rentes et autres droits, même les arrérages dus par les tenanciers ", pour le prix de 2000 liv. comptant, et la différence dans le cours d'une année." La seigneurie de Villieu prit dès lors le nom de Tilly. Aujourd'hui Saint-Antoine-de-Tilly en perpétue la mémoire.

L'année même de cette acquisition, M. de Tilly vint s'établir sur sa seigneurie.

“ C’était, écrit M. Pierre-Georges Roy, un homme énergique qui se mit résolument à l’œuvre pour coloniser son beau domaine.” Il commença par construire une chapelle en faveur de quatre familles déjà fixées à la terre. Dès 1702, l’on y célébrait les offices liturgiques. Elle eut d’abord un Récollet comme desservant, qui la mit sous le vocable de saint Antoine de Padoue. Sous la vigoureuse impulsion du seigneur, la population ne tarda pas à augmenter. En 1712, M. de Tilly, “ écuyer, seigneur, capitaine d’une compagnie du détachement de la marine, et *Madeleine Boucher*, son épouse, donnaient à la fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly, un arpent de terre de front sur la profondeur que la seigneurie peut avoir, joignant d’un côté, au nord-est, à Desrosiers, cordonnier, et de l’autre, à Jacques Barron, pour y bâtir une église et un presbytère : donation faite à la condition que les donateurs et leurs enfants soient inhumés dans l’église aux frais de la fabrique. L’édifice ne fut élevé qu’en 1721, après la mort du seigneur, qui y fut inhumé le 15 novembre 1730.

En premières noces, Pierre-Noël avait épousé, en 1675, Marguerite Volant, qui fut mère de Geneviève-Françoise (1677). Par un second mariage, il s’unit, le 24 novembre 1680, à Marie-Madeleine Boucher, qui lui donna treize enfants :

PIERRE, né à Boucherville le 20 août 1681 ; il mourut probablement en France, où était encore son fils unique en 1723 ;

JEANNE (1683-1748) ;

MARIE-ANGÉLIQUE, née en 1684, mariée en 1711 à Pierre Aubert de Gaspé ;

MARIE-CHARLOTTE (1686-1748) ;

NICOLAS, sieur de Tilly, né le 4 décembre 1688. Il entra dans les troupes et il épousa, en 1730, Suzanne Allemant, mère d'Étienne Simon. Il commandait la garnison de Nippes à Saint-Domingue en 1748 ;

CHARLES-AUGUSTIN, sieur de Montcavrel, né en 1692, enseigne en pied, décédé à Saint-Antoine-de-Tilly, le 27 mars 1731 ;

MARIE-CHARLOTTE, née en 1695, mariée à J.-B. Fafard dit La Framboise, en 1730, substitut du procureur aux Trois-Rivières, en 1748 ;

LOUIS-MARIE, né en 1696, devint capitaine de cavalerie à Nippes, en 1748 ;

CATHERINE-DELPHINE, née en 1697, mariée, en 1736, à Antoine Salvaille, écuyer, sieur de Frémont ;

CHARLOTTE-MARIE, née en 1698, décédée à Montréal en 1776 ;

GENEVIÈVE, née en 1701, vivait encore en 1723 (1).

---

(1) Cf. Abbé Tanguay, *Dictionnaire généalogique ; Bulletin des Recherches historiques*, tabl. gén. au mot *Le Gardeur* ; P.-G. Roy, *La Famille Juchereau*, Lévis, 1903.

\* \* \*

Mademoiselle MARIE-ANNE MARGANNE DE LA VALTRIE devint la bru de Pierre Boucher, en 1694. Son père, *Séraphin Marganne, sieur de La Valtrie*, naquit à Paris, en 1644, dans la paroisse Saint-Benoît. Entré dans les troupes du roi, il devint lieutenant dans les gardes du maréchal d'Estrades, puis au régiment de Lignières. Il accompagna M. de Tracy aux Antilles et vint à Québec en 1665 : il avait été versé avec sa compagnie du Poitou dans le régiment de Carignan-Salières.

En 1667, il passa dans la compagnie de l'Allier à la place de M. de Villieu. Il fit partie des équipes qui érigèrent le fort Richelieu et de l'expédition générale contre les Agniers. Au licenciement des troupes, il opta pour le séjour en Nouvelle-France. Le 16 août, il épousait à Québec Louise Bissot.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon lui accorda une importante concession de terre, " la quantité d'une lieue et demie de front sur pareille profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, bornée d'un côté des terres appartenant au séminaire de Montréal, et de l'autre, de celles non concédées par devant le dit fleuve, et par derrière, aux terres non concédées, avec les deux îlets qui sont devant la dite quantité et la rivière Saint-Jean y comprise, pour en jouir en fief

et seigneurie et justice; lui, ses hoirs et ayants cause.”

En 1673, M. de La Valtrie était dans les troupes qui suivaient M. de Frontenac à Cataracoui. Le recensement de 1681 montre que le seigneur cultivait son domaine avec les censitaires Gibault, Bottu, Desève, Casavant, Guignet, Lafontaine, Prunier, Bourgeois.

Le 2 novembre, le gouverneur écrivait au ministre que “ parmi les familles qui méritent les libéralités du roi se trouve particulièrement le sieur de La Valtrie, lieutenant, parce qu’il est homme de mérite et de service.”

Le 26 avril précédent, le Conseil Souverain accusa plusieurs habitants de la région de Montréal, tous membres ou chefs de principales familles, d’avoir contrevenu aux ordonnances royales prohibant le commerce des spiritueux avec les Sauvages. M. de La Valtrie était l’un des douze accusés, cités en justice. Mais M. de Frontenac possédait en leurs personnes, pour sa politique indigène, des auxiliaires dont il jugeait ne pouvoir se passer ; aussi bien, dès qu’il connut les intentions du Conseil, fit-il tous ses efforts, pour empêcher les magistrats de prendre la direction de cette affaire.

Suivant le récit de Nicolas Perrot, officiellement délégué, en 1685, à la baie des Puants, M. de La Valtrie aurait pris part, sous M.



de La Barre, gouverneur général, à la campagne contre les Iroquois.

Lorsque durant l'été de 1687, le marquis de Denonville conduisait une armée de 2500 guerriers contre les Tsonnontouans, les troupes régulières du roi formaient quatre compagnies sous les ordres des capitaines d'Orvilliers, Saint-Cirque, de Troyes et de Varennes, tous commandés par M. de Vaudreuil ; M. de Callières avait le commandement général des milices divisées aussi en quatre groupes, sous Berthier, La Valtrie, Grandville et Le Moyne de Longueuil. Ceux-ci constituaient l'avant-garde. Le 13 juillet, une surprise des Tsonnontouans produisit une panique. M. de Denonville, M. de Callières, M. de La Valtrie, ralliant leurs hommes prêts à se débander, les amenèrent au secours des combattants.

En 1690, M. de Frontenac octroyait au seigneur une commission de lieutenant en pied. Le 1er mai, 1698, le roi le promut capitaine, parce qu'il s'était distingué dans les engagements contre les Iroquois, de 1690 à 1696.

M. de La Valtrie mourut à Montréal, le 16 mai 1699. Les administrateurs sollicitèrent du roi une pension qui fut accordée à sa veuve chargée d'une nombreuse famille : elle avait été mère de onze enfants :

MARIE-ANNE, née en 1668. Elle épousa, en 1694, *Ignace Boucher de Grosbois* ;

**CHARLES-SÉRAPHIN**, né en 1669, enseigne en 1691, attaché à l'expédition de M. d'Argenteuil à Michillimakinac, tué au retour, en 1693, près de l'île de Montréal, ainsi que trois compagnons, par une bande de Sauvages ;

**FRANÇOIS-MARIE**, né en 1672, écuyer, sieur de Batilly, enseigne, attaché au parti du sieur Hertel de Rouville, marchant contre Deerfield où il fut tué le 29 février, 1704 ;

**GENEVIVÈE**, née en 1675, mariée en 1696 à Charles Le Gardeur de l'Isle. Elle mourut en 1702 ;

**MADELEINE-LOUISE**, née en 1676, mariée en 1698 au sieur Paul d'Ailleboust de Périgny ;

**BARBE**, née en 1681, mariée en 1719 à Étienne de Bragelongue, chevalier, lieutenant, qui mourut en 1738 ;

**JEAN-BAPTISTE**, né en 1683. Il était encore vivant en 1735 ;

**FRANÇOIS**, né en 1684, écuyer, sieur de Makary, compagnon de son cousin Augustin de Courtemanche aux pêcheries du Labrador. En 1712, il épousa Angélique Guyon-Després. Il devint l'associé du sieur D'Amours de Plaine aux pêcheries du cap Breton ;

**LOUISE-MARGUERITE**, née en 1691, mariée à Claude Charles du Tisé ;

**PIERRE**, sieur des Forêts et de La Valtrie, le continuateur de la lignée. Il naquit à Lavaltrie en 1678 et fut admis à quinze ans dans les troupes comme petit officier. Nom-

mé enseigne en 1712, il devint lieutenant en 1721 et capitaine en 1739 ; en 1747, il commandait au Saut-Saint-Louis, et au fort Frontenac, avec M. de Verchères, en 1751. En 1752, on lui confia le poste de Niagara. En 1757, il était présent au siège du fort William-Henry. L'année suivante, il prenait également part à la bataille de Carillon. Le 26 janvier 1759, le roi lui assurait une pension de 400 livres. Il mourut, à Montréal, le 1er janvier 1766.

\* \* \*

Il nous reste à parler d'une dernière bru de Pierre Boucher : MARIE-THÉRÈSE DE ROUVILLE, fille du grand Canadien, Jean-Baptiste Hertel, sieur de Rouville.

Jean-Baptiste était le septième des quinze enfants de François Hertel. Il naquit aux Trois-Rivières le 26 octobre 1668, et entra jeune dans les troupes du détachement de la marine. En 1694, il obtint une commission sur la rivière Chambly près de la seigneurie. En 1701, il est cité par M. de Callières comme lieutenant réformé, ayant sans doute pris part auparavant aux divers engagements contre les Iroquois.

En 1703, les Abénaquis, se voyant pressés par les Anglais, sollicitèrent le secours de M. de Vaudreuil. Celui-ci organisa un dé-

tachement de 250 hommes, y compris les alliés sauvages domiciliés, les Iroquois chrétiens du Saut-Saint-Louis et les Hurons de Lorette ; il mit à leur tête le lieutenant de Rouville qui avait sous ses ordres ses quatre frères.

Le corps expéditionnaire se porta de Montréal au lac Champlain ; puis prenant à travers les bois et les rivières, il franchit les Alleghanys et descendit le Connecticut jusqu'à Deerfield, — aujourd'hui ville du comté de Franklin (Mass.) à 33 milles au nord de Springfield. Dans la nuit du 28 au 29 février 1704, il tomba par surprise sur le village, défendu par une palissade de vingt arpents de circuit qui encerclait 17 maisons. Il y avait quatre pieds de neige sur le sol ; elle s'était amoncelée çà et là jusqu'à la hauteur des palissades.

Les assaillants, au moyen de leurs raquettes, entrèrent facilement dans l'enceinte de la place. Les habitants, au nombre d'environ 300, furent impuissants à se défendre : 47 furent tués, 150 faits prisonniers et les habitations furent incendiées. Les vainqueurs eurent trois tués : M. de Chambly, l'un des frères du commandant, et le grand chef huron de Lorette (1). Il y eut une vingtaine de blessés, et notamment M. de Rouville, lui-même.

---

(1) V. Thwaites, t. 66, p. 169.

En 1708, une nouvelle expédition préparée à Montréal par M. de Vaudreuil, dans une assemblée de chefs sauvages chrétiens, réunit 400 hommes, dont 100 soldats et 100 miliciens sous les ordres de M. de Rouville et de M. d'Eschailons. Mais bientôt la plupart des Sauvages refusèrent de marcher : 200 combattants seulement se mirent en route.

Le détachement ayant remonté la rivière Saint-François, traversa les Alleghanys par les Montagnes Blanches et descendit dans le New-Hampshire en se rapprochant d'un petit lac, nommé *Winnepesaukee*, pour donner la main aux Abénaquis. Ceux-ci étaient occupés ailleurs.

La petite colonne, trop faible pour aller attaquer Portsmouth au bord de l'océan, comme ses chefs en avaient eu le dessein, se porta rapidement sur Haverhill (29 août), bourg palissadé situé sur le Merrimac, à la tête de la navigation. L'église et les maisons du centre furent incendiées. On tua le ministre, Benjamin Rolfe, et quinze autres personnes, faisant une vingtaine de prisonniers et laissant sur place environ trente des assaillants.

Le bruit du combat avait répandu l'alarme au loin, et bientôt les troupes furent cernées. Il fallut recourir à l'arme blanche qui assura la victoire aux Français. Dans cette ren-

contre, les Anglais auraient perdu une centaine des leurs (1).

En 1710, avec M. de Montigny, Jean-Baptiste fit partie d'une expédition contre la Nouvelle-York. C'est à la suite de cette campagne que M. de Vaudreuil le délégua à Boston, en compagnie de M. Dupuis, pour y régler les différends restés sans solution.

En 1711, quand le général Nicholson s'apprêtait à tomber, par la voie du lac Champlain, sur Chambly et Montréal, Jean-Baptiste fut envoyé à sa rencontre avec 200 combattants ; mais il n'eut point à intervenir, puisque l'armée anglaise finit par retraiter.

En 1713, le capitaine assiste à la prise de possession de l'île Royale et en signe l'acte authentique avec les autres officiers. L'année suivante, on l'envoie explorer, avec le capitaine Denys de La Ronde et M. Coxeagne, ingénieur, le port Dauphin et le pays environnant ; ils en revinrent avec un rapport favorable concernant les terres du Bras-d'Or et de Baddeck.

En juin 1715, il alla avec ses 60 Canadiens construire, au Port-Dauphin, un magasin, une forge et un four, et plus tard des casernes avec une sorte d'annexe pour l'hôpital. A l'étonnement de M. de Costebelle, le gros œuvre était terminé avant l'hiver. Ecrivant au ministre, le gouverneur appelait M. de

---

(1) V. H. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 457.

Rouville "un phénix de labeurs". Et le major Ligondez disait de lui : la compagnie de Rouville est la seule qui mérite considération.

M. de Rouville mourut le 30 juin 1722, un mois après le décès de son vieux père. En premières noces, il avait épousé aux Trois-Rivières, le 23 novembre 1698, Jeanne Du-bois qui décéda le 13 mai 1700 sans laisser de postérité. En secondes noces, il se maria à Québec, le 6 février 1708, à Marie-Anne Beaudouin qui donna le jour à six enfants :

MARIE-ANNE-MADELEINE, née le 13 juillet 1713 ;

ANNE-FRANÇOISE (1716-26) ;

LOUIS, mort au berceau ;

MARIE-THÉRÈSE, mariée à Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville ;

RENÉ-OVIDE, continuateur de la lignée ;

JACQUES-MICHEL, né en 1719 et marié à Louise Soumande (1).

\* \* \*

En brisant les liens traditionnels, on délivre dans les hommes des forces insoupçonnées qui agissent alors à l'aveuglette et

---

(1) V. Abbé Daniel, *Histoires des Grandes Familles françaises*, Montréal, 1867 ; Abbé Tanguay, *Dict. général.*, au mot Hertel ; H. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I ; J. S. MacLennan, *Louisbourg*, Londres, 1918.

bouleversent souvent l'ordre établi. Au contraire, en fortifiant et en développant les coutumes ancestrales, on accroît sa propre valeur et on prépare à ses descendants un patrimoine moral qui peut immuniser contre les atteintes d'ennemis individuels ou collectifs. L'exemple de Pierre Boucher est la plus parfaite illustration de cette vérité.

Le patriarche transmet à ses enfants l'amour de Dieu, le culte de l'homme, la confiance dans la Providence et l'attachement au sol natal. Il eut également le privilège de donner, à ses fils et à ses filles, des brus et des gendres dignes de lui qui surent marcher sur les traces de leur illustre devancier. Ses petits enfants même devaient modeler leur vie sur celle de leur grand-père et, sur un plus vaste champ d'action, défendre la patrie canadienne : bon sang ne saurait mentir.

Les cadres de cette monographie ne permettent pas d'étudier la descendance complète de Pierre Boucher. Toutefois il ne sera pas hors de propos de retracer, avant de clore ce chapitre, la vie héroïque et féconde d'un petit-fils du patriarche ; vivante image de son grand-père, il combattit d'abord les ennemis de la France dans le nouveau monde. Et lorsque la colonie française devint possession britannique, il jura fidélité à ses nouveaux maîtres et opposa bientôt à l'Américain envahisseur la résistance victorieuse des jours antérieurs. Opiniâtre défenseur



des couronnes de France et d'Angleterre; il demeure le symbole même d'une belle âme, mise en activité par un grand idéal. Ce Canadien remarquable et trop peu connu, c'est Joseph-Claude Boucher, chevalier de Niverville, fils de Jean-Baptiste Boucher, sieur de Niverville, et petit-fils de Pierre Boucher.

Il naquit le 22 septembre 1715. Vers 1740, il est signalé comme cadet à l'aiguillette "ayant de quoi faire un bon officier, zélé pour le service, bonne conduite, grand sujet" (1). A Versailles, le 1er avril 1742, le roi ordonna que "le chevalier de Niverville" fût pourvu d'un poste d'enseigne à la prochaine vacance, et il signa, le 1er mai 1743, ce brevet pour l'officier remplaçant Denys de La Ronde nommé enseigne en pied.

Le 16 mars 1746, l'enseigne en second, accompagné du cadet Groschêne-Raimbault, du jeune Duplessis et de Sauvages, alla faire un coup de main vers Boston où il prit lui-même un Anglais; le 14 mai, il amenait à Montréal deux prisonniers: Joseph Spafford et Isaac Parker.

Le 4 avril 1747, à la tête de 60 Abénaquis et de 10 Canadiens, M. de Niverville attaqua un fort près de Fall Mountain, à l'endroit où s'élève Charlestown (N. H.); ce fort était commandé par le capitaine

---

(1) V. *Archives canadiennes*, année 1899, suppl., p. 25.

Stevens. Ce dernier soutint avec succès un siège de quatre jours, et M. de Niverville se retira vers Deerfield et le bas de Montagne Blanche où est bâtie la ville de Hartford (Conn.). Sur un espace de 40 lieues, il ravagea fortins, fermes et maisons. Il amena ses blessés au fort Saint-Frederic ; puis il forma un nouveau parti avec lequel il incendia cinq forts et environ cent maisons.

Le 15 février 1748, il est promu enseigne en pied. En avril avec 20 hommes, il surveille les ennemis aux abords du lac Champlain et rentre le 6 mai. Le 17 juillet, il repart avec le cadet de La Vallière, sieur de Beaubassin, 90 Sauvages et 46 Canadiens : il attaque sans succès le fort *Massachusetts* et tue cinq Anglais. La maladie de ses gens le force à la retraite.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, le 7 octobre 1748, mit fin aux hostilités. Mais en Amérique, les colons anglais n'en eurent aucun souci. En 1749 eut lieu l'expédition du capitaine Céloron de Blainville sur l'Ohio. M. de Niverville était dans les rangs de ses troupes. M. de Varennes de La Vérendrye venait de mourir. Son successeur, le lieutenant Nicolas Fleurimont, sieur de Noyelles, se retira du Nord-Ouest en 1750.

M. de La Jonquière nomma commandant Jacques Repentigny Le Gardeur, sieur de Saint-Pierre, ayant pour lieutenant M. le chevalier de Niverville. Partis de Montréal,

le 5 juin, ils se rendirent aux forts Saint-Pierre, Saint-Charles et Maurepas. M. de Saint-Pierre envoya son lieutenant à la rivière *Poskoyac* (Saskatchewan), où il pensa périr par la famine. De là il alla construire un fort de traite à 300 lieues plus loin, l'automne de 1750. Les glaces le contraignirent à abandonner ses canots pour faire le voyage à pied. Un malaise fort grave le réduisit à une telle extrémité qu'il ne pouvait plus écrire.

Le 29 mai 1751, il envoya 10 hommes en avant qui se rendirent à la rivière de l'Arc, c'est à dire à Calgary, croit-on généralement, et y érigèrent le fort *la Jonquière*. En même temps, M. de Niverville faisait avertir M. de Saint-Pierre du déplorable état de sa santé ; mais les hostilités entre les Sauvages empêchaient l'envoi de tout secours. Le malade quitta le fort *la Reine* et se réfugia au fort *Rouge*, — près de Winnipeg, — dès le printemps de 1752. Les 10 hommes du fort *la Jonquière* retournèrent sur la Saskatchewan, où M. de Niverville les attendait dans la plus grande détresse.

Au printemps de 1753, tous se dirigeaient plus bas vers le fort *la Reine* que les Assiniboines venaient de brûler. Ayant rejoint M. de Saint-Pierre au lac Supérieur, au mois de juillet, le parti tout entier prit la direction de Montréal où il arriva en septembre.

Le 25 janvier 1754, M. de Niverville achetait de ses frères et sœurs la moitié indivise de la seigneurie de Chambly dont l'aîné, Jean-Baptiste, possédait l'autre moitié.

Durant l'été de 1755, débarquaient à Québec deux détachements de troupes royales commandées par le baron Dieskau. M. de Saint-Pierre fut nommé interprète des Algonquins ; les sieurs de Montesson et de Niverville, des Abénaquis.

Le 17 mars 1756, le roi nomma ce dernier au grade de lieutenant. Le 5 octobre 1757, le chevalier se maria aux Trois-Rivières. Au printemps de 1757, il approche avec un parti le fort Cumberland sur l'Ohio ; il n'en peut faire l'assaut, mais il s'avance dans la Virginie et y capture des soldats. Le 9 août suivant, à la prise du fort William-Henry, il commande les Abénaquis de Bécancour et de Saint-François-du-Lac. Le 4 juillet 1759, il est détaché avec 200 Canadiens et Sauvages pour aller camper à Sillery. Puis il reçoit l'ordre de conduire ses Sauvages vers la baie Saint-Paul pour inquiéter les Anglais.

A l'automne de 1761, il part pour la France avec l'enseigne Niverville de Grandpré. Le 16 juillet 1763, il est décoré de la croix de Saint-Louis. Le 25 janvier 1764, le colonel Haldimand adresse ces lignes au colonel Gage : " Les officiers canadiens, messieurs

de Montizambert et de Niverville, qui sont revenus dans ce pays, attendent ici le reste de leurs camarades au printemps et sont très résolus d'y perpétuer leur race. Ils se plaignent amèrement du traitement qu'ils ont reçu en France."

En 1775, en face de l'invasion américaine, M. de Niverville reprend les armes. Il est signalé à Sorel, à Laprairie, à Saint-Jean. Des Américains occupèrent bientôt Montréal, les Trois-Rivières et Sorel. La nuit du 16 novembre, Carleton, Bouchette, de Niverville, Tarieu de Lanaudière parvinrent aux Trois-Rivières sous des déguisements. Aussitôt M. de Niverville crut prudent, pour ne pas révéler la présence du gouverneur, de se blottir chez lui. Le 8 juin 1776, des soldats américains, allant vers Québec, vinrent investir les Trois-Rivières. M. de Niverville était aux aguets sur sa terre du Sablé. Il la fit entourer de ses fusiliers. L'alarme n'étant pas donnée, le gros de la troupe américaine arriva sur les traces de la colonne et tomba subitement sous la mitraille des canons masqués qui couronnaient la hauteur voisine. Ceux qui voulurent forcer l'entrée du faubourg rencontrèrent un remblai de terrain fait à la hâte, derrière lequel tirait toute la garnison. Il y périt plusieurs centaines d'Américains ; leur général Thompson et les officiers supérieurs furent pris. Du côté des défenseurs, il n'y eut que douze blessés.

La connaissance que M. de Niverville possédait de l'idiome des Abénaquis et de la manière de conduire cette nation lui valurent la charge de surintendant des Sauvages du district des Trois-Rivières et de la rivière Saint-Maurice ; il la conserva jusqu'en 1796. Il reçut aussi la demi-solde de capitaine en retraite de l'armée anglaise.

Le 10 février 1781, il rendait foi et hommage au château St Louis pour les fiefs du Sablé, de Sainte-Marguerite, de Champflour et de la co-seigneurie de Chambly. En 1788, il fut fait juge de paix. Le 4 mars 1790, il fut promu au grade de colonel des milices du nord du fleuve. Le 15 juin 1803, on le mit à la retraite. Il fut inhumé le 31 août 1804.

Le 5 octobre 1757, aux Trois-Rivières, il avait épousé Josèphe, fille de François Châtelain, écuyer, capitaine réformé, et de Marguerite Cardin. Elle donna le jour à une fille nommée MARGUERITE, qui mourut âgée de deux mois, le 26 août 1758 ; puis à un autre enfant inhumé à Bécancour, le 12 août 1760 (1).

\* \* \*

A notre époque où des courants d'idées nouvelles agitent notre société et menacent

---

(1) V. B. Sulte, *Le chevalier de Niverville*, Mém. Soc. Roy. Can. année 1910 ; *Bulletin des Recherches historiques*, tabl. gén.

d'ébranler jusque dans leurs fondements les assises de la civilisation occidentale, il importe de remonter aux sources mêmes de nos traditions. L'exemple de Pierre Boucher est révélateur. Ce rapide coup d'œil sur la lignée d'une des plus représentatives familles de la Nouvelle-France permet de tirer quelques conclusions. Il offre l'occasion d'affirmer qu'une même pensée catholique et chevaleresque a présidé à la naissance de la race canadienne française et qu'elle a continué à protéger, de génération en génération, les enfants du nouveau monde. Telle est la leçon du passé que confirment surabondamment les enseignements des faits contemporains.

Cette formation continue d'un idéal religieux et patriotique explique l'unité de pensée et d'action des citoyens français du Canada. La multiplicité des obstacles à surmonter de même que la permanence de la menace ennemie facilitèrent l'entente entre les soldats et les chefs, lorsque se débattaient sur les champs de bataille ou dans l'enceinte d'un parlement, les questions vitales pour les descendants des pionniers.

Il semble bien que cette mentalité se soit affermie en ces derniers temps. Des événements récents ont prouvé, — même aux adversaires les plus endurcis, — que les deux termes, progrès et tradition, ne se repoussent pas mutuellement. Bien au contraire, la tra-

dition est la condition même du progrès : point de développement en dehors de l'embryon. Cette vérité, un professeur de l'Université de Montréal l'exprimait avec bonheur, il y a quelques années, lorsque, synthétisant ses conclusions, il offrait à la méditation de ses auditeurs un éloquent symbole :

“ La tradition et le progrès sont restés réfractaires au divorce. Nous n'avons plus à l'apprendre ni surtout à le redire : les “ Déracinés ” seront toujours d'une race inférieure. Et quoi donc me ramène en ce moment le souvenir attendri de deux érables exilés, érables de chez-nous, dont là-bas, en Bretagne, à Cric'h Bleiz, manoir de monsieur le comte de Cuverville, j'ai retrouvé l'ombre paternelle et nostalgique. Ils ont crû, les plants déracinés de la Nouvelle-France, comme ils ont pu, sur le granit breton à côté du chêne celtique. Ils ont peut-être gardé du pays d'origine l'élanement fier, le panache au vert viril et hautain. Mais quand, un jour, dans les fermentations printanières, on s'avisa de les “ entailler ”, les vaisseaux appauvris des érables déracinés furent trouvés vides de la sève du pays natal. Ce symbole nous montre qu'il faut souder le présent et l'avenir au passé : le progrès ne fut jamais rien d'autre que la persévérance et la continuité du même effort, l'assimilation intelligente du vieux fonds commun de la race, comme l'arbre jeune ne peut aspirer de sève



pure et vigoureuse que dans les débris des ancêtres morts ” (1).

Voilà, en un saisissant raccourci, l'histoire de notre peuple. C'est à Pierre Boucher et à ses descendants que revient l'honneur d'avoir posé quelques-uns des premiers jalons de l'immense route nationale qui reste à parcourir. Il importe de leur adresser l'hommage de notre reconnaissance émue, au moment où des disciples et des amis s'engagent résolument dans cette voie royale qu'un catholicisme intégral et un patriotisme endurci surent ouvrir et parachever.

---

(1) L'abbé L. Groulx, *Congrès du Parler français*, p. 262.





## ÉPILOGUE

---

L'histoire serait une science vaine ou un amusement de dilettante, si elle ne consistait que dans la résurrection intégrale des époques disparues. Après avoir pris connaissance des actes de l'humanité, l'historien tente de relier le passé au présent, et s'efforce de scruter l'avenir.

Pour saint Augustin, l'histoire est comme une révélation de l'action de Dieu sur l'humanité : hier et demain se tiennent par un lien mystérieux. Un commentateur développe ainsi la pensée du philosophe : " Les exemples constants ", dit-il, " de ce qui est toujours arrivé apprennent à conjecturer l'avenir, et d'historiens nous font devenir prophètes." *L'Histoire universelle* de Bossuet est la réalisation même de cette théorie. " Comme la religion et le gouvernement politique, dit l'éminent penseur au début de son livre, sont les deux points sur lesquels roulent les choses humaines, voir ce qui regarde ces choses renfermé dans un abrégé, et en découvrir par ce moyen tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans sa

pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes, et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers."

Il n'est pas superflu, au moment de clore cette monographie, de projeter la lumière sur le but de l'histoire. Nous avons connu Pierre Boucher à son apparition en Nouvelle-France ; nous l'avons suivi, au milieu des péripéties de la vie coloniale, jusqu'à la mort du patriarche, à l'aurore du XVIII<sup>e</sup> siècle ; nous avons enfin commenté avec admiration le patrimoine matériel, intellectuel et moral que le fondateur de Boucherville avait transmis à sa descendance, et par là, à la postérité canadienne.

Or, ce précieux dépôt, avons-nous su le conserver intégralement ? Pourrions-nous le transmettre aux générations futures tel que nous l'avons reçu ? Bref, la situation actuelle de notre peuple est-elle digne du passé et répond-elle de l'avenir ? Voilà bien les questions complexes et troublantes qui, tôt ou tard, se posent à l'esprit de l'historien contemporain du Canada. L'importance de semblables enquêtes s'impose, puisqu'elles visent l'existence même et la survie de la minorité française du nouveau monde. On nous saura gré, sans doute, de passer en revue certaines solutions du problème et de discuter quelques hypothèses à la lumière des enseignements du passé et des réalités de l'époque actuelle.

\* \* \*

De tout temps, depuis 1608, des esprits pessimistes ont prophétisé la mort prochaine de la colonie de la France nouvelle. Avant la conquête, il ne manquait pas de calomnieux pour colporter leurs mensonges aux quatre coins de l'Europe et décourager ainsi des immigrants impatientement désirés. Lorsque le Canada devint possession britannique, l'avenir de la race française d'Amérique parut voué à un lamentable insuccès. Les vaincus devaient accepter les conditions des vainqueurs. Quelle résistance pouvaient opposer soixante-cinq mille hommes à la marée montante de l'immigration anglaise et au pouvoir de suction d'un voisin déjà puissant ? Cette poignée de Français devait se résigner à mourir en beauté dans l'immortelle attitude du soldat de Carillon.

A la défaite de 1760 succédèrent quelques rares moments d'accalmie. Le peuple canadien français en profita pour consolider ses positions. Une à une, ses libertés lui furent accordées jusqu'au jour où l'acte confédératif le rendit maître de la province de Québec. L'année 1867 marqua un triomphe pour notre nationalité : pour la première fois depuis la conquête, vainqueur et vaincu traitaient d'égal à égal. Toutefois la majorité anglo-saxonne du pays entendait bien ne pas suivre les directions de quel-

ques-uns de ses chefs les plus autorisés. Nonobstant l'esprit du pacte fédératif, elle avait résolu d'empêcher l'expansion naturelle et légitime de la minorité en dehors de la province de Québec. Tous les partis politiques, toutes les sectes, ouvertement ou à la dérobée, se liguèrent contre les fils des découvreurs et opposèrent un front commun aux progrès de la pensée catholique et française. En de si graves occurrences, maints esprits pondérés optèrent pour le parti du plus fort. Mieux valait, disaient-ils, faire cause commune avec l'ennemi que de prolonger une douloureuse et inutile agonie.

Depuis cette époque, la situation s'est profondément modifiée. Aujourd'hui la race française semble avoir gagné le respect de ses adversaires. Bon gré, mal gré, on lui accorde sa place au soleil. On lui concède même des qualités distinctives auxquelles plusieurs Anglo-saxons protestants rendent un juste hommage. On reconnaît que la religion catholique et l'esprit conservateur des Canadiens français constituent le plus ferme rempart canadien contre le communisme asiatique. Un publiciste anglais de marque constatait récemment que l'habitant canadien français était peut-être de cent ans en arrière de la civilisation, — c'est là, on le pense bien, une hypothèse toute gratuite, — mais qu'il se trouvait également de cent ans plus près du bonheur. Cette joie de vivre,

bien française, cet optimisme dont nous avons suivi les premières manifestations chez Pierre Boucher, un autre Anglo-saxon, protestant notoire, l'attribuait dernièrement aux heureuses influences du catholicisme, cette religion pacifiante entre toutes. Voici quelques facteurs qui expliquent le succès de plusieurs des nôtres sur la scène du monde national, voire même international : l'élection d'un Canadien français à la présidence de la Société des Nations, est l'indice révélateur de la marche ascendante de notre nationalité.

Toutefois l'ère des discussions, des critiques et des prophéties sombres n'est pas close. Plusieurs penseurs doutent encore de l'ultime survivance de la race française en Amérique. A l'appui de leur thèse, ils invoquent un déterminisme historique et l'expérience de l'ancienne mère patrie, la France.

\* \* .

Il semble bien tout d'abord que la destinée de la France et du Canada français soit tissée du même fil : la même religion rend ces deux peuples frères ; le même idéal anime l'âme des missionnaires français et canadiens français qui, aujourd'hui encore, quittent leurs foyers respectifs pour annoncer la bonne nouvelle aux peuplades barbares ; le même amour du vrai et du beau constitue la ca-

ractéristique de la race latine de l'ancien et du nouveau monde ; la même langue les unit. De plus les origines de la mère patrie et de la colonie se confondent en une pensée identique : baptême de Clovis à Reims ; en terre canadienne, érection de croix par Jacques Cartier et Samuel de Champlain.

Or si le génie de la France brilla d'un inoubliable éclat au siècle classique, il se manifesta sous un tout autre aspect au XVIIIe siècle sans subir de modifications essentielles au XIXe et au commencement du XXe siècle. Aussi bien, la France officielle de l'époque actuelle, la France de la Révolution, a rompu en visière avec ses traditions : elle cherche son salut dans la raison seule et non plus dans la foi ; elle a renversé le " trône et l'autel " pour ériger à leur place le dogme de la souveraineté du peuple ; elle a transformé son enseignement et, par l'intermédiaire de préceptes importés de nations étrangères ou ennemies, elle a rêvé de substituer à l'antique morale chrétienne, une morale laïque, résultante de la solidarité humaine.

Cette volte-face complète de la France ancienne ne devrait-elle pas avoir tôt ou tard sa répercussion dans la France laurentienne ? A trois ou quatre siècles de distance, l'esprit latin des habitants de Québec n'est-il pas destiné à subir, lui aussi, la réaction fatale d'un âge d'autorité ? Quelques-uns de nos cousins d'outre-mer l'affirment avec d'autant



plus de conviction qu'ils croient découvrir chez nous les premiers symptômes du mal dont ils ont déjà eu tant à souffrir. Il est nécessaire de connaître cette thèse : après avoir souligné nos qualités et reconnu loyalement nos défauts, après avoir marqué les progrès ou les reculs de la race depuis l'époque de Pierre Boucher, il sera loisible de former des conjectures.

\* \* \*

Les tenants d'une révolution prochaine au Canada français analogue, dans ses principes sinon dans ses faits, à celle de l'ancienne mère patrie, ne manquent pas d'attirer l'attention sur le recul matériel et moral que la race aurait accepté depuis les premiers temps de la colonie.

Recul matériel d'abord. Dès le XVII<sup>e</sup> siècle, le roi de France demandait de ne pas affaiblir l'établissement de Québec en établissant des postes trop avancés. L'esprit d'aventure de nos pères ne tint nullement compte de ce sage conseil et planta le drapeau fleurdelisé dans les glaces de la baie d'Hudson comme dans les terres de l'Ouest canadien et jusque sur les rives convoitées du Mississipi. Une douloureuse expérience ne semble pas nous avoir rendus plus sages. Depuis plusieurs années, le Canada anglais attire des

fil du vieux Québec ; en retour d'une aisance relative qu'il promet de leur procurer, il exige, trop souvent, hélas ! la transformation de la mentalité des nouveaux venus et la fusion des qualités individuelles d'immigrants, si divers, en un tout amorphe sans véritables attaches au sol. Quelle triste saignée pour un peuple ! De plus, objecte-t-on, deux millions de Canadiens français ont franchi la frontière pour chercher fortune aux États-Unis. Aujourd'hui ils ne songent plus à revenir dans leur village ; quoique plusieurs d'entre eux aient sauvegardé leur foi et leur langue, ils ne peuvent plus apporter à leur patrie d'origine le concours de leur vote et de leur or. Comment croire à l'avenir d'une race dont près de la moitié de ses fils passe à l'étranger pendant que l'ennemi numériquement supérieur accroît sans cesse ses forces par l'immigration ? — Voilà, affirme-t-on, un premier indice d'affaiblissement général susceptible d'émouvoir les plus optimistes.

Cet abandon de la province natale ne constitue toutefois qu'un des nombreux facteurs d'un universel fléau auquel la province de Québec n'a pas su se soustraire : la désertion des campagnes. Attirés par l'appât de salaires fixes et d'une vie bruyante, des milliers de fils de paysans émigrent vers les villes opulentes. Une industrialisation à outrance, que dirigent des Américains, transforme des villages en cités ; à la vie simple

des champs succède l'existence compliquée de centres industriels, prélude de la corruption des grands centres. La prospérité passagère qui résulte de cette concentration de richesses ne renferme-t-elle pas dans son sein des germes de décadence et de mort? — Tels sont bien deux des principaux reculs matériels que la race devrait enregistrer.

La baisse des valeurs morales serait encore plus grave. Une seule phrase les résume : les traditions s'effritent ! L'esprit de foi diminue pour faire place à des théories nouvelles et à une mentalité différente. L'honnêteté des anciens jours a disparu. Le lucre compte un nombre sans cesse grandissant de disciples qui plus tard n'ont d'autre préoccupation que la garde jalouse de leurs trésors. Enfin la famille est menacée sinon détruite. La natalité, encore excellente, n'est plus ce qu'elle était il y a un siècle ou même un quart de siècle. L'autorité paternelle n'ose plus s'exercer devant les exigences des enfants des deux sexes ; ceux-ci, assez souvent, apportent dans le foyer, à la fin du mois ou de la semaine, une somme d'argent aussi considérable que celle du chef de famille. L'égalité des émoluments incite ces jeunes gens et ces jeunes filles à réclamer l'égalité des droits et des devoirs : la famille, cellule primordiale de la société, en demeure profondément troublée.

A ces causes de perturbations nationales, il faut ajouter l'action constante et souvent

hostile de la pensée française, anglaise ou américaine. Voilà quelques-uns des motifs que ne manquent pas d'alléguer certains esprits observateurs. A leurs yeux, nous ne saurions échapper à l'enchaînement de faits que posent des forces aveugles et que multiplie une démocratie universelle, matérialiste et niveleuse.

\* \* \*

Avant d'opposer une contre-enquête à cette thèse pessimiste, il convient de rappeler deux faits qui jettent un jour nouveau sur les destinées de la France canadienne.

Elle est, — et pendant longtemps elle demeurera, — une minorité ; minorité, tant par sa langue que par sa religion, dans un état confédératif peuplé d'Anglo-saxons ; minorité d'une faible influence au sein de populations hétérogènes de l'Amérique du Nord. Cette situation comporte des inconvénients mais aussi un avantage, pour une race latine notamment. Elle empêche le plein développement de certaines facultés du peuple français ; elle impose des compromis fâcheux ; elle nécessite de la part de ses chefs et de la plupart de ses enfants un bilinguisme nuisible à la pureté et à la concision de Sa Majesté la langue française. D'autre part, elle contribue à maintenir la discipline dans tous

les rangs. Laissés à eux-mêmes, l'esprit de jalousie et l'humeur processive des latins du nouveau monde se donnent libre carrière dans le champ clos des contestations juridiques ou sur la scène des parlements. Toutefois cette agitation s'apaise, ces déchirements s'évanouissent lorsque paraît l'ennemi commun. Au moment même où le parlementarisme français s'épuise dans de stériles discussions, que suscite, au Palais Bourbon, la présence d'une infinité de partis, le Canada français donne le consolant spectacle d'une minorité unie propageant un credo politique bien déterminé. Voilà un fait peut-être unique dans le monde latin, à l'heure actuelle ; on ne saurait trop souligner l'importance d'une pareille situation qui exerce une influence de tous les instants sur l'avenir d'un peuple. Voilà une première distinction qu'il faut établir lorsque l'on tente d'identifier en une même formule les destinées de la France et du Canada français.

Une autre distinction s'impose. De tous temps, la France s'est livrée à des expériences nationales et religieuses que les peuples voisins s'efforçaient de reproduire : croisades du moyen âge, révolution du dix-huitième siècle, socialisme et humanitarisme de l'époque contemporaine, telles sont trois des principales entreprises qui se déroulèrent à travers les âges et produisirent des fruits utiles ou nocifs. Or le Canada français, tant par sa situation

géographique que par l'état d'esprit de ses habitants, possède l'insigne privilège de pouvoir profiter de l'expérience de l'ancienne mère patrie sans dépense inutile d'effort ; il peut ainsi concentrer ses énergies sur des problèmes concrets dont la solution assure des bienfaits non plus chimériques mais certains. Un exemple entre mille servira à illustrer cette constatation.

Depuis plus d'un quart de siècle, la France a placé son enseignement primaire, secondaire et universitaire sous la tutelle d'une morale laïque. Cette expérience lui a coûté cher ; c'est, du moins, le témoignage d'esprits impartiaux qui se rendent compte de la baisse de la vitalité, de l'influence et du prestige du peuple français depuis 1870. Aujourd'hui une réaction se dessine contre des lois et une morale importées d'outre-Rhin aux applaudissements d'un Bismarck et de la gent militariste de l'Allemagne plus soucieuse de la décadence que de la grandeur de la France. Il serait donc puéril pour l'élite de la province de Québec de se lancer dans la même aventure : l'échec essuyé de l'autre côté de l'océan est une démonstration probante. Cette faculté pour un peuple de pouvoir mettre à profit, sans aucun frais, l'expérience d'une nation-sœur est un facteur de progrès et un gage de survie.

Ces deux mises au point facilitent la solution des problèmes antérieurement posés ; il importe de discuter la situation actuelle du peuple canadien et d'indiquer sans exagération les maux dont il souffre et les biens dont il dispose. Reprenons la série d'objections dans l'ordre déjà énoncé.

L'éparpillement de la race canadienne française aux quatre coins de l'Amérique, et notamment dans la Nouvelle-Angleterre, constitue un fait douloureux qu'il convient d'admettre sans ambages. Si au lieu de se porter vers le sud américain, cette immigration avait été dirigée dans les plaines de l'ouest canadien, la physionomie politique du Canada aurait depuis longtemps subi des modifications essentielles sur lesquelles il serait superflu d'insister.

Aussi bien, les chefs d'aujourd'hui, instruits par l'expérience, ont déjà imprimé une orientation nouvelle à l'esprit migrateur des fils des anciens coureurs de bois. Non pas qu'on songe à ramener sur le sol natal les deux millions de Franco-américains ; ceux-ci, satisfaits de leur sort entendent rester sur une terre hospitalière et enrichir la civilisation américaine d'un nouveau flambeau : la pensée catholique et française. Rêve ambitieux s'il en fut, mais que l'avenir pourrait bien transformer en une éblouissante réalité. La marche des événements comporte toujours des imprévus.

Les desseins des agents actuels d'immigration et des missionnaires-colonisateurs de la province de Québec sont pratiques. C'est dans le nouveau Québec et l'Ontario-nord que l'on dirige désormais le surplus de nos familles nombreuses. Ces districts très fertiles et à peine ouverts à la colonisation pourraient facilement nourrir plusieurs millions d'habitants. Comme au temps de Pierre Boucher, le Canadien français d'aujourd'hui marche à la conquête de ces terres en friche ou laissées incultes par des prédécesseurs moins courageux. Un magnifique avenir semble réservé à ces nouveaux pionniers ; dans ces centres de colonisation de nombreux villages s'organisent autour de l'église paroissiale et un clergé vigilant s'applique à maintenir l'esprit de foi et de discipline des vieilles paroisses. Puisse l'action énergique de ces patriotes réparer partiellement l'erreur des jours passés.

La désertion des campagnes existe dans la province de Québec. Toutefois, elle n'a pas atteint des proportions alarmantes. La guerre de 1914 multiplia les manifestations de cette force centripète, mais il semble bien que la vie chère et la pénurie d'un nombre grandissant de citadins finiront par rétablir l'équilibre d'avant-guerre. De plus, les nouveaux centres de colonisation absorbent constamment le trop-plein des villes. Enfin l'agronomie commence à être en honneur.



Plusieurs de nos universitaires obtiennent le titre d'ingénieur-agronôme ; ils s'établissent dans des milieux agricoles et transmettent aux paysans de précieuses connaissances acquises à l'université. Ils dégorgent ainsi les professions libérales encombrées et accélèrent le mouvement de retour à la terre.

La province de Québec n'a pas échappé à l'industrialisation qui dans le monde entier caractérise l'époque moderne. Mais en cette occurrence encore, l'exemple de l'Europe, — et notamment de la France, — a inspiré les décisions des chefs du mouvement ouvrier québécois.

A la fin du dernier siècle, le socialisme français avait déjà pris conscience de lui-même. Les ouvriers s'organisaient en syndicats qui naissaient et demeuraient en marge de la religion catholique. Certains membres actifs du clergé tentèrent alors de concilier effectivement le syndicalisme et le catholicisme. C'était là une légitime et noble tentative effectuée en vue de ramener au bercail chrétien le monde ouvrier glissant déjà vers le matérialisme et l'impiété, voire même l'anticléricisme.

Il semble bien que le haut clergé français ait témoigné une bienveillance douteuse à l'égard des unions syndicales. Au sentiment d'un prêtre distingué et averti, maintenant vicaire d'une des plus importantes paroisses de Paris, le seul mot " syndicalisme " éveil-

lait des soupçons dans l'esprit des chefs de l'église catholique de France. A ces personnages amoureux de la discipline et partisans, pour la plupart, du système monarchique, les revendications ouvrières et les unions syndicales représentaient l'ultime résultante du mouvement révolutionnaire de 1791. Et il convient de remarquer que certaines paroles imprudentes de quelques chefs socialistes confirmaient, hélas ! les appréhensions de l'immense majorité des évêques de France.

Dans les entrefaites, les milieux catholiques aux tendances libérales et démocratiques saluaient la naissance d'un socialisme chrétien qui se cristallisa en un groupement célèbre : le " Sillon ". Malheureusement ses membres ne surent pas toujours garder une juste mesure dans la rédaction d'un programme d'action trop favorable aux erreurs modernistes de l'époque. La condamnation papale donna le coup de mort à l'existence météorique de cette association, et sembla approuver indirectement l'attitude réservée de l'épiscopat français. Mais privée de chefs catholiques, l'organisation ouvrière ne tarda pas à tomber dans l'ornière de l'internationalisme athée ou du communisme russe.

Cette tragique expérience, le clergé canadien français sut la mettre à profit. Au moment où les unions américaines ou internationales commençaient à s'implanter dans la

province de Québec, les évêques désignèrent officiellement quelques prêtres versés dans les questions sociales pour organiser les ouvriers. Le succès couronna bientôt leurs efforts ; malgré la guerre sourde menée par l'or new-yorkais contre les unions ouvrières catholiques, celles-ci, en l'espace de dix années à peine, remportaient une victoire qui semble bien définitive. Le nombre de leurs membres augmente constamment, tandis que celui des internationalistes décroît. Tout dernièrement, les unions catholiques ouvrières obtenaient, pour la première fois, une reconnaissance officielle de la part du gouvernement fédéral. Il serait superflu d'ajouter qu'elles fonctionnent avec l'approbation explicite et l'encouragement effectif des chefs de l'industrie ; en ces temps de perturbation générale, ceux-ci prisent à leur juste valeur la stabilité sociale, de même que l'état de contentement du monde ouvrier. Aussi bien ; la situation actuelle est éminemment consolante ; malgré des résultats contraires en Europe, l'avenir syndicaliste canadien français, grâce à l'activité d'un clergé prudent et perspicace, se présente sous les plus riantes couleurs.

Il est impossible de nier les progrès de l'immoralité dans les grandes villes canadiennes : l'agglomération des humains a toujours favorisé l'éclosion des vices. Le cosmopolitisme et les allées et venues d'étrangers

expliquent partiellement l'existence et le développement de ces maux auxquels il ne convient pas d'attacher une importance exagérée : les mœurs du peuple en général, et notamment des cultivateurs, importent davantage. Et jusqu'ici, la campagne s'est remarquablement préservée de ces atteintes.

\* \* \*

Plus importante est la discussion des problèmes moraux et religieux que doivent résoudre les directeurs de la nationalité canadienne.

L'esprit de foi diminue-t-il véritablement dans notre peuple ? Avant de répondre à cette question complexe, il est nécessaire de poser des distinctions.

L'âge d'or de l'esprit religieux ne saurait durer éternellement. Sans doute l'atmosphère mystique et captivante, qui fut l'apanage de la Nouvelle-France, aux premiers temps de la colonie, semble avoir disparu, — en partie du moins, — de notre existence nationale. A la foi de charbonnier doit succéder une foi raisonnée, en harmonie avec les besoins du temps. Et c'est pourquoi notre époque peut revendiquer la gloire d'avoir salué la naissance d'une foule d'associations dont le programme d'action comporte l'étude approfondie des croyances et des dogmes. Une élite laïque se lève ; elle est munie de con-

naissances religieuses qu'on aurait cherchées en vain chez nos ancêtres. Au lieu de s'abreuver au mysticisme d'autrefois, elle trempe son caractère dans les sources vivifiantes d'une foi rationnelle pour se livrer ensuite à une propagande qui ne laisse pas d'impressionner vivement les non-croyants ou les esprits forts. A notre sentiment, cette évolution marque un progrès sensible sur l'époque antérieure : le catholicisme québécois cesse de se replier sur lui-même ; il rayonne au dehors. Il prépare également une élite religieuse qui, à l'instar de la vieille France, sillonne les pays étrangers pour convertir les infidèles.

Du reste, la situation religieuse au Canada diffère totalement de celle de la France : nous n'avons pas à remorquer un passé lourd de querelles politiques et cléricales. Au siècle de Louis XIV, d'assez graves abus s'étaient glissés dans le haut clergé français, bras droit de la royauté ; le peuple identifiait en une cause commune le trône et l'autel, tandis que le bas clergé des villages et des hameaux prêtait une oreille attentive aux doléances de ses ouailles et, à l'occasion, devenait le porte-parole des revendications populaires. Ainsi s'établissaient des divergences d'idées et de sentiments entre les membres de la même famille religieuse ; elles s'accrochèrent jusqu'à la Révolution où elles apparurent alors tragiques et funestes à la nation. De-

puis, il semble bien qu'un esprit chrétien et fraternel ait envahi l'âme de tous les prêtres français. Mais quelques ferments de discorde subsistent encore, hélas ! En dépit des théories égalitaires de la Révolution, et malgré l'exemple de certains hauts dignitaires français qui se plient volontiers aux nécessités de l'époque et se mêlent au peuple, il est incontestable que l'aristocratie religieuse de France maintient toujours ses positions. Cette survivance d'un esprit de caste nuit à la diffusion de l'évangile.

L'épiscopat canadien a toujours ignoré, — et ignore encore, — de semblables conflits : l'immense majorité, — sinon la totalité, — de nos prêtres et de nos évêques sont des fils du peuple qui conservent des allures démocratiques et des manières simples, même lorsque l'Église les élève à d'éminentes fonctions. Il convient d'illustrer cette mentalité par un fait typique.

Il y a quelques années un prêtre français, de passage au Canada, était l'hôte d'honneur d'un archevêque canadien français à la fois célèbre pour sa culture et son urbanité. Un soir, tous deux causaient, lorsqu'on annonça à monseigneur l'arrivée d'un vieil "habitant" d'une paroisse avoisinante. — "Qu'il vienne ici sur-le-champ !" dit Monseigneur. Et quelques minutes plus tard, celui-ci, sans plus de cérémonie, présentait au prêtre français étonné d'un pareil sans-gêne, un brave cul-

tivateur heureux de surprendre son archevêque, autrefois son curé, et de s'entretenir avec lui de questions locales. Le prêtre français, qui se plaisait ensuite à narrer cet incident, ne manquait jamais d'observer que tant que le clergé canadien français conserverait cette simplicité patriarcale et son homogénéité, le catholicisme québécois ne connaîtrait pas d'heures sombres.

L'esprit de dissension, funeste au clergé français, n'épargna point la masse des fidèles. Après la Révolution, catholiques royalistes et catholiques libéraux se livrèrent une guerre sans trêve ni merci ; ils firent ainsi le jeu des socialistes et des anticléricaux. A la suite des persécutions que les gouvernements de gauche exercent depuis plus d'un quart de siècle sur la population catholique, il était permis d'espérer l'union désirée. Espérance illusoire, hélas ! La grande guerre même n'a pas modifié cette triste situation : il y a quelques mois à peine, des libéraux de France, pour faire échec à la candidature d'un catholique militant mais royaliste, ne craignirent pas de s'allier à leurs pire persécuteurs pour élire un homme qui ne s'était pas engagé à abroger les lois laïques. Ainsi les gouvernements de gauche ont beau jeu pour imposer leurs conditions à une droite en proie aux divisions intestines. C'est là un des aspects les plus douloureux du problème religieux de la France contemporaine.

Au Canada, la situation est tout autre. Autrefois le clergé canadien sauva son peuple de la destruction. Aujourd'hui, il constitue la forteresse qui protège les droits et les privilèges de la minorité française d'Amérique. Eût-il cette unique fonction que déjà il devrait s'attirer la bienveillante neutralité, — sinon le concours, — des libres penseurs animés de sentiments patriotiques. La nationalité canadienne française ne peut se payer le luxe de conflits religieux quand l'ennemi frappe à ses portes : pour vivre et progresser, elle doit mettre en œuvre toutes ses forces vives. Neutraliser une partie de ses effectifs par des luttes intestines, ce serait pour elle signer son arrêt de mort.

Une telle unité nationale et religieuse explique l'insuccès des tentatives d'assimilations anglaises, françaises ou américaines.

Non pas que l'impérialisme anglais se soit avoué définitivement vaincu ! Il y a quelques années à peine, il s'implantait dans le Canada français à la faveur de circonstances exceptionnellement favorables. Seule une propagande courageuse, intelligente et constante réussit à enrayer un mouvement qui devait ébranler les assises même de la confédération. Aujourd'hui l'autonomie canadienne compte des partisans, non seulement dans la province de Québec, mais chez un nombre grandissant d'Anglo-saxons cultivés des autres provinces. Et il est évident que dans le Canada tout



entier ce sentiment acquerra plus d'ampleur avec le temps : chaque génération nouvelle s'attache davantage au sol natal.

Si la pensée anglaise a failli compromettre notre unité nationale, la pensée française a menacé, au siècle dernier, notre unité religieuse. A l'aurore du XVIIIe siècle, les théories révolutionnaires de 1791 connurent une heure de célébrité au Canada ; elles se confondirent avec de légitimes revendications nationales et trouvèrent un brillant propagandiste dans la personne de Papineau. L'ultime échec du chef libéral ne put empêcher la diffusion des doctrines subversives des encyclopédistes ; plusieurs Canadiens se rappellent encore les péripéties d'une retentissante querelle entre l'archevêque de Montréal et l'Institut Canadien. Plus récemment encore, un incident fortuit révéla l'existence, dans la métropole, d'une franc-maçonnerie canadienne française. Ces faits et plusieurs exemples analogues prouvent que l'esprit d'individualisme français, à la faveur des circonstances, pourrait trouver au Canada quelques milieux favorables à son développement, s'il était laissé à lui seul. Mais la persécution le force à rentrer dans les rangs.

Il doit également faire face aux assauts que lui livre un nouvel et redoutable ennemi : la jeunesse catholique de la France. Saturée d'une idéologie désuète ou de fadaïses anti-religieuses, et dirigée par la fleur de la nation,

cette jeunesse formule des exigences précises ; elle fonde des revues et des journaux qui propagent, en France et à l'étranger, des idées saines. Et c'est ainsi que la pensée française, autrefois nocive à la vitalité canadienne, devient, par un subit retour des choses, la sauvegarde et l'auxiliaire du catholicisme québécois. Désormais l'athéisme ou l'anticléricalisme des vieillards d'outre-mer devra se mesurer avec un adversaire qui entend les pourchasser jusque dans leurs obscurs repaires.

En outre, le catholicisme des Canadiens français devrait ressentir, dans un avenir prochain, les effets salutaires du renouveau religieux qui se lève sur le monde occidental.

Au moment du triomphe de la science spéculative ou pratique, la plupart des beaux esprits du monde entier interrogeaient avec angoisse l'avenir de la religion. Elle avait fait son temps, pensaient-ils, et devait disparaître devant l'acquisition des nouvelles connaissances. Mais voici que tout à coup, les gens du siècle savant ont découvert leur monumentale ignorance. Ils constatent que s'ils ont aboli les distances et, par leurs découvertes, agrandi le monde, ils ont reculé effroyablement dans la compréhension des forces supra-sensibles qui parcourent l'univers et meuvent toutes choses. Ils comprennent, soudain, qu'ici-bas il existe autre chose que leur courte science. Le moment semble

venu où les savants s'apprêtent à sortir du monde de la matière et de l'illusion des formes pour rentrer en communication avec l'Éternel. Les Canadiens français collaboreront sans doute à la renaissance de cet esprit scientifique dépourvu d'orgueil et de folles ambitions ; leur raison s'inclinera devant les prescriptions d'une intelligence supérieure pour reculer ensuite les bornes de l'ignorance et de l'erreur et préparer l'avènement de la véritable civilisation.

Si Québec n'a pas lieu de craindre la pensée anglaise ou française, il ne saurait trop se prémunir contre la pensée américaine. Voilà, à notre avis, le seul nuage qui s'amoncelle à l'horizon et menace l'existence même du peuple canadien. Chaque minute qui passe augmente l'imminence et la gravité du péril.

Les capitaux new-yorkais contrôlent déjà une partie de nos ressources. De plus, la pensée américaine s'infiltré dans la population anglaise et même française du Canada : journaux, revues, représentations cinématographiques, associations charitables, littéraires ou scientifiques, tous ces facteurs transforment lentement la mentalité des Canadiens. Sous leur influence, l'honnêteté proverbiale des pionniers fait place à une course aux millions acquis par des moyens légaux mais foncièrement immoraux ; l'esprit de confort succède aux idées de dévouement et d'apostolat ; les liens du mariage s'affaiblissent et l'autorité

paternelle diminue. Comment répondre aux attaques d'un ennemi qui, de toutes parts et sans répit, déclenche des offensives? Comment remporter une victoire lorsque l'on se trouve un contre cent?

Voilà le grand, l'unique danger. De sages observateurs l'ont pressenti. Les uns veulent parer au péril en rappelant les Anglo-saxons au sens des réalités et au respect de la lettre et de l'esprit de la confédération. L'union de tous les Canadiens, de l'Atlantique au Pacifique, aurait raison des menées annexionnistes de nos voisins. Convaincus de la faillite prochaine du pacte fédératif de 1867, d'autres Canadiens français, — universitaires, historiens ou hommes de lettres pour la plupart, — préconisent l'orientation immédiate de la nationalité laurentienne vers un idéal nouveau en tenant compte des aspirations présentes et des rêves des ancêtres. Ces deux solutions présentent d'énormes difficultés que nous ne réussirons jamais à surmonter si nous ne recevons des secours de "Celui qui fait la loi aux rois et leur donne, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons."

Il convient toutefois de remarquer que si certaines traditions québécoises s'effritent, d'autres persistent et se développent. Le nationalisme intransigeant, qui, depuis la guerre, souffle sur le monde, a contribué à accroître le respect du passé. Dans toutes

les sphères de l'activité humaine : littérature, beaux-arts, politique, sociologie ou religion, deux forces sont aux prises : la tradition et l'évolution. Le XIX<sup>e</sup> siècle a fait table rase du passé et n'a plus voulu porter des jugements que selon les lumières de la raison. L'orgueil l'enivrait : il croyait à sa supériorité.

Mais un siècle et demi d'infatuation démocratique a conduit la société à une impasse. Balzac pressentait les résultats néfastes de cette nouvelle mentalité ; il affirmait que le jour où il ne resterait plus pour étayer la société que la science ou l'expérience des individus, la situation serait grave.

Il semble bien que le XX<sup>e</sup> siècle réagira contre les théories surannées de l'évolution et du progrès. Les hommes regrettent maintenant d'avoir secoué la tutelle des traditions, puisqu'elles constituent l'expérience accumulée au cours des âges, les préceptes inscrits par la main du temps dans la mémoire de l'humanité. Le peuple commence à comprendre que ce qui l'anoblit, c'est beaucoup moins d'exercer sa souveraineté que de demeurer respectueux des grandes forces morales auxquelles il coopère sans pouvoir toujours en comprendre la nature et les lois. Les classes dirigeantes sont unanimes à proclamer qu'un grand pays n'est pas nécessairement celui qui se pique d'une haute culture intellectuelle, mais plutôt celui qui supporte l'inégalité des conditions sans envie,

où chacun s'interdit de forcer son talent et consent à demeurer à son rang, par amour du devoir et par goût de l'honnêteté. Un professeur en Sorbonne ne recommandait-il pas tout récemment de ne pas ôter au peuple ses traditions, sa belle morale héritée, sa délicate pudeur, son culte du passé, en un mot de ne point le déraciner en le mutilant. Ce n'est pas la nation française, c'est le peuple annamite qui est ici l'objet de cette sollicitude ! Cette citation mérite toutefois d'être retenue ; elle prouve que les principes sociaux de Maurice Barrès et de son école sont en train de conquérir l'assentiment de l'élite enseignante de la France.

Il ne faudrait pas cependant que le culte du passé dégénérait en fétichisme. L'amour des traditions comporte le sacrifice de certaines parties accessoires qui ne répondent plus aux exigences nouvelles. Autrement on risquerait de chloroformer l'âme nationale et d'ankyloser le peuple en une funeste immobilité, messagère de mort.

\* \* \*

Il reste aux partisans du pessimisme un suprême argument : à leur sentiment, la civilisation même porte dans son sein des germes de mort. L'existence implique une incessante métamorphose. Arrivés à leur apogée, l'art

et la vie s'altèrent et s'affaiblissent en s'enrichissant. La complexité stérile remplace l'unité féconde ; les figolages des décadents succèdent à l'ingénuité primitive. Selon la mélancolique constatation de Mistral : " Ici-bas naît le ver avec le fruit".

Sans doute, le maître de l'Univers n'a donné à aucun peuple des promesses de pérennité : l'esprit souffle où il veut. De quoi demain sera-t-il fait ? Problème angoissant dont la solution définitive échappe à l'homme.

Toutefois il reste acquis que de la suprématie d'une pensée naît une civilisation ; puis, si elle se contredit, c'est le hoquet de la mort qui commence. Le Canada français doit donc conserver le legs magnifique du passé sans quoi il s'expose à respirer, selon l'expression de Renan, le parfum d'un vase vide. Il lui est également permis d'avoir foi en sa destinée tant que les meilleurs de ses fils, missionnaires de vérité et d'idéal, prolongeront, par delà les siècles, l'optimisme, la vaillance et la foi de Pierre Boucher.







# TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGES
INTRODUCTION.....	9

CHAPITRE I : L'ÉPOQUE.....	15
----------------------------	----

**Tentatives de colonisation antérieures à l'arrivée de la famille Boucher. — Premiers établissements. — Situation critique. Le XVIIe siècle, âge d'or de la France, époque d'héroïsme en Nouvelle-France. — Rigueurs du climat, disette, antagonisme entre les marchands et les colons, isolation géographique, la menace iroquoise. — Époque de foi. — Zèle apostolique des pionniers. — Gouvernement religieux de la colonie. — Réponse à une objection. — Les premiers habitants de la Nouvelle-France et leur foi en l'idéal.**

CHAPITRE II : L'HOMME.....	31
----------------------------	----

**Sa vie inséparable de son œuvre. — Sa famille. — Son père. — Premier contact avec les missionnaires. — Premiers faits d'armes. — Lettres de noblesse. — L'ambassadeur. — Le gouverneur des Trois-Rivières. — La seigneurie de Boucherville. — Les derniers moments. — Portrait de Pierre Boucher. — Qualités d'esprit et de cœur. — Son optimisme. — Son bon sens.**

### CHAPITRE III : LE GOUVERNEUR..... 53

Postes importants de la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle. — Les premières habitations. — Les Trois-Rivières. — Pierre Boucher aux Trois-Rivières. — Préparatifs des Iroquois pour capturer les Trois-Rivières. — Défense du fort. — Conditions de paix. — Pierre Boucher nommé gouverneur des Trois-Rivières. — Point en litige : lettres originales, ou copie ?

### CHAPITRE IV : LE PIONNIER..... 77

Époque de durs commencements. — Rentrée de certains colons en France. — Confiance de Pierre Boucher. — Raisons d'établir sa seigneurie des îles Percées. — Pierre Boucher et les Canadiens français d'aujourd'hui. — Lettres patentes. — Stipulations spéciales. — Mémoire du roi. — La fondation d'une paroisse. — Son importance. — Importance du fort de Boucherville comme poste stratégique. — Les premiers desservants. — Le premier curé. — Construction de l'église. — Dévotion de Pierre Boucher. — Son attachement au culte de la Sainte Vierge. — L'apôtre du véritable progrès.

### CHAPITRE V : LE PROPAGANDISTE.. 101

Pierre Boucher et l'Histoire naturelle et véritable des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France. — Dessein de l'auteur. — Ses raisons. — Fertilité de la Nouvelle-France. — Bonheur des Canadiens. — Description de Québec et de quelques autres lieux. — Arbres de la Nouvelle-France. — Animaux et oiseaux du pays. — Poissons du fleuve St-Laurent. Grains qui croissent dans le pays. — Façon de vivre

## PAGES

des Sauvages. — Algonquins et Hurons. — Mariage des Sauvages. — Jeux favoris des Sauvages. — Description d'un festin chez les Sauvages. — Danses. — Religion. — Esprit d'hospitalité. — Superstitions. — Qualités. — Défauts. — Mise au point. — Manière des Sauvages de faire la guerre. — Traitement des prisonniers. — Description des tortures proprement dites. — Espérances des Français. — Réponses à certaines questions. — Remarques omises aux chapitres précédents.

## CHAPITRE VI : L'ÉCRIVAIN..... 143

Points communs entre les écrivains classiques et Pierre Boucher : souveraineté de la raison, juste proportion entre le mot et l'idée. — Pierre Boucher n'est pas un "sujet académique" : il ignore l'art de la composition ; style périodique et style haché. — Nulle préoccupation d'ordre esthétique. — Aucun penchant au romantisme. — Vocabulaire limité. — Les qualités du style de Pierre Boucher : naturel, simplicité. — Images. — Réalisme. — Absence de procédés. — Pierre Boucher et l'histoire.

## CHAPITRE VII : LE CHRÉTIEN..... 161

Le XVII<sup>e</sup> siècle canadien, âge de foi. — Restrictions : certaines tendances pernicieuses de l'époque. — Coexistence d'une foi profonde et de quelques écarts individuels. — Caractère général du siècle en Nouvelle-France : esprit religieux. — Facteurs de désordre : tempérament français, esprit de mercantilisme des compagnies marchandes, immoralité de certains interprètes, indiscipline de quelques laïcs et de quelques religieux. — Pierre Boucher et son premier con-

tact avec les missionnaires. — Fondation d'une paroisse et motif de cette entreprise. — Le testament. — Nature du sentiment de la mort chez P. Boucher. — Ses dernières volontés. — Réflexions.

## CHAPITRE VIII : LE PATRIARCHE..... 203

Pierre Boucher, père d'une nombreuse famille. — Notice biographique de la famille de son épouse, Jeanne Crevier. — Notice biographique des enfants de Pierre Boucher : Pierre de Boucherville ; Jean, sieur de Montbrun ; Jeanne ; Nicolas : Jean-Baptiste, sieur de Niverville ; Marie ; Lambert, sieur de Grandpré ; Ignace, sieur de Grosbois ; Madeleine ; Marguerite ; René, sieur de La Perrière ; Geneviève ; Joachim ; Louise ; Philippe. — Notice biographique des gendres et des brus de Pierre Boucher : René Gaultier, sieur de Varennes ; Nicolas Daneau, sieur de Muy ; Jacques-Charles de Sabrevois ; Pierre-Noël le Gardeur, sieur de Tilly ; Marie-Anne Marganne de La Valtrie ; Marie-Thérèse de Rouville. — Un petit-fils de Pierre Boucher : Joseph-Claude Boucher, chevalier de Niverville.

## ÉPILOGUE..... 257

